



Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 5 octobre 2020

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Bruno Bernard, Président	(p. 6)	
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 6)	
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 6)	
<i>Interventions préalables</i>	(p. 6)	
<i>Procédure d'urgence</i> concernant les dossiers n° 2020-0216 à 2020-0221	(p. 11)	
<i>Comptes-rendus</i> des décisions prises par monsieur le Président :		
- en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 - Période du 1 ^{er} juillet au 31 août 2020 - (dossier n° 2020-0141)	(p. 11)	
- en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 2 juillet et le 10 septembre 2020 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 (dossier n° 2020-0142)	(p. 11)	
<i>Désignation</i> de scrutateurs	(p. 11)	
<i>Annexe 1</i> : Amendement relatif au dossier n° 2020-0192 - Périmètres des Conférences territoriales des Maires (CTM)	(p. 97)	
<i>Annexe 2</i> : Résultats du scrutin secret sur appel nominal (dossier n° 2020-0143)	(p. 99)	
<i>Annexe 3</i> : Décisions modificative n° 1 pour 2020 (dossier n° 2020-0190)	(p. 100)	
<i>Annexe 4</i> : Résultats du scrutin secret sur appel nominal (dossier n° 2020-0184)	(p. 113)	
<i>Vœu</i> déposé par les groupes Métropole en commun, Métropole insoumise résiliente solidaire, Communiste et républicain, Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés et Les écologistes - Soutien aux salariés de General Electric ayant donné lieu à l'établissement de la délibération n° 2020-0222		
* interventions	(p. 95)	
* annexe 5	(p. 114)	
<i>Question orale</i> déposée par le groupe Communiste et républicain - La distribution de la presse nationale dans l'agglomération lyonnaise		
* interventions	(p. 96)	
* annexe 6	(p. 115)	
Les textes des délibérations n° 2020-0141 à 2020-0222 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 61 (Octobre 2020).		
N° 2020-0141	Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 - Période du 1 ^{er} juillet 2020 au 31 août 2020 -	(p. 11)
N° 2020-0142	Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 2 juillet et le 10 septembre 2020 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 -	(p. 11)
N° 2020-0222	Vœu présenté par les groupes Métropole en commun, Métropole insoumise résiliente solidaire, Communiste et républicain, Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés et Les écologistes -	(p. 95)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2020-0143	<i>Assemblée générale de l'association Comité pour la liaison européenne transalpine Lyon-Turin - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p.28 ; 35)
N° 2020-0144	<i>Association du Groupement des autorités responsables de transport (GART) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 36)
N° 2020-0145	<i>Organisation et fonctionnement de la liaison ferrée express entre Lyon et Lyon-Saint Exupéry - Convention financière avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -</i>	(p. 36)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2020-0146	<i>Assemblée générale de l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 42)
N° 2020-0147	<i>Conseil d'administration de l'Ecole supérieure de chimie physique électronique de Lyon (ESCPE Lyon) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 42)
N° 2020-0148	<i>Assemblée générale de l'association Eurocities - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 42)
N° 2020-0149	<i>Assemblée générale de la Fondation internet nouvelle génération (FING) - Désignation d'un représentant du conseil -</i>	(p. 43)
N° 2020-0150	<i>Université de Lyon - Création d'une chaire "Habiter ensemble dans la ville de demain" dans le cadre du Laboratoire d'excellence Intelligence des mondes urbains (IMU) - Désignation d'un représentant du Conseil au comité de suivi -</i>	(p. 43)
N° 2020-0151	<i>Conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA) - Désignation de représentants du conseil -</i>	(p. 44)
N° 2020-0152	<i>Assemblée générale et conseil d'administration de l'association Nouvel institut franco-chinois - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 44)
N° 2020-0153	<i>Assemblée générale de l'association Lyon French Tech - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 45)
N° 2020-0154	<i>Assemblée générale de l'association Lyon place financière et tertiaire - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 47)
N° 2020-0155	<i>Assemblée générale de l'association Pacte PME - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 47)
N° 2020-0156	<i>Assemblée générale de l'Association nationale des élus en charge du sport (ANDES) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 48)
N° 2020-0157	<i>Conseil d'administration du centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Lyon-Saint Etienne - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 48)
N° 2020-0158	<i>Conseil d'administration de l'Ecole centrale de Lyon (ECL) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 48)
N° 2020-0159	<i>Conseil d'administration de l'association Ecole de la deuxième chance (E2C) Rhône Lyon Métropole - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 49)
N° 2020-0160	<i>Assemblée générale de l'association Espace numérique entreprises (ENE) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 49)
N° 2020-0161	<i>Conseil de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'académie de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 49)
N° 2020-0162	<i>Comité stratégique de la Fondation de soutien à l'innovation sociale - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 50)
N° 2020-0163	<i>Fondation pour l'Université de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 50)
N° 2020-0164	<i>Conseil de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) - Désignation de représentants de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 51)
N° 2020-0165	<i>Conseil d'administration de l'Institut d'études politiques (IEP) de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 51)

N° 2020-0166	<i>Conseil d'administration de l'association MEDIALYS - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 51)
N° 2020-0167	<i>Assemblée générale de l'association Open data France - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 52)
N° 2020-0168	<i>Conseil académique de l'Université de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 52)
N° 2020-0169	<i>Conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon 2 - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 52)
N° 2020-0170	<i>Conseil d'administration et Bureau de l'association Lyon Urban Data - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 53)
N° 2020-0171	<i>Assemblée générale de l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 53)
N° 2020-0172	<i>Assemblée générale et conseil d'administration de l'association La Ruche industrielle - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 53)
N° 2020-0173	<i>Assemblée générale du Réseau national des maisons des associations (RNMA) - Désignation d'un représentant du conseil -</i>	(p. 54)
N° 2020-0174	<i>Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 54)
N° 2020-0175	<i>Commission consultative économique des aéroports de Lyon-Bron et Lyon-Saint Exupéry - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 54)
N° 2020-0176	<i>Conseil syndical du Syndicat mixte du parc industriel de la Plaine de l'Ain (SMPIPA) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 55)
N° 2020-0177	<i>Lyon - Conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure (ENS) de Lyon - Abrogation partielle de la délibération du Conseil n° 2020-0118 du 27 juillet 2020 relative à la désignation d'un représentant suppléant -</i>	(p. 27)
N° 2020-0178	<i>Economie sociale et solidaire (ESS) - Convention de mandat pour service d'intérêt économique général - Attribution de subvention à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) ILOé pour l'exercice 2020-2021 -</i>	(p. 55)
N° 2020-0179	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Worldskills France - Comité français des olympiades des métiers (COFOM) pour l'organisation des finales nationales Worldskills du 15 au 17 décembre 2020 -</i>	(p. 56)

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2020-0180	<i>Centre régional de coordination des dépistages organisés des cancers (CRCDC) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 57)
N° 2020-0181	<i>Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 57)
N° 2020-0182	<i>Conseils de surveillance des établissements publics de santé - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 57)
N° 2020-0183	<i>Conseil de famille départemental-métropolitain - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 58)

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2020-0184	<i>Conseil d'administration de l'association Institut français de civilisation musulmane (IFCM) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 59 ; 69 ; 79)
N° 2020-0185	<i>Comité des partenaires de la Société coopérative d'intérêt collectif Maison de la danse - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 59)
N° 2020-0186	<i>Assemblée générale et conseil d'administration de l'association "Pôle en scènes" - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 59)
N° 2020-0187	<i>Commission départementale des objets mobiliers - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 60)
N° 2020-0188	<i>Collèges publics - Subvention d'investissement - Equipements -</i>	(p. 60)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2020-0189	<i>Assemblées générales de copropriétés ou de propriétés en volume - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 61)
N° 2020-0190	<i>Budget supplémentaire - Décision modificative n° 1 pour 2020 -</i>	(p. 61)
N° 2020-0191	<i>Attributions de compensation 2020 (ATC) -</i>	retiré
N° 2020-0192	<i>Périmètres des Conférences territoriales des Maires (CTM) -</i>	(p. 21)
N° 2020-0193	<i>Participation de la Métropole de Lyon au capital de la Société publique locale (SPL) de l'opérateur de services énergétiques régional (OSER) pour la rénovation des bâtiments publics - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 70)
N° 2020-0214	<i>Garanties d'emprunts accordées à l'association école secrète de gastronomie auprès de la Banque populaire Auvergne Rhône-Alpes -</i>	(p. 28)
N° 2020-0216	<i>Programme de financement obligataire Euro Medium Term Notes (EMTN) - Application de la délibération n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 portant délégations d'attributions accordées par le Conseil de la Métropole de Lyon au Président -</i>	(p. 28)
N° 2020-0221	<i>Association La Gourguillonaise - Attribution de subventions de fonctionnement et approbation de la convention 2020 - Mise à disposition de personnel 2020 -</i>	(p. 71)

COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2020-0194	<i>Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 72)
N° 2020-0195	<i>Commission départementale de la présence postale territoriale (CDPPT) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 73)
N° 2020-0196	<i>Conseil d'administration du Groupement de défense sanitaire (GDS) du Rhône - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 73)
N° 2020-0197	<i>Assemblée générale de l'association Terres en ville - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 74)
N° 2020-0198	<i>Comité d'orientation agricole (COA) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 74)
N° 2020-0199	<i>Plan métropolitain santé environnement (PMSE) - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations dans le cadre de l'appel à projet pour le développement des modes actifs et de l'intermodalité -</i>	(p. 74)
N° 2020-0200	<i>Politique agricole - Soutien au projet Agroécologie pour la restauration collective (ARC) - Partenariat avec le Centre de développement de l'agroécologie, la Chambre d'agriculture du Rhône, la coopérative Dauphinoise, la société Via Terroirs et la société Emerjean -</i>	(p. 75)
N° 2020-0201	<i>Projet alimentaire du territoire lyonnais - Défi famille à alimentation positive (FAAP) 2020-2021 - Attribution de subventions à l'Association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB) et la Fédération des centres sociaux du Rhône (FCSR) -</i>	(p. 78)
N° 2020-0202	<i>Déchets - Organisation de la collecte des ordures ménagères et assimilées sur le territoire de la Métropole de Lyon - Définition du zonage selon le niveau de service -</i>	(p. 79)

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2020-0203	<i>Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 81)
N° 2020-0204	<i>Albigny sur Saône, Neuville sur Saône - Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) d'Albigny sur Saône et Neuville sur Saône - Désignation représentants du Conseil -</i>	(p. 81)
N° 2020-0205	<i>Villeurbanne - Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) des Gratte-Ciel à Villeurbanne - Désignation des représentants du Conseil -</i>	(p. 82)
N° 2020-0206	<i>Commission locale du secteur sauvegardé du Vieux Lyon - Quartiers Saint-Jean, Saint-Georges et Saint-Paul, de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) des Pentes de la Croix-Rousse et du site historique de Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 28)

N° 2020-0207	<i>Assemblée générale et conseil d'administration de l'association SOLIHA Solidaires pour l'habitat Rhône et Grand Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 82)
N° 2020-0208	<i>Conseil d'administration du Réseau national des collectivités pour l'habitat participatif (RNCHP) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 82)
N° 2020-0209	<i>Assemblées générales et conseils d'administration des entreprises sociales de l'habitat (ESH) - Désignation de représentants du Conseil - Participation de la Métropole de Lyon dans l'actionariat -</i>	(p. 83)
N° 2020-0210	<i>Dispositif expérimental d'encadrement des loyers : demande d'expérimentation auprès de l'Etat sur les territoires des Villes de Lyon et Villeurbanne -</i>	(p. 12)
N° 2020-0211	<i>Lyon 9° - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier Lyon 9° La Duchère - Bilan de la concertation -</i>	(p. 83)
N° 2020-0212	<i>Lyon 9° - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier Lyon 9° La Duchère -</i>	(p. 85)
N° 2020-0213	<i>Elaboration du règlement local de publicité (RLP) de la Métropole de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 86)
N° 2020-0215	<i>Marcy l'Etoile - Plan de cession - Mise à disposition par bail emphytéotique, à titre onéreux, au profit de l'association école secrète de gastronomie, d'un ensemble immobilier situé 1 171 avenue Lacroix Laval - Institution de servitudes de passage et de réseaux -</i>	(p. 90)
N° 2020-0217	<i>Lyon 8° - Site Patay - Projet urbain partenarial (PUP) - Acquisitions foncières - Travaux d'aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale -</i>	(p. 91)
N° 2020-0218	<i>Opération Lyon Part-Dieu - Participation à la remise, à titre onéreux, d'équipements publics d'infrastructure zone d'aménagement concerté (ZAC) et hors ZAC - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale -</i>	(p. 91)
N° 2020-0219	<i>Lyon 2° - Lyon Confluence côté Rhône - Participation à la remise à titre onéreux - Parking public A1 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale -</i>	(p. 92)
N° 2020-0220	<i>Pré Gaudry - Aménagement - Bilan et clôture de la concertation préalable -</i>	(p. 93)

Présidence de monsieur Bruno Bernard
Président

Le lundi 5 octobre 2020 à 14 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 18 septembre 2020 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Bruno Bernard, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée monsieur Matthieu Vieira pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

Je demande aux élus qui n'auraient pas élargé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteur d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale. Monsieur Vieira, vous avez la parole.

(Monsieur Matthieu Vieira est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mmes Burillon, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, Debû, Mme Delaunay, MM. Diop, Doganel, Dossus, Doucet, Mmes Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Gascon, Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Grivel, Groult, Mme Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, MM. Pelaez, Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, MM. Pillon, Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, MM. Seguin, Sellès, Smati, Thevenieau, Uhlich, Vieira, Vincendet, Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme Cardona), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Crédoz (pouvoir à M. Benzeghiba), M. David (pouvoir à M. Pillon), Mme Dehan (pouvoir à M. Badouard), M. Devinaz (pouvoir à M. Longueval), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mme Georgel (pouvoir à Mme Benahmed), M. Gomez (pouvoir à Mme Geoffroy), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Percet (pouvoir à Mme Vessiller), Popoff (pouvoir à M. Artigny), Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), Subaï (pouvoir à M. Bagnon), M. Vergiat (pouvoir à Mme Coin), Mme Zdorovtsoff (pouvoir à M. Athanaze).

Absent non excusé : Mme Guerin.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Vieira. L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 75 élus est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte)

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Payre (pouvoir à M. Van Styvendael), Kohlhaas (pouvoir à Mme Dubot), Mmes Groperrin (pouvoir à M. Camus), Petiot (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Bouagga (pouvoir à Mme Augey), MM. Benzeghiba (pouvoir à Mme Reveyrand), Blache (pouvoir à M. Lassagne), Bréaud (pouvoir à Mme Bramet-Reynaud), Brumm (pouvoir à Mme Borbon), Mme Burillon (pouvoir à M. Geourjon), M. Chambon (pouvoir à M. Doganel), Mme Charnay (pouvoir à Mme Arthaud), MM. Cohen (pouvoir à Mme Corsale), Collomb (pouvoir à M. Brumm), Mme Delaunay (pouvoir à M. Dalby), M. Doucet (pouvoir à M. Dossus), Mmes Dubot (pouvoir à M. Lungenstrass), Fautra (pouvoir à M. Quiniou), MM. Gascon (pouvoir à Mme El Faloussi), Godinot (pouvoir à M. Barla), Kabalo (pouvoir à Mme Prost), Kimelfeld (pouvoir à Mme Picot), Mme Lecerf (pouvoir à M. Payre), MM. Le Faou (pouvoir à Mme Panassier), Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mône (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Azcué), MM. Portier (pouvoir à Mme Baume), Rantonnet (pouvoir à Mme Chadier), Rudigoz (pouvoir à Mme Jannot), Mmes Runel (pouvoir à M. Van Styvendael), Saint Cyr (pouvoir à Mme Fournillon), MM. Thevenieau (pouvoir à M. Roustan), Uhlich (pouvoir à M. Fontanges), Vincendet (pouvoir à M. Smati), Mme Vullien (pouvoir à Mme Frier).

Interventions préalables

M. LE PRÉSIDENT : Pour commencer, je veux adresser mes félicitations aux pompiers de la caserne de la Madeleine qui sont intervenus hier matin pour éviter un drame potentiel en cherchant à raisonner un homme muni

d'une hachette. Je souhaite un bon rétablissement au pompier blessé dont les nouvelles que j'ai eues hier soir étaient rassurantes.

L'auteur de l'agression a été interpellé et je souhaite que l'établissement à l'origine de ces nuisances fasse l'objet d'une fermeture administrative au public. Le Maire de Lyon, la Maire du 7^{ème} arrondissement et la Vice-Présidente madame Khelifi se sont rendus sur place ce matin pour les remercier.

Je souhaite également exprimer ma totale solidarité aux élus et aux habitants des Alpes Maritimes et, notamment, des vallées de la Vésubie et de la Roya. On le sait, lorsque la sécheresse frappe, comme c'est le cas cette année encore, les pluies diluviennes sont infiniment plus dangereuses.

Cette année encore, il y a des victimes et actuellement, les secours sont toujours à la recherche de personnes disparues. Tous, nous connaissons les causes de la multiplication de ces épisodes climatiques d'une très grande violence, cette tragédie nous rappelle l'urgence d'agir.

Avant de commencer nos débats, je souhaite enfin rappeler à quel point la situation sanitaire reste préoccupante dans la Métropole de Lyon. Comme l'ensemble de nos concitoyens, nous devons vivre avec la Covid-19, non pas résignés mais vigilants. Je vous demande d'ailleurs, tout au long de la séance, de bien vouloir porter votre masque puisque nous ne pouvons pas respecter les distances nécessaires.

Vivre avec la Covid-19, c'est respecter les gestes barrières, appliquer les mesures qui freinent la progression du virus, protéger nos proches et surtout les plus vulnérables. Nous avons intégré cette contrainte dans nos habitudes, le port du masque dans la rue, dans les transports en commun, sur notre lieu de travail et partout où c'est nécessaire.

Un des leviers majeurs pour contrôler l'épidémie est notre capacité de dépistage, notre capacité à réaliser des tests en quantité importante et dans des délais rapides. En septembre, nous avons mis en place un dispositif ambitieux de dépistage à la sortie des stations de métro. Ce dispositif a offert une capacité supplémentaire pour un public qui peinait à se faire tester.

Ces opérations étaient possibles grâce à la mobilisation des communes, de l'ARS (Agence régionale de santé), des HCL (Hospices civils de Lyon), des laboratoires privés, du SYTRAL (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise) et des services de la Métropole. Ce dispositif itinérant a été adapté avec l'ouverture des centres de dépistage fixes à Lyon et Villeurbanne. Je remercie les communes pour leur implication.

Aujourd'hui, les personnes prioritaires peuvent être testées rapidement avec une communication des résultats en 24 heures. Jeudi dernier, avec le Maire de Lyon, nous avons été reçus par le Premier Ministre qui nous a félicités pour ce dispositif. Aujourd'hui, l'indicateur le plus regardé est le taux d'incidence. Si cet indicateur a son intérêt, il ne faut pas oublier que, plus on teste, plus le taux d'incidence est élevé. L'indicateur le plus pertinent reste le nombre de personnes hospitalisées et en réanimation.

Aujourd'hui, nous avons 822 malades hospitalisés dans la région dont 364 dans le Rhône, c'est trois fois plus qu'il y a un mois. 134 personnes sont en réanimation dont 74 dans le département, ce qui représente près de 30 % des lits de réanimation. La situation semble stabilisée depuis jeudi dernier. Je regrette que le Ségur de la santé n'ait pas permis de renforcer les moyens humains aux HCL. Les soignants sont sur la brèche depuis mars, à peine un répit cet été. La situation de l'hôpital est préoccupante et demande des moyens supplémentaires. Notre système de santé est sous pression et ceci n'est pas sans conséquence pour les malades suivis pour une longue maladie.

C'est la raison pour laquelle il est impératif de ralentir la progression du virus mais, et je n'ai pas manqué de le rappeler au Premier Ministre, il est également de notre responsabilité d'élus locaux de veiller à ce que les mesures décidées pour enrayer l'épidémie soient justifiées sur le plan sanitaire, comprises et intégrées par les habitants pour qu'elles soient efficaces.

J'ai alerté le Premier Ministre et le Ministre de la Santé sur le manque de lisibilité et les incohérences ressenties de certaines mesures annoncées unilatéralement depuis Paris. J'ai eu d'ailleurs l'occasion de m'exprimer publiquement à ce sujet. J'espère vivement que le message est passé et que la réunion de jeudi n'était pas une opération de communication. Je le dis et le redis, des mesures incomprises, jugées injustes, inefficaces, inopportunes, pourraient provoquer un rejet en bloc par nos concitoyens de toutes les mesures mises en place, y compris les plus pertinentes et efficaces. Nous ne voulons pas en arriver là, nous ne pouvons pas en arriver là !

Je veux d'ailleurs dire un mot aux Grand Lyonnais qui, dans leur très grande majorité, ont intégré cette rentrée sous contraintes. Dans le secteur touristique par exemple, les hôteliers, les restaurateurs ont intégré à leur activité la dimension sanitaire en prévoyant désinfection régulière et systématique des lieux d'accueil. Avec les Vice-Présidentes Hélène Dromain et Émeline Baume, nous avons réuni les acteurs du tourisme lors des rencontres du tourisme. Ils savent pouvoir compter sur la Métropole mais, au-delà, ils ont intégré la nécessité de faire évoluer leur activité.

Dans l'événementiel, les professionnels ont adapté les jauges, les lieux, mis en place du gel hydro alcoolique et fournissent bien souvent des masques à ceux qui les auraient oubliés. Dans le secteur culturel, qui paie un lourd tribut économique à la crise, certains acteurs ont totalement réinventé leurs manières de faire en un temps record pour pouvoir offrir aux habitants de la Métropole la rentrée culturelle qu'ils espéraient.

La semaine dernière, j'ai inauguré le festival peinture fraîche, cette semaine le festival Lumière, nous sommes à leurs côtés et eux ne lâchent rien. Il est de notre responsabilité de saluer et d'encourager ces comportements exemplaires. Il est aussi de notre responsabilité d'élus de la Métropole de veiller à ce que les mesures mises en place, dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 n'aggravent pas plus encore une situation économique déjà très tendue.

J'ai d'ailleurs rappelé au Premier Ministre que la jauge maximale fixée à 1 000 personnes n'était pas pertinente, qu'il fallait raisonner en termes de risques et que cette décision avait de graves conséquences économiques pour notre territoire. J'ai pu constater, dans les salons d'Eurexpo, comme au Grand stade de Décines ou encore à l'Astroballe hier qu'il était possible d'avoir beaucoup plus de public tout en respectant les gestes barrières. Je n'oppose pas mesures sanitaires et activités économiques, je demande de la cohérence et de la confiance accordées à nos acteurs sur le territoire car, à la crise sanitaire s'ajoute une crise économique et une crise sociale d'une grande violence.

Le nombre d'allocataires du RSA (revenu de solidarité active) est en forte augmentation. Ils étaient moins de 40 000 foyers sur ces quatre dernières années, ils sont 43 600 au mois de juin 2020 et nous attendons les chiffres de septembre avec crainte. Nous avons déjà une augmentation de nos dépenses de l'ordre de 30 M€. Nous demandons à l'État de prendre en charge une partie de cette dépense directement liée à la crise.

Je sais pouvoir compter sur la très grande majorité d'entre vous pour trouver cet équilibre sur la Métropole. Nous devons être constamment à l'écoute des HCL, de la médecine de ville, constamment à l'écoute des enseignants, constamment à l'écoute de ceux qui prennent soin de nos aînés, des acteurs économiques et sociaux du territoire, constamment aux côtés des victimes de la crise sanitaire et des victimes de la crise économique et, dans une parfaite concertation, prendre les bonnes décisions et mettre en place les mesures efficaces.

Mesdames et messieurs les élus de la Métropole, cette rentrée est chahutée mais c'est dans ces moments que nous affirmons la solidité de nos institutions. La Métropole est aux avant-postes pour protéger les plus fragiles et aider les secteurs économiques les plus touchés par la crise. C'est dans ces moments que s'affirme la pertinence de notre démocratie. Je vous remercie toutes et tous car depuis juillet, nos discussions guident nos décisions. Je salue également l'investissement des 59 Maires de la Métropole dans cette crise.

C'est dans ces moments que notre mobilisation d'élus locaux au service des habitants prend tout son sens, nous sommes à notre tâche à l'image des Grand Lyonnais pour accomplir notre mission. La crise ne doit pas empêcher le bon fonctionnement de la Métropole et de la décision politique.

Avant d'aborder l'ordre du jour, j'ai des demandes d'intervention du groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller PELAEZ : Monsieur le Président, mes chers collègues, avant que nous ne commençons, permettez-moi de dire quelques mots sur ce qui pourra sembler être une redite pour nos collègues de la Commission permanente. Toutefois, le fait de devoir répéter des propos tenus dans la réunion fermée à la majorité des élus, de la presse et des citoyens qu'est la Commission permanente ne fait que renforcer mon propos sur la nécessité d'ouvrir cette instance pour y assurer la publicité des débats.

Ce propos traite de ce qui semble poindre de votre gouvernance à la tête de cette Métropole, gouvernance qui, pour ce que nous avons vu jusqu'à aujourd'hui nous inquiète et d'autant si les épisodes précédents devaient avoir des suites car nous avons eu déjà un premier épisode lors de la première séance sous votre gouvernance lorsqu'en catimini, je suis désolé j'insiste, vous avez fait voter en fin de séance une délibération qui a étendu votre pouvoir de Président par l'ajout de super délégations au Président sans passer par la case vote en assemblée et ce, pour la durée totale du mandat car, si vous aviez annoncé la possibilité d'une délibération vous donnant davantage de délégations de l'assemblée, c'était pour cause d'urgence en période de crise sanitaire et donc de manière provisoire et non pour la durée totale du mandat.

Et puis s'est ajouté le deuxième épisode avec le vote des délégations à la nouvelle Commission permanente devenue la méga Commission permanente que vous avez voulue, même si celle de ce matin n'a duré qu'une heure. Je dis bien "méga Commission permanente" car il a été décidé que ses compétences pourraient désormais porter sur l'ensemble des dossiers métropolitains, à l'exception des sujets budgétaires, garde-fou garanti par la loi, rappelons-le.

Les séances plénières et publiques peuvent ainsi être dévitalisées de leur contenu, la démocratie de notre assemblée également. Alors, vous me répondez que la Commission permanente a vocation à traiter des affaires courantes de la collectivité, mais comment nous assurer que ces délibérations resteront de l'ordre du technique alors que c'est vous et vous seul qui, au final, avez la maîtrise de l'ordre du jour ?

Certes, vos groupes de la majorité dans le groupe de travail sur le règlement intérieur ont souhaité nous rassurer en nous laissant la possibilité pour les groupes d'opposition de proposer qu'un dossier inscrit à l'ordre du jour de la Commission permanente puisse être inscrit à la séance plénière et vous allez peut-être, vous l'avez même fait aujourd'hui, et on vous en remercie pour cette séance, accepté de temps en temps mais, finalement, ce ne sera que le fait du prince. Or, nous savons qu'un mandat dure six ans et qu'un geste de votre part en début de mandat pour rassurer, car on voit bien que vous cherchez en ce moment à beaucoup rassurer, ne sera pas forcément le cas dans quelques mois et nous préférons, nous, nous prémunir de cela.

Ce serait également simple et transparent que de lever de manière générale, hors situation particulière, le huis clos des Commissions permanentes. Alors je sais, vous allez peut-être encore, comme lors de la dernière Commission permanente, car il y en a eu deux depuis, renvoyer vers la situation de la précédente mandature. Rappelons d'abord que l'ouverture de la Commission à l'opposition est une obligation légale à partir du moment où le Grand Lyon est devenu une collectivité territoriale et que ce n'est donc pas un cadeau de l'Exécutif.

Et puis ne faites pas comme si vous l'aviez oublié, nous ne parlons plus du même organe délibératif, nous sommes désormais une collectivité à part entière comme le sont les départements ou les régions et nous sommes élus dorénavant directement pour représenter les Grand métropolitains, ce n'est plus tout à fait la même chose. De toute façon, moi je ne siégeais pas au Grand Lyon alors aujourd'hui, avec mon groupe, nous nous engageons pour le présent et pour l'avenir et, comme dirait notre collègue madame Perrin-Gilbert, ne nous épanchons pas sur le passé et regardons vers l'avenir.

Donc, par ces dispositions, vous pouvez désormais vous passer de débats démocratiques sur les sujets de votre choix, pratique qui vous permet de faire voter ou qui pourrait vous permettre de faire voter tout un tas de délibérations qui peuvent être très importantes et politiques sans débat public, entre soi, sans contre-pouvoir possible, sans la presse, sans que l'opposition ne puisse alerter l'opinion publique.

Vous allez, si vous persévérez, transformer la séance plénière en une simple chambre d'enregistrement et ceci est pour nous un déni de démocratie. Ceci n'est pas acceptable, qui plus est venant de la part de ceux qui, pendant toute la campagne électorale, se voulaient être les chantres de la démocratie directe au plus proche du citoyen et dans la plus grande transparence.

Mais que s'est-il donc passé depuis la campagne électorale pour un tel revirement ? Est-ce que vous auriez peur du débat, est-ce que vous auriez peur de trop vous dévoiler, est-ce que vous auriez peur de la transparence ou est-ce que vous auriez peur de votre propre majorité et des débats avec vos groupes de la majorité en séance publique ?

Alors vous souhaitez, comme vous l'avez dit à la presse, avoir la responsabilité de ne pas décevoir. Nous prenons acte, pas de souci, respect total pour cette déclaration alors ne décevez pas, sur le plan démocratique et sur le plan de la transparence comme vous avez déjà un peu déçu avec le cumul des mandats. Et ne vous retranchez pas sur le fait que, s'il y a des élus de votre majorité qui cumulent, ils ne sont pas membres de votre groupe politique car n'oubliez pas que vous êtes le chef de votre majorité, il faut donc en assumer entièrement toutes les responsabilités.

Et si cumul il y a avec des mandats qui se sont allègrement additionnés pour certains, il y a aussi les cumuls de fonctions comme le vôtre avec le SYTRAL et de plusieurs de vos Vice-Présidents avec des présidences de sociétés d'économie mixte par exemple qui ne sont pourtant pas les moindres, niveaux importance et charge de travail. Rappelons-nous, mes chers collègues, que les journées n'ont que 24 heures et que tous ici, autant que nous sommes, ne sommes que de simples humains.

Ne décevez pas sur la collégialité et encore moins par un pouvoir exercé par un seul homme ou un seul groupe, aussi majoritaire soit-il dans des proportions encore jamais vues dans cette institution et enfin ne décevez pas sur l'exemplarité après les brevets de moralité que vous vous êtes attribués pendant la campagne.

Faites en sorte d'éviter le risque que sonne le glas de la transparence, que reste-t-il donc de vos promesses, qu'en est-il du vent vert de renouveau démocratique qui s'abattait sur votre Métropole ? Trois mois déjà et il semblerait que vous deveniez déjà ce que vous aviez si ardemment prétendu combattre pendant toute la campagne, un cénacle d'élus. Et il semble que vos partenaires de la majorité, ce qui de premier abord pourrait surprendre, vous soutiennent totalement à ce sujet.

Par quel tour de force linguistique, par quelle circonvolution de langage peuvent-ils user pour justifier ces premières décisions hautement symboliques ? Vont-ils nous expliquer, du haut de leur magistère local que nous nous trompons, que nous ne comprenons pas ? Lors du dernier Conseil métropolitain, notre collègue de la majorité, Pierre-Alain Millet nous expliquait que, par vos décisions, la Commission permanente métropolitaine se rapprochait du modèle des régions. Eh bien sachez que, dans plusieurs régions et même certains départements, la presse a accès aux Commissions permanentes comme l'autorise le Conseil d'État et, mieux encore, le Conseil constitutionnel.

Pourquoi ne pas le faire nous aussi ? Soyons totalement transparents, même sur les dossiers qui peuvent sembler purement techniques. Nous savons bien que derrière les délibérations techniques se cachent souvent des décisions très politiques. Et puis même si ce sont des délibérations techniques, trop techniques même, le public ou la presse aura la liberté de ne pas venir, ils auront la liberté de choisir, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Nous vous demandons donc solennellement, monsieur le Président, d'ouvrir la Commission permanente à la presse et au public et de lever le huis clos, sauf situation particulière. C'est de plus une exigence démocratique que de permettre aux journalistes de pouvoir exercer leur travail, de ne pas devoir reporter l'actualité de la Commission qu'à travers les communiqués de vos services de presse, c'est une exigence aussi de transparence et de redevabilité des décisions prises que nous devons auprès des citoyens alors même que l'abstention bat des records.

Monsieur le Président, vous êtes titulaire de la police de cette assemblée, *in fine* c'est à vous seul que revient la responsabilité d'ouvrir démocratiquement cette commission alors répondez-nous monsieur le Président, serez-vous l'homme de l'ouverture que vous prétendez être ou celui d'une forme de déni démocratique ? Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Pelaez. Je ne voudrais pas museler l'opposition mais je vous demanderai néanmoins de respecter les temps de parole et de garder le masque quand vous intervenez pour des raisons sanitaires. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller KIMELFELD : Monsieur le Président, mesdames les Vice-Présidentes, messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, alors que nous entamons le troisième Conseil de cette mandature, quelques mots introductifs sur la situation sanitaire, économique et sociale dans laquelle nous sommes et sur la réponse apportée par la Métropole de Lyon.

D'abord sur la situation sanitaire, je garde en souvenir les premiers jours de mise en place de cellules de crise, de veille, d'instance, de concertation avec les acteurs du territoire face à une épidémie qui battait son plein de manière exponentielle au début du mois de mars. Aujourd'hui, 5 octobre, nous ne pouvons que partager votre inquiétude, vous en avez fait référence dans votre propos introductif, au regard des principaux indicateurs de la situation épidémique, je n'y reviendrai pas.

Je pense, et je crois que nous pouvons penser à ce moment précis, à toutes les familles qui ont perdu des proches touchés par cette maladie de manière abrupte, chacun d'entre nous peut être concerné et l'a peut-être déjà été. Sur le plan économique et social, si le plan de relance du Gouvernement a été lancé, qu'un certain nombre d'outils sont là pour tenter d'amortir le choc de la crise pour nos entreprises, les plans sociaux tombent chaque jour et creusent un taux de chômage qui atteindra de tristes sommets.

Nous avons eu le bonheur de découvrir que la Ville de Lyon allait créer un baromètre du bien-être, c'est sans doute une très bonne idée, où les Lyonnais pourront répondre par formulaire sur leur expérience dans la ville, mais monsieur le Président, une des premières sources de bien-être, vous y avez fait référence, c'est bien sûr d'avoir un emploi.

Les Messageries lyonnaises de presse, Général Electric, on en parlera sans doute tout à l'heure, Renault Trucks, Bosch à Villeurbanne, JTEKT à Irigny, toutes ces entreprises font face à de grandes difficultés, annoncent des plans sociaux, leurs salariés ont besoin d'un volontarisme des acteurs publics. Je ne parle pas de celles qui souhaitaient s'implanter sur le territoire et qui, finalement, partiront ailleurs. La semaine dernière encore, la start-up Carbios, spécialisée dans la chimie verte et qui avait contribué à l'Appel des 30, annonçait qu'elle ne s'installerait finalement pas dans la vallée de la chimie.

Derrière, ce sont des opportunités d'emplois ou des emplois maintenus pour les Grand Lyonnais que nous perdons et nous le savons, dans une société et un territoire en transition, vous en faites souvent référence, l'enjeu autour de l'emploi est intrinsèquement lié à celui de la justice sociale et de la transition écologique. En toute fin, chaque action participe de la réduction des inégalités sociales et territoriales dans notre Métropole.

Monsieur le Président, la situation est grave, vous le savez, vous le constatez, vous le commentez, vous y avez fait allusion encore aujourd'hui, la Métropole de Lyon est, depuis le début de cette crise, à l'avant-garde de la prévention, de la coordination, de la facilitation entre les acteurs du monde économique, sanitaire, associatif et social. Elle ne peut pas perdre ce rôle, chacun doit prendre ses responsabilités.

En mars 2020, nous avons mis en place une cellule de crise avec l'ensemble des acteurs économiques, sanitaires et sociaux, culturels, en complément de la cellule de veille de l'administration. Chaque soir, un point de situation était transmis aux Maires et groupes politiques. Nous avons réuni à plusieurs reprises la Conférence des Maires incluant les Maires d'arrondissements de la Ville de Lyon pour porter une réponse concertée aux besoins de mise en place de protocoles sanitaires nouveaux et complexes.

En avril, nous avons lancé une mission dédiée à la stratégie à adopter pour déconfiner notre territoire qui a fait l'objet de deux rapports.

En mai, nous avons mis en place un comité métropolitain de relance et de transition associant toutes les forces politiques, associatives, culturelles et économiques pour préparer le rebond de notre territoire. Nous avons constitué un stock stratégique de masques pour les habitants, les communes, les associations, en lien étroit avec d'autres collectivités, nous avons facilité le télétravail pour les agents, nous avons porté, dès les premières semaines, un fonds d'urgence pour les entreprises, de plus de 100 M€ pour amortir dès les premiers jours les défaillances de trésorerie et venir compléter la politique portée par le Gouvernement.

Nous avons créé un fonds d'impayés de loyers et de charges pour les plus précaires, accompagné les familles de collégiens les plus modestes, soutenu les associations du secteur social et médico-social, créé une prime exceptionnelle pour nos agents en première ligne. Bref, nous avons agi avec la volonté de le faire collectivement, avec tous les acteurs pour produire de l'intelligence collective, éléments de langage très en vogue aujourd'hui chez vos Vice-Présidents et chez vos Vice-Présidentes.

Où en est-on aujourd'hui ? Face à un État qui prend ses responsabilités sur un certain nombre de points, avec des difficultés à adopter une ligne claire et transparente, vous y avez fait référence tout à l'heure, et une difficulté à associer les élus des territoires, face à des communes et des Maires qui sont en première ligne sur tous les sujets,

nous ne pouvons pas avoir une collectivité comme la nôtre dans une position attentiste. Aux commentaires, à la critique facile, il faut sans doute privilégier l'action, monsieur le Président.

Aussi nous sommes étonnés qu'aucune instance politique n'ait été poursuivie ou mise en place depuis votre arrivée à la tête de cette collectivité, un étonnement amplifié lorsque nous avons pu lire dans la presse que vous trouviez les décisions prises par le Préfet quelquefois approximatives ou désastreuses pour l'économie locale, sans pour autant avoir concerté ses principaux acteurs ni pris des mesures particulières pour les accompagner.

Monsieur le Président, nous ne voulons que vous aider de manière apaisée et sans polémique. Dans un esprit transpartisan, nous vous proposons que vous puissiez réunir, dès la semaine prochaine, une Conférence des Présidents de groupes hebdomadaire, dédiée à la Covid-19 comme nous avons pu le faire par le passé.

La Métropole doit reprendre toute son importance et son rôle dans la coordination des acteurs du territoire face à l'urgence sanitaire et économique. Les expressions et les discours sont importants mais l'action doit être privilégiée. Je ne saurais vous conseiller de prendre deux heures sur votre temps précieux pour aller voir le dernier film d'Emmanuel Mouret, si ce n'est pour les thèmes, l'amour, le désir, la fidélité, mais plus modestement pour le titre de ce film qui devrait vous inspirer "Les choses qu'on dit, les choses qu'on fait". Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie.

Procédure d'urgence

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, vous avez reçu, en date du jeudi 1^{er} octobre 2020, les dossiers numéros 2020-0216 à 2020-0221.

Ces dossiers sont présentés selon la procédure d'urgence. En effet, cinq d'entre eux étaient inscrits à la Commission permanente de ce matin et, à la demande des groupes politiques, ils ont été réinscrits à l'ordre du jour du Conseil comme je l'avais évoqué dès le mois de juillet, c'est possible et nous l'avons fait.

Je rappelle aussi que la délégation au Président qui a été votée, vous avez les décisions qui ont été prises dans une des délibérations et que je n'ai pas vu d'interventions de votre part sur cette délibération, ce qui doit vouloir dire que les décisions qui ont été prises par délégation n'ont choqué personne.

Ces dossiers ayant été adressés en dehors du délai de 12 jours francs, je vous demande votre accord de principe pour les examiner en urgence, conformément aux articles L 3611-3, L 3121-19 du code général des collectivités territoriales et 4 de notre Règlement intérieur.

Je mets l'urgence aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc étudier ces dossiers.

Compte-rendu des décisions prises par M. le Président par délégation du Conseil

N° 2020-0141 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 - Période du 1^{er} juillet 2020 au 31 août 2020 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° 2020-0142 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 2 juillet et le 10 septembre 2020 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assurances, des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions prises :

- sur la période du 1^{er} juillet au 31 août 2020, en vertu de la délégation d'attributions qui m'a été accordée,
- sur la période du 2 juillet au 10 septembre 2020, en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres.

Je mets ces dossiers aux voix pour attester de leur communication au Conseil.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

Désignation de cinq scrutateurs

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons désigner un certain nombre de représentants dans les organismes extérieurs. Sous réserve d'un accord unanime du Conseil, je vous proposerai de voter à main levée sauf sur une délibération, si vous souhaitez qu'on le fasse à bulletins secrets ou s'il y a plusieurs candidats, je vous demanderai de me le

dire, à ce moment-là, par défaut, je vous proposerai donc, si vous êtes unanimement d'accord, de voter à main levée. Il n'y a pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

En cas de vote, je propose comme scrutateurs les candidatures suivantes, choisis conformément à la tradition, parmi les plus jeunes de notre assemblée au sein des différents groupes politiques :

- M. Mathieu AZCUÉ,
- M. Jérémie BRÉAUD,
- Mme Claire BROSSAUD,
- M. Laurent LEGENDRE,
- M. Christophe QUINIOU.

Il n'y a pas d'opposition ?

Adoptées à l'unanimité.

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la Conférence des Présidents

N° 2020-0210 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Dispositif expérimental d'encadrement des loyers : demande d'expérimentation auprès de l'Etat sur les territoires des Villes de Lyon et Villeurbanne - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-0210 qui concerne l'encadrement des loyers. Monsieur Payre, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PAYRE, rapporteur : Monsieur le Président, chères et chers collègues, c'est pour moi un honneur de pouvoir vous présenter une mesure aussi emblématique que celle de l'encadrement des loyers. Nous nous y étions engagés et pouvoir déposer un tel dossier dans les 100 premiers jours du mandat témoigne de la priorité qui est la nôtre, rappeler que le droit à l'habitat est un droit fondamental.

Aujourd'hui, le logement est le principal point de tension pour les habitants et les habitantes de notre Métropole. Bon nombre d'entre eux et d'entre elles, et un nombre de plus en plus important, ne sont plus en mesure soit d'accéder à un premier logement, soit même de déménager alors que leur foyer peut évoluer. Lyon et Villeurbanne sont particulièrement tendues avec un loyer médian de plus de 12 € le mètre carré pouvant atteindre plus de 16 € le mètre carré pour les petites surfaces qui, bien souvent, pour beaucoup de T1, dépasse régulièrement les 20 €.

Ces petites surfaces sont d'ailleurs pour nous une priorité. La progression est trop importante et conduit une partie de nos concitoyens aux marges de notre Métropole. Au vu des temps de parole annoncés, je sais que nous ne sommes pas tous d'accord mais, de grâce, il nous faut éviter dans un tel contexte tendu et particulièrement détérioré, les caricatures.

À travers notre politique de logement, nous débattons de la Métropole que nous appelons de nos vœux, la Métropole que nous voulons construire et la question est relativement simple : voulons-nous une région parisienne bis, excluant de plus en plus loin les classes populaires et les classes moyennes ? Voulons-nous d'une augmentation du coût du logement effréné au nom d'une opposition à toute forme de régulation du marché ?

Nous sommes à un moment de choix, avant qu'il ne soit trop tard, il est donc temps d'agir et nous le pouvons. Nous le pouvons car la loi ELAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) rend possible l'expérimentation. Je vous invite donc à délibérer pour permettre au Président de la Métropole de déposer un dossier de candidature d'expérimentation pour une durée de cinq ans. Nous avons depuis 2014 un observatoire local des loyers qui nous a permis de nourrir ce dossier de candidature. Nous avons, dès le mois de juillet, travaillé la question du périmètre d'application et nous vous proposons qu'il concerne Lyon et Villeurbanne. Dans ces deux communes, et en accord avec les Maires de ces deux communes évidemment, on constate un fort écart entre le loyer moyen du parc privé et celui du parc social.

On constate un niveau de loyer médian élevé et une densité très importante qui limite mécaniquement la capacité de production. Une fois la candidature retenue, et nous l'espérons au plus vite, un arrêté préfectoral déterminera les plafonds de loyers selon les zones retenues et ces zones sont proposées par l'Agence nationale d'information sur le logement, en lien avec la Métropole.

L'arrêté préfectoral déterminera les plafonds de loyers selon les zones retenues, la taille des logements et l'année de construction de l'immeuble et le plafond est constitué du loyer médian + 20 %. Il y a donc une vraie demande de nos concitoyens et de nos concitoyennes et nous devons y répondre. La commission a émis un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a neuf demandes de prise de parole et nous commençons avec le groupe Métropole en commun.

M. le Conseiller AZCUÉ : Merci monsieur le Président. Monsieur le Vice-Président Payre, chers collègues, le groupe Métropole en commun se félicite de ce premier pas vers une régulation des prix des loyers dans le parc privé pour les Grand Lyonnais. Nous l'avions demandé au mandat précédent, sans succès ni sous monsieur Collomb, ni sous monsieur Kimelfeld. En effet, la situation sur le plan des logements est extrêmement tendue, en particulier au centre de la Métropole avec des prix à l'achat flirtant les 10 000 € du mètre carré dans certains secteurs, des années d'attente pour accéder au parc social et des loyers à plus de 14 € le mètre carré en moyenne.

Les difficultés sont multiples et l'encadrement des loyers est une première étape pour faire baisser la pression pour les ménages, même si le dispositif en lui-même ne concernerait que les nouveaux baux ou les renouvellements et qu'il souffre d'un certain nombre d'exceptions. Quoiqu'il en soit, l'encadrement devrait aider à la diminution, au mieux à la stagnation sans doute du prix moyen à la location.

Nous devons pouvoir garantir à toutes et tous un logement digne et, pour cela, nous avons besoin d'un plan d'ensemble pour le secteur du logement. Notre objectif politique est la définitivisation du secteur qui a fait du logement un produit fiscal pour investisseurs en lieu et place de l'habitat comme lieu de vie, de partage, de lien social. En premier lieu, nous devons lutter contre les expulsions sans relogement et ne plus voir dans nos rues, des personnes sans domicile fixe ou des salariés qui dorment dans leur voiture. Il nous faut pouvoir garantir l'accès à un logement digne pour toutes et tous.

Deuxièmement, dans le parc privé, l'encadrement des loyers devrait être complété par la régulation de la location des meublés touristiques, l'augmentation de la taxe sur les logements vacants et la mobilisation de l'Office foncier solidaire doté de fonds nettement supérieurs.

Nous faisons également le constat d'une pénurie de l'offre qui implique notamment la construction de logements sociaux. Monsieur le Vice-Président Payre, vous avez fixé la barre à 6 000 logements par an, on sait que c'est un objectif ambitieux. C'est l'opportunité d'utiliser le logement social comme pilote pour les filières innovantes en écoconstruction.

Enfin, un accès au logement universel digne et durable nécessite un grand plan de rénovation thermique. En effet, la mauvaise qualité des logements induit des situations de précarité énergétique, les fameuses "passoires", nous devons changer d'ampleur et investir massivement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Métropole insoumise résiliente solidaire.

M. le Conseiller BOUMERTIT : Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe se réjouit de la délibération présentée par notre Exécutif pour demander à l'État la mise en place d'un dispositif expérimental d'encadrement des loyers sur les communes de Lyon et Villeurbanne, conformément à la loi ELAN, délibération que nous voterons.

Nous souhaitons néanmoins attirer l'attention de notre assemblée sur le fait que la réussite de cette mesure nécessite une action d'accompagnement proactive de notre collectivité et des communes. Les premiers retours d'expérience de l'encadrement des loyers montrent des limites importantes dans la mise en œuvre effective.

Il faut être conscient qu'il y a une partie du monde professionnel de la location immobilière et des propriétaires bailleurs privés qui s'y oppose de manière dogmatique, et qui essaie de trouver des moyens de contourner l'encadrement des loyers pour le parc existant en utilisant toutes "les ficelles" qui permettent d'échapper à l'application de la règle, notamment :

- en sortant plus ou moins artificiellement leurs biens du marché,
- en migrant vers la location saisonnière,
- en demandant des compléments de loyers liés à des équipements dits de confort,
- ou en publiant des annonces incomplètes pour juger du respect de l'encadrement des loyers,
- et surtout en utilisant la faille de la loi ELAN qui prévoit que c'est au locataire de contester devant la commission de conciliation la non-application de l'encadrement de l'évolution des loyers. On en sait les limites pour des locataires trop heureux d'avoir une perspective de location, qui sont donc dans une situation de domination qui ne va pas les amener à contester le loyer d'un logement.

Il y a donc un enjeu pour la Métropole à établir, notamment :

- un partenariat avec des professionnels de l'immobilier sur le sujet, et probablement à leur donner des orientations en termes de niveau de loyer par type de logement et par secteur,
- à avoir une politique d'information sur le juste loyer en accompagnant mieux les locataires,
- à renforcer notre connaissance et notre action pour réduire la quantité de logements maintenus volontairement vacants dans des logiques d'optimisation financière.

Ces éléments nous paraissent essentiels pour passer d'une démarche formelle à une action réelle en matière d'encadrement de l'évolution des loyers.

Cela doit conduire aussi probablement à refonder le partenariat entre la Métropole et les communes sur les questions d'habitat et de logement en allant vers de véritables équipes territorialisées de travail Métropole-Ville,

dans l'esprit d'une mission co-mandatée comme dans la politique de la ville. La réussite de notre action en matière de logement doit se nourrir d'une nouvelle synergie des moyens publics.

Car dans notre Métropole, la situation est critique. Je vous passe le résumé des études qui démontrent comment notre territoire se gentrifie et exclut les revenus modestes. Je veux juste dire que nous sommes de plus en plus souvent saisis particulièrement par des jeunes urbains (30-35 ans) qui travaillent, ont un salaire moyen (entre 1 000 et 1 500 € par mois) et qui doivent se mettre en colocation pour habiter en ville, à proximité de services et de transports collectifs.

L'inégalité sociale se double d'une rupture générationnelle. C'est très inquiétant pour la cohésion à terme de notre territoire. Mais la question du logement et de l'habitat est beaucoup plus vaste, et doit être approfondie pour toutes les catégories de notre population. Le débat ne fait donc que s'ouvrir. L'encadrement des loyers est une mesure expérimentale qui doit s'inscrire dans une politique plus large, particulièrement pour renforcer la production de logements abordables, notamment :

- en ayant une action foncière publique plus forte,
- en soutenant l'action de l'Office foncier solidaire créé récemment pour cela-même,
- peut-être aussi en travaillant avec la filière BTP (bâtiments, travaux publics) pour rechercher comment maîtriser les coûts de construction sans rogner sur les normes ou la qualité.

Mesdames et messieurs chers collègues, pour nous, l'habitat et le logement sont au cœur d'une action qui voudrait améliorer les conditions réelles de vie de nos habitants. Être logé, payer un juste loyer, vivre dans un secteur que l'on choisit sont pour nous l'expression de la liberté, de la liberté réelle et de plus de justice sociale.

Notre Métropole ne doit pas être la simple projection dans l'espace des rapports sociaux avec des quartiers riches ou populaires. Elle doit, là aussi, devenir un des projets de mobilités qui permette à chacun, en fonction de son parcours de vie, d'avoir une solution vivable de logement pour pouvoir profiter des équipements et services publics et être au contact de la diversité de nos concitoyens.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération demande à l'État la possibilité d'expérimenter l'encadrement des loyers, pour répondre à un des enjeux cruciaux du logement dans notre Métropole : la hausse accélérée des loyers. Rappelons que la Métropole de Lyon bat tous les records de hausse : en tête sur ce point des agglomérations françaises.

Il faut souligner que c'est un engagement de campagne des groupes de notre majorité et il faut le souligner car, dans la vie publique, ce n'est pas si habituel, nous allons faire ce que nous avons annoncé.

C'est une expérience et nous savons que les premiers retours d'expérience sont à confirmer, qu'il y a débat mais l'adjoint au logement de Paris, que vous me permettrez de citer, Ian Brossat, fait un constat simple : "Quand l'encadrement des loyers s'appliquait, ils étaient stables ; depuis qu'il n'y a plus d'encadrement, les loyers sont repartis à la hausse."

Il suffit cependant de parcourir le dossier du journal Capital, peu suspect de sympathie gauchiste, qui était intitulé "Comment contourner l'encadrement des loyers ?" pour comprendre que l'application réelle de cette mesure demande des moyens et une évaluation. Si le Gouvernement répond positivement, nous devons donc organiser la mise en œuvre et assurer l'évaluation de cette mesure et nous le ferons, j'en suis sûr, avec l'ensemble des professionnels du secteur.

J'entends déjà monsieur Le Faou nous dire à quel point cette mesure est inefficace, voire même a des effets pervers sur les territoires voisins, comme il l'a fait en commission. C'est amusant puisque c'est quand même son parti qui a proposé et voté cette loi mais il faut le savoir, soit la mesure est inefficace, et alors elle n'a pas d'effet, et donc pas d'impact sur le reste de la Métropole, soit elle est efficace, et alors, nous pourrions discuter de son extension.

Mais ce qui est sûr, c'est que si nous ne faisons rien, la hausse va continuer car monsieur Le Faou, il faut bien tirer les leçons de votre bilan sur le logement dans la Métropole et le constat est sévère : le mal-logement s'aggrave, la file d'attente s'allonge, les loyers s'envolent. Évidemment, ce n'est pas votre politique logement qui en est la cause, heureusement ! Vous avez mis en œuvre un certain nombre d'outils utiles, vous avez maintenu la contribution de la Métropole à l'aide à la pierre, que l'État réduisait fortement. L'objectif de 4 000 logements sociaux a été tenu. Heureusement que dans cette Métropole au budget de 3 milliards, on est quand même capable de réaliser des projets mais le fait est que votre politique n'a pas fait reculer le mal-logement, n'a pas réduit les délais d'attente, n'a pas contenu la hausse du foncier et des loyers et c'est ce défi que nous voulons relever.

Bien sûr, l'encadrement n'est qu'une mesure de freinage d'une hausse qui est d'abord un phénomène lié à la hausse du foncier et aux tensions sur la demande locative. On ne peut pas se contenter de cette mesure. Il faut aussi une autre ambition de politique foncière ; il faut augmenter l'effort de construction de logement social, de logement abordable, sous des formes diversifiées et dans tous les territoires. Il y a donc un énorme enjeu de financement de cette politique, dans un contexte où l'État continue de se dégager du logement social, tout en faisant les poches d'Action logement, et de pousser à la privatisation et à la marchandisation du logement social.

Le groupe Communiste propose de se fixer un objectif affirmé : inverser les tendances à la hausse des délais d'attente et renverser la ségrégation territoriale, donc augmenter la part d'ouvriers et d'employés dans le cœur de l'agglomération. Notre ambition doit être de faire reculer les principaux indicateurs du mal-logement. C'est l'enjeu d'une nouvelle politique logement en cours d'élaboration, et le groupe Communiste contribuera, avec le Vice-Président Payre, à son succès. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller PELAEZ : Monsieur le Président, mes chers collègues, par cette délibération, nous abordons un sujet très sensible tant il touche au quotidien de nos concitoyens, le logement, et sur les grands principes qu'a dits monsieur Boumertit, on ne peut être que tous d'accord, le tout est de savoir comment on y arrive.

C'est un sujet qui, malheureusement, a fait l'objet de nombreuses confusions et de désinformations, volontaires ou non d'ailleurs, pendant la campagne, certains mélangeant habilement hausse du prix de l'immobilier et hausse des loyers. De prime abord, l'encadrement des loyers est une solution qui paraît être assez intuitive, facilement compréhensible et pleine de bon sens. Les loyers sont élevés, limitons les.

Je comprends qu'elle ait pu séduire nombre de personnes mais derrière la promesse de solutions simples, d'aucuns diraient simplificatrices, la réalité est comme toujours plus complexe et nuancée. Cela procède plus souvent de postures idéologiques que d'analyses solidement étayées. Rappelons-nous qu'à chaque annonce, de nouveaux dispositifs mal ficelés ont des répercussions durables et graves.

Après la loi Duflot à ce sujet, sur les 12 mois écoulés, entre mai 2013 et avril 2014, le nombre de logements neufs mis en chantier affichait un recul de 6,5 % et, si on regarde les statistiques gouvernementales de constructions de logements, on voit l'impact de la loi Duflot entre 2012 et 2014, avec - 21 % de logements autorisés, soyons donc très prudents.

Rappelons d'abord que le marché locatif n'est pas libre. En cas de changement de locataire ou lors du renouvellement du bail dans les zones tendues dont fait partie la Métropole, le loyer ne peut être revalorisé au-delà de l'indice national de référence des loyers. Ainsi, d'après les chiffres 2019 de l'observatoire local des loyers de l'agglomération lyonnaise, entre 2016 et 2019, le loyer médian n'aurait augmenté que de 1,1 % par an sur la Métropole.

Ceci étant, il faut évidemment réguler le marché locatif et, en tout état de cause, par le développement d'une offre équilibrée et il faut faire respecter tout d'abord les règles de fixation et d'évolution des loyers, donc continuer à contrôler les loyers mais les expériences montrent qu'affaiblir les investissements immobiliers rend le plafonnement des loyers contreproductif.

Soutenir la construction d'une offre locative accessible constitue une solution plus efficace. La fixation du loyer de marchés résulte de la confrontation de l'offre et de la demande. Lorsque la demande est forte et l'offre limitée, le loyer est élevé. C'est le cas à Paris et ça pourrait le devenir à Lyon encore plus si le nombre de constructions baisse. Il est effectivement possible d'empêcher ou de limiter l'augmentation des loyers en contrariant le jeu du marché mais, si les loyers peuvent être encadrés, les prix de vente ne peuvent pas l'être. On le voit bien et on vient de le lire ces jours-ci à Lyon.

Les effets de l'encadrement des loyers sont bien connus avec une augmentation des loyers de 10 à 20 % dans les zones périphériques non concernées par l'encadrement. L'agglomération étant un environnement profondément urbain, que dire des problématiques posées sur les communes limitrophes de Lyon et Villeurbanne ? Est-ce acceptable que le régime des loyers soit différent selon que l'on vive à Lyon 9^e ou à Saint Didier, dans la même rue, face à face ?

À Paris et à Lille, même si les deux situations ne sont pas comparables, les observateurs sont unanimes pour affirmer que l'encadrement des loyers n'a pas atteint ses objectifs. Le dispositif paraît mal calibré et déconnecté de la réalité. Il est si complexe qu'il induit de nombreux propriétaires, pourtant de bonne foi, à ne pas respecter la loi. L'encadrement des loyers exerce un effet délétère sur les investisseurs qui ont besoin de confiance et de stabilité.

Ces petits investisseurs propriétaires qui, bien souvent sont aussi des métropolitains, achètent régulièrement leurs biens grâce à un prêt dont le remboursement est calculé sur la base d'un loyer libre. Ils sont souvent eux-mêmes modestes et préparent souvent la pré-fin de carrière et des prévisions de retraite modestes. Pour lutter face à cette incertitude, les propriétaires peuvent alors avoir deux choix, revendre leurs biens sans que cela ne profite aux locataires qui ne peuvent les acheter faute de ressources suffisantes, notamment les personnes à faibles revenus qui sont pourtant les premières visées par l'encadrement des loyers.

S'il y a un décrochage et une baisse de rendement locatif, les bailleurs de longue date essaient de se récupérer en capital en vendant pour encaisser une plus-value et, là encore, cela n'arrange rien. La complexité et la contrainte engendrées par les nouvelles règles poussent les propriétaires à se tourner vers des marchés parallèles tels qu'une location de meublé de tourisme comme Airbnb, plus simple et profitable.

Un tour de vis sur la réglementation Airbnb ne saurait stopper la dynamique en cours accompagnée par un encadrement des loyers. Dans tous les cas, les effets collatéraux se traduisent concrètement par une réduction de l'offre locative. La production de logements est un écosystème fragile, nous le savons par expérience. Dès qu'un

maillon de la chaîne perd confiance et se grippe, on génère rapidement une déstabilisation du système qui peut aboutir à son effondrement.

La solution au problème du logement dans la Métropole passe d'abord par la préservation de l'écosystème existant qui permet la création de logements en nombre et de qualité. La dernière chose dont nous avons besoin, c'est un effondrement de la production de biens privés sur la Métropole car n'oublions pas que la construction de logements privés est aussi notre allié pour atteindre les objectifs en matière de logements sociaux. La production de logements sociaux est en partie subventionnée par la réalisation de programmes privés. Ainsi, à moins de faire bâtir vous-même les 6 000 logements sociaux annuels que vous avez promis pendant la campagne, vous ne pourrez jamais atteindre vos objectifs sans augmenter la production totale des logements.

Les chiffres des différents observatoires indiquent que, dans la Métropole, ce sont les promoteurs qui produisent la majorité des logements sociaux. Il y a une péréquation financière de logements libres permettant de construire du social sur des sites contraints et chers. Moins de logements construits, c'est moins de logements sociaux bâtis aussi et ce sont les emplois du BTP de l'an prochain qui sont en jeu.

Depuis l'arrivée au pouvoir en 2014 d'Éric Piolle à Grenoble par exemple, le nombre de permis de construire des logements y a chuté de près de 40 %. Tâchons de ne pas aggraver la situation d'un secteur de la construction brutalement interrompue, plusieurs mois, par la crise du Coronavirus au point de faire craindre des déficits de milliers de logements neufs cette année.

Il faut, avec les Maires de Lyon et de Villeurbanne, relancer la délivrance des permis de construire. La mise en place de la dématérialisation des dépôts de permis, que vous avez déjà évoquée, est une piste intéressante en ce sens. Il semble que, sur ce sujet de la production de logements, comme sur d'autres d'ailleurs, votre majorité est assez hétéroclite, il y a des objectifs contradictoires entre volonté de construire davantage de logements sociaux, de dédensification mais aussi de lutte contre l'étalement urbain.

Donc ne créons pas les conditions que les investisseurs aillent, comme en Île de France, produire du logement ailleurs et ainsi en contradiction avec d'autres objectifs, pousser les habitants de la Métropole encore plus loin pour se loger. Le vrai danger à terme, c'est que les investisseurs, les promoteurs se trouvent de nouveaux marchés de report, loin de notre Métropole, et que la pénurie de logements demeure et s'intensifie.

Enfin, maintenant que le PLU-H (plan local de l'urbanisme et de l'habitat) est sur les bons rails, il faut amplifier la démarche en construisant plus de logements pour répondre à la demande croissante du fait de la croissance endogène de la population dans l'agglomération et des gens venus de l'extérieur car, ...

M. LE PRÉSIDENT : Merci de conclure.

M. le Conseiller PELAEZ : Je parlerai moins tout à l'heure... Si nous avons suivi votre raisonnement de ne plus accueillir à bras ouverts les nouveaux arrivants vers cette Métropole, il y a 15 ans en stoppant la production de logements et en arrêtant nos politiques d'attractivité, Grégory Doucet par exemple ne serait jamais devenu Maire de Lyon puisqu'il ne serait peut-être pas venu à Lyon, il y a finalement peu de temps. Mais je crois qu'il n'est pas le seul parmi les nouveaux élus et il n'y a aucun mal à cela, aucun problème, même au contraire.

Vous comptez lancer une nouvelle brigade logement, chargée de contrôler et de faire respecter les nouvelles règles d'encadrement des loyers...

M. LE PRÉSIDENT : Merci de conclure monsieur Pelaez, vous êtes à plus de sept minutes !

M. le Conseiller PELAEZ : ...ainsi que celles s'appliquant aux locations de meublés de type Airbnb, pouvez-vous nous en dire davantage, au moins sur la partie Airbnb, sur votre méthode, votre calendrier et les sommes affectées à ce dispositif. Je finis : la délibération qui nous est soumise à ce jour précise bien qu'il s'agit ici d'une expérimentation qui fera l'objet d'une évaluation. Si cette évaluation est défavorable, aurez-vous le courage politique de revenir sur cette mesure unique ou persisterez-vous dogmatiquement dans votre erreur ?

Au vu de l'importance du sujet pour nos citoyens qui, bien souvent sont aussi les petits investisseurs locatifs concernés par la mesure, nous souhaitons que vous soyez mesuré, pragmatique et que vous ne vous laissiez pas emporter par des postures politiques. Pour notre cas, nous voterons contre cette proposition.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. En termes de mesures, je pense que j'ai encore de la marge. La parole est au groupe Synergies Métropole.

Mme la Conseillère CARDONA : Merci monsieur le Président. Juste quelques mots pour vous informer que le groupe Synergies s'associe aux arguments et orientations qui vont être développés par le groupe Progressistes et républicains concernant ce sujet de l'expérimentation de l'encadrement des loyers et que notre groupe votera contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Le groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller LE FAOU : Monsieur le Président, mesdames les Vice-Présidentes, messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, je remercie nos collègues du groupe Synergies qui s'associent à cette intervention. Cette délibération, peut-être l'une des plus symboliques de ce Conseil, témoigne de votre volonté d'avancer sur la question du coût du logement en hyper centre.

Elle nous oppose avec vous et nous pose de nombreuses interrogations. Pourquoi ? Parce que ce dispositif que vous souhaitez expérimenter sur Lyon et Villeurbanne, c'est un peu l'arbre qui cache la forêt, si je puis dire et pour l'illustrer, utilisons l'image de la baguette de pain et de son prix pour voir ce qui nous attend. Imaginons que, demain, nous encadrions ardemment le prix de la baguette de pain dans une commune. On encadre son prix, certes, mais l'on commence *de facto* à réguler aussi le prix de la farine, du sel, de la levure et on commence aussi à vouloir contrôler de façon plus poussée, le temps de travail du boulanger, les normes qui accompagnent le travail, la profession, le matériel qu'il faut utiliser. En somme, on régule tout, on règle le plus possible sans se poser trop de questions et surtout, sans apporter de réponses au prix du pain.

Et puis quelque temps après, on se rend compte que les habitants vont aller acheter leur baguette de pain dans la commune voisine car il y a plus de choix, de diversité de pains et que les boulangers de la commune en font de même en allant s'installer ailleurs car ailleurs, ils ont la liberté d'exercer leur travail et leur amour du métier.

Si l'on en revient à l'encadrement des loyers, nous nous interrogeons à plusieurs titres, d'une part, le faible impact du dispositif sur les prix de l'immobilier. En août 2020, l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne annonçait une augmentation des loyers de 1,8 % entre 2018 et 2019 malgré le dispositif d'encadrement des loyers, augmentation supérieure à celle de Lyon sans encadrement.

À Lille, deuxième Métropole où le dispositif est expérimenté, les loyers sont en moyenne plus chers qu'à Lyon et l'inflation des prix se poursuit. L'encadrement n'y peut rien car les Lillois, comme les Lyonnais, manquent de logements en hyper centre. Qu'attendez-vous de mieux à Lyon qu'à Lille, qu'à Paris ? Par ailleurs, c'est le choix d'un outil unique au détriment des autres qui nous pose question.

Mettre en place l'encadrement des loyers sur deux des 59 communes de la Métropole ne suffira pas à répondre à l'ensemble des défis auxquels nous faisons face en matière de logement. Cet outil, c'est la face immergée d'un iceberg. Nous ne sommes pas opposés par idéologie, d'ailleurs si cela fonctionne d'ici deux ou trois ans, nous nous en réjouissons mais de manière empirique, en regardant ce qui se passe ailleurs, on voit que cela ne fonctionnera pas.

Par ailleurs, par rigueur intellectuelle, si l'on prend les bons chiffres et non ceux qui vous arrangent, comme mélanger les chiffres de deux observatoires, on constate que le marché locatif est beaucoup moins évolutif que le marché de l'achat immobilier sur le temps long à Lyon. C'est pour cela qu'il faut agir comme nous l'avons proposé durant la campagne sur plusieurs plans, d'abord sur la production, avec une augmentation significative de la construction de logements et nous attendons vos orientations en la matière, monsieur le Président.

Durant la campagne et après la campagne, monsieur le Président, vous vous étiez engagé auprès des professionnels du bâtiment à libérer les permis de construire, on constate surtout une mise à l'arrêt de projets, des retards dans la mise en œuvre de décisions que la précédente majorité avait actées. Ensuite, sur la diversification des produits proposés, avec une meilleure répartition des trois types de logements sociaux, avec l'OFS (Organisme foncier solidaire) pour la création de logements abordables et enfin, avec les bailleurs qui proposent des logements intermédiaires, 20 à 30 % moins chers que les prix du marché ciblant ainsi les jeunes actifs de la classe moyenne, les agents de l'État et des collectivités locales et d'autres profils qui ne peuvent pas bénéficier d'un logement social et qui n'ont pas les moyens d'acheter ou de louer un appartement du parc privé en plein cœur de Lyon.

Enfin, en plafonnant, comme nous avons commencé à le faire sur certains projets, je cite ici les Gratte-Ciel, Dardilly, Confluence, Gerland, ou comme nous proposons de l'amplifier, le prix de vente des logements neufs dans les opérations d'aménagement pour tenir compte de l'effort de la Métropole sur le foncier. Il est écrit dans votre délibération les seuls outils actuellement mobilisables sur ce parc étant l'encadrement des loyers et l'expérimentation proposée par l'État. Ceci est faux, ce n'est qu'en mobilisant une série de leviers que nous parviendrons à répondre aux besoins de logements abordables exprimés par nos concitoyens et que nous construirons un marché du logement équilibré dans la Métropole de Lyon.

Nous saluons d'ailleurs votre proposition de création d'une brigade de logements métropolitaine, proposition que nous avons aussi formulée durant la campagne, chargée d'après vos dires du contrôle de cet encadrement, du contrôle des règles d'encadrement des logements Airbnb et sur la veille de l'habitat indigne mais, là aussi, nous nous interrogeons. Qui déploiera les moyens financiers et humains ? Les Villes de Villeurbanne et de Lyon, cette dernière ayant actuellement à sa charge le contrôle Airbnb ou la Métropole ? Et quels moyens humains comptez-vous déployer pour ces trois politiques publiques d'une importance cruciale ? Comment fonctionnera cette brigade ? Nous souhaiterions avoir des précisions.

Un dernier point nous interroge : le choix du périmètre. Focaliser la mise en place du dispositif sur deux villes ne fera qu'accélérer la fuite en avant des Lyonnais et des Villeurbannais les plus modestes qui, faute d'augmentation de la production de logements en hyper centre et d'une baisse des prix à l'acquisition, seront contraints de quitter les deux villes pour aller s'installer dans d'autres communes, voire même en dehors de la Métropole comme c'est déjà le cas.

Il en va de même pour les investisseurs qui privilégieront d'autres territoires que la Métropole de Lyon pour investir. Ce dispositif très ciblé ne fera donc que reporter ailleurs l'inflation des prix à l'achat et à la location.

Pour conclure, nous ne sommes pas opposés parce qu'il faut s'opposer, nous sommes opposés car nous sommes des pragmatiques. Non seulement ce dispositif est une fausse bonne idée mais il pourrait vous servir en plus à ne pas agir sur le reste et éviter la mise à jour de contradiction de votre majorité sur le sujet et c'est le reste, la

production d'offres, le plafonnement des prix de vente, la diversification des types de logements neufs proposés, la rénovation du parc existant, la rénovation urbaine auxquels il nous semble primordial de s'attaquer et vite !

Ainsi, nous voterons contre ce projet de dispositif expérimental. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie cher collègue. Je rappelle à toutes et tous d'essayer de respecter vos temps de parole, nous avons je crois 5 heures 15 de temps de parole demandés donc, si chacune et chacun -surtout chacun pour l'instant- dépasse de deux-trois minutes à chaque fois, nous allons rester longtemps ensemble. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

Mme la Conseillère RUNEL : Je vous remercie monsieur le Président. Chers collègues, depuis des années, l'écart entre l'offre et la demande de logements accessibles aux ménages les plus modestes se creuse. On n'a jamais autant construit mais les plus démunis rencontrent aujourd'hui les plus grandes difficultés à se loger, des logements indignes qu'on pensait relever d'une autre époque se louent une fortune.

Selon l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), nous avons battu des records historiques. Jamais la part du loyer n'a été aussi lourde dans le budget des ménages. Les aides au logement qui restent un outil efficace de redistribution n'ont pas suivi la progression des loyers et des charges. Déjà en 2004, la fondation Abbé Pierre dénonçait une crise du logement sans précédent. Aujourd'hui, la politique en faveur du logement des défavorisés est menacée par l'absence d'engagement politique fort du Gouvernement. Pourtant, cette politique qui représente en quelque sorte un filet de sécurité pour les plus faibles, constitue avec le développement d'une offre de logements accessibles, une condition essentielle à la mise en œuvre effective du droit au logement.

Plus de 15 ans après et malgré une intense activité législative, le logement n'est pas un droit effectif. Ces dernières années, nous avons assisté au renforcement des mécanismes de ségrégation et d'exclusion, du fait notamment de la baisse des APL (aide personnalisée au logement) et de la dérégulation du secteur du financement du logement.

Aujourd'hui, l'explosion du coût des loyers et des charges dans les grandes agglomérations dont notre Métropole, contraint certaines familles à s'installer en périphérie des villes, parfois très loin de leur lieu de travail et dans des quartiers ne disposant pas de services de proximité. Si le prix du loyer est un facteur d'orientation vers certains quartiers et entraîne un risque de ghettoïsation, il constitue et engendre par ailleurs un frein à l'insertion sociale et professionnelle.

C'est forte de ces constats, que nous sommes nombreux à partager et depuis longtemps, que la Métropole de Lyon, fidèle à ses engagements de campagne, a décidé de se saisir de ce dispositif d'encadrement des loyers suivant le pas à d'autres villes de gauche comme Lille ou Paris. L'encadrement des loyers offre aux politiques publiques une marge de manœuvre pour contribuer au développement d'une offre de logements locatifs avec des loyers accessibles.

Il apparaît illusoire de penser que la crise du logement peut se résoudre uniquement par la construction de nouveaux logements sociaux. L'augmentation du parc de logements, en particulier public, est impérative mais elle s'avère insuffisante pour répondre à l'ensemble des besoins de la population.

Garantir le droit au logement pour tous implique une intervention globale. L'encadrement des loyers doit donc s'inscrire dans une stratégie de solidarité nationale car nous avons besoin de ce dispositif partout pour garantir des logements abordables pour tous et favoriser mixité sociale et attractivité.

L'encadrement des loyers, n'en déplaise à certains, permet de rapprocher les loyers des capacités financières réelles des habitants tout en préservant la rentabilité des investisseurs. L'enjeu de l'encadrement des loyers dans les secteurs en tension est primordial pour les ménages aux revenus les plus modestes et notamment les locataires du parc privé car, contrairement aux idées reçues, le parc privé accueille la majorité des ménages propriétaires et locataires les plus modestes.

Le fait d'habiter dans un logement convenable est déterminant dans tout processus d'insertion, il est essentiel à l'exercice d'une citoyenneté pour recouvrer sa dignité.

La ville est un creuset de populations, un territoire dans lequel on côtoie l'autre, c'est un milieu privilégié d'intégration et de démocratie. Alors oui, il nous faudra observer, évaluer, réajuster car l'encadrement des loyers ne règlera pas tout mais s'engager dans cette démarche amorce une réponse aux alertes incessantes exprimées depuis plus de 20 ans sur la déconnexion entre offre et demande, entre aide personnelle et taux d'effort, entre vivre et survivre.

Ne nous privons pas de redonner du sens à ce qu'est la mixité sociale. Ne nous privons pas de redonner du sens à ce qu'elle apporte quand elle fonctionne. Nous devons faire face à la véritable nouvelle crise du logement qui touche notre société. Aucun des acteurs pris séparément ne peut y répondre. Nous devons faire en sorte que l'hébergement ne devienne pas le logement des pauvres.

Je me permettrai, monsieur le Président, de déborder quelques minutes pour vous soumettre de prendre position officiellement contre les propos tenus par Éric Zemmour à l'encontre de jeunes adolescents qui ont souvent vécu le pire avant d'arriver dans ce qu'ils espéraient être le meilleur. Car rappelons à monsieur Zemmour que les voleurs, les violeurs et les assassins, ce sont les passeurs, ce sont les milices libyennes qui achètent et vendent des gamins et des gamines pour leur infliger des traitements inhumains.

Rappelons que ce qui est le plus coûteux, ce n'est pas pour nous le fait d'accueillir mais pour eux de quitter leur pays. Nous avons été quelques-uns et quelques-unes encore présents dans cette assemblée à nous mobiliser déjà sur les bancs du Conseil général et je sais que Béatrice Vessiller se reconnaîtra.

Depuis bientôt trois ans, notre Métropole a ouvert ses portes sous l'impulsion de David Kimelfeld, dont je salue le courage et l'humanisme, et Murielle Laurent, Vice-Présidente à l'action sociale. Notre Métropole, à travers le lancement d'appel à projets, a permis d'augmenter la capacité d'accueil et d'hébergement pour ces jeunes mineurs dont notre collectivité a la responsabilité.

Alors malgré les brouhahas de certains, je sais vos valeurs républicaines, monsieur le Président je vous demande ainsi de vous associer à notre tour aux initiatives des Présidents des Conseils départementaux de gauche pour porter plainte contre Éric Zemmour pour ses propos haineux et infondés, pour que notre pays soit enfin à la hauteur de son devoir d'humanité. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère NACHURY : Monsieur le Président, chers collègues, la loi ELAN instaure un dispositif expérimental d'encadrement du niveau des loyers. Ce projet de délibération propose de faire au Gouvernement la demande d'expérimentation sur les territoires de Lyon et Villeurbanne. Ces deux communes sont éligibles en raison de leur qualification de zone tendue, cet objet juridique mal identifié.

L'objectif est de lutter contre la cherté et le renchérissement des loyers considérés comme cause du non-logement de nombreux candidats et de l'éviction des centres villes d'une partie de la population. L'idée pourrait paraître intéressante voire utile, mais elle pose de telles questions, de tels problèmes, qui finalement la renvoient dans le domaine des idées inopérantes.

Plusieurs observations :

- sur le dispositif, il est complexe, difficile à comprendre. Ainsi, dans un même quartier, les logements, selon leurs caractéristiques, auront un traitement divergeant. Pour exemple, à Paris, lors d'une première mise en œuvre sur la période d'août 2015 à novembre 2017, avant l'annulation par la justice, la part des loyers dépassant les plafonds est restée importante et l'encadrement a affecté surtout les logements dont les pièces sont de petites surfaces. Est-ce juste ?

- sur le niveau des loyers pratiqués, dans l'agglomération lyonnaise, le loyer dans le parc privé se situe autour de 11,80 € par mètre carré, chiffre de 2019. À Lyon, le loyer médian est de 12,60 € par mètre carré. Certes, il est de 16,20 € par mètre carré pour les petits logements mais c'est surtout la conséquence d'un problème d'offres et l'encadrement des loyers ne va pas le résoudre d'un coup de baguette magique. Doit-on pour autant considérer que cela nécessite la mise en place de ce dispositif lourd pour l'ensemble des logements de ces deux communes ?

- sur l'articulation avec le dispositif d'encadrement de l'évolution des loyers, il est constaté que les écarts de loyers sont faibles entre ceux dits "de nouvelles locations" et ceux dont s'acquittent les locataires stables. Les gestionnaires professionnels appliquent plutôt bien les règles d'évolution des loyers. Ne peut-on donc considérer que ces règles sont suffisantes ?

Et alors même que vous vous voulez le champion de la concertation, nous regrettons que vous ne soyez pas passé de la parole aux actes puisque vous n'avez engagé aucune discussion avec les différents représentants des propriétaires,

- sur la mise en œuvre, outre la procédure de fixation du loyer de référence par le Préfet, il faudra organiser un contrôle pertinent et efficace. Sur Paris aujourd'hui, c'est un double échec, celui de l'encadrement et celui du contrôle. Une étude parue en juillet dernier montrait que, sur 5 500 annonces, 53 % ne respectaient pas les plafonds.

À Lyon, que ce soit la mise en œuvre du dispositif de taxe des logements vacants ou bien le contrôle des locations de courte durée, ne devraient-ils pas nous faire réfléchir ? Sur les effets pervers, les propriétaires inquiets pourraient vendre ou opter pour le statut de meublés de tourisme. Les particuliers pourraient aussi se détourner des investissements locatifs. Les investisseurs institutionnels ne se détourneront-ils pas du marché lyonnais et villeurbannais contribuant à la raréfaction de l'offre ?

La question finale est donc : cette mesure lourde apportera-t-elle une solution ? Au regard de ce qui se passe à Paris et à Lille, la réponse est plutôt non parce qu'il reste évident que le problème de fond est le manque global de logements, qu'il y a l'idée, il y a la pratique mais il y a aussi l'entre deux et c'est là le risque.

À Paris, c'est plus la Covid-19 qui a eu un impact sur le loyer que l'encadrement des loyers, alors ce n'est pas mauvais esprit de ma part, c'est le titre d'un article "Le Coronavirus est-il plus efficace que la Mairie de Paris pour faire baisser les loyers ?"

Enfin, nous sommes convaincus qu'il faut appréhender plus largement la problématique du logement sur l'agglomération et assurer la cohérence entre tous les dispositifs qui aujourd'hui ne se parlent pas et ont des niveaux de décisions différents.

Notre groupe votera contre ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère BRUNEL VIEIRA : Merci monsieur le Président. Chers collègues, l'encadrement des loyers est l'un des engagements forts des écologistes et de la Gauche unie pour ce mandat.

Introduit dans la loi par la Ministre du Logement Cécile Duflot en 2014 (loi ALUR -pour l'accès au logement et un urbanisme rénové-), et confirmée par la loi ELAN de 2018, l'encadrement des loyers est un moyen de montrer que le logement n'est pas un bien marchandable comme les autres, mais qu'il est d'abord un bien de première nécessité, un droit fondamental. Garantir l'accès au logement fait ainsi partie intégrante d'une politique unissant préoccupations sociales et préoccupations environnementales. L'accès au logement fonde notre lien social et par là même notre capacité à mettre en œuvre la transition écologique et solidaire.

Nous avons été élus sur un programme visant à répondre aux limites du modèle métropolitain à l'œuvre jusqu'ici, facteur d'inégalité, où les habitants sont confrontés aux pics de pollution, à la saturation des transports, aux difficultés d'accès au logement. Lyon est l'une des villes en France où les loyers ont le plus augmenté, conséquence de son attractivité, et ce, sans que des mesures de régulation soient mises en place. Et ce sont surtout les petites surfaces qui sont touchées, on le voit pour Lyon et Villeurbanne, on l'a évoqué déjà dont le prix au mètre carré dans le logement locatif privé est de 30 % supérieur au prix moyen.

La présente délibération vise à demander à l'État la mise en place du dispositif expérimental d'encadrement des loyers proposé par la loi ELAN, pour cinq ans, pour les communes de Lyon et Villeurbanne.

De quoi s'agit-il exactement ? L'encadrement des loyers est en réalité déjà effectif dans la loi depuis 2014, au travers du décret pris annuellement par l'État pour les zones tendues, limitant la hausse du loyer à la relocation, via l'indice de référence des loyers, calculé par l'INSEE.

Le dispositif de la loi ELAN est donc un dispositif complémentaire qui concerne les logements mis ou remis en location dans le parc privé. Il vise à mieux encadrer les hausses de loyer, en fonction des réalités locales, pour qu'elles ne dépassent pas 20 % du niveau de loyer médian constaté dans le quartier du logement concerné. On est donc loin d'une déstabilisation généralisée du marché.

À Paris et à Lille, puisque je vais les citer aussi, mais on n'a pas la même lecture, l'encadrement des loyers a bel et bien permis de limiter la sur-augmentation de loyers à la relocation, comme le montre l'étude sur l'efficacité de l'encadrement des loyers publiée le 20 janvier 2020 par l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne. C'est sur la base des premiers résultats observés à Lille et à Paris que le Gouvernement a choisi de préciser en 2018 l'expérimentation de l'encadrement des loyers.

C'est une mesure bénéfique pour les habitants de la Métropole. Elle vise à faciliter l'accès au logement dans le cœur de l'agglomération pour les classes moyennes ou modestes. Elle cible plus spécifiquement les logements de petite surface, pour lesquels des loyers excessifs sont pratiqués, logements prisés par la population étudiante, par les apprentis ou par les jeunes actifs.

Bien sûr, on est d'accord, cette mesure ne peut suffire face à la crise du logement que nous traversons. Mais pour faire face à la maladie, il faut parfois commencer par faire tomber la fièvre. Nous aurons une politique importante de productions de logements abordables, tant dans le locatif social que dans l'accession sociale, avec un équilibre de construction dans la Métropole et dans un souci de qualité de vie et de présence de nature en ville, notamment à Lyon et Villeurbanne, déjà très denses, où les habitants aspirent à une ville plus respirable et aérée.

C'est aujourd'hui l'ensemble du modèle métropolitain que nous devons remettre en question, qui consiste à concentrer toujours plus les activités dans le cœur de l'agglomération. Il entraîne mécaniquement une flambée des prix des loyers dans l'ensemble des métropoles au niveau mondial. Il nous faut notamment penser un rééquilibrage des activités et de l'habitat des territoires à l'échelle de l'aire métropolitaine.

Enfin, au-delà du suivi mis en place par l'État autour de cette mesure d'encadrement des loyers, nous serons bien sûr attentifs aux résultats de cette expérimentation et aux indicateurs qui seront posés pour évaluer ses effets concrets pour les habitants, pour les locataires mais aussi pour les propriétaires et pour les investisseurs. Donc nous vous rassurons sur ce point-là. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Payre pour quelques éléments.

M. le Vice-Président PAYRE : Merci monsieur le Président. Le débat pourrait nous faire sourire s'il ne touchait pas finalement le principal point de tension dans notre Métropole et la principale part de budget des familles des classes populaires et des classes moyennes.

Monsieur Le Faou, en fait par votre prise de parole, vous montrez à quel point vous êtes mal à l'aise. Il faut bien justifier votre vote négatif et, par ailleurs, vous êtes peut-être mal à l'aise parce que la Ministre du Gouvernement que vous soutenez a elle-même fini par appuyer cette mesure et ce qui nous semble d'ailleurs de bon augure pour la suite du dossier.

D'ailleurs, vous semblez attribuer à la Métropole une part de décision qui revient à l'État. La question du périmètre est liée aux critères qui sont retenus dans la loi ELAN pour l'expérimentation et seules les deux Communes de Lyon et de Villeurbanne permettraient de rendre un dossier éligible. D'ailleurs, nous serons la première collectivité

à déposer un dossier pour deux communes puisque je rappelle que la Métropole de Lille a bien déposé un dossier mais que ce dossier ne concernait que la Commune de Lille.

Par ailleurs, vous troublez l'opinion d'une certaine manière en jouant avec des réalités. Non, nous n'utilisons pas les chiffres de différents observatoires. Les chiffres qui sont les nôtres, sur lesquels nous nous appuyons sont bien ceux de l'Observatoire des loyers de la Métropole.

Vous avez peur probablement parce que, vous le dites vous-même, vous serez prêt à appuyer cette démarche comme si, d'une certaine manière, vous y adhérez quand même. De fait, vous voyez bien que cette mesure présente un grand enjeu et que précisément, nous, nous ne baisserons pas les bras ; nous, nous allons agir ; nous, nous allons la faire la brigade des logements que vous avez appelée de vos vœux dans les derniers mois ou dans les premiers mois de l'année 2020 ; nous, nous allons mettre en place, non seulement cet encadrement des loyers car la loi le permet mais nous allons aussi agir sur le nombre de logements et, notamment, le nombre de logements sociaux. Donc nous allons utiliser tous les leviers, comme vous semblez l'appeler de vos vœux désormais.

Madame Nachury, j'ai bien entendu vos propos, vous nous dites que nous n'avons pas rencontré les différents acteurs de l'immobilier, notamment les propriétaires. C'est faux, nous les avons rencontrés d'abord pendant la campagne pour une bonne partie et l'engagement était très clair de notre côté, nous avons dit, avant le deuxième tour, que nous encadrerions les loyers et donc, le jeu du suffrage universel a avancé et les Grand Lyonnais et les Grand Lyonnaises ont voté en conscience et ce, d'autant plus que c'est pour eux l'élément essentiel dans cette Métropole.

Par ailleurs, nous rencontrons, le Président et moi-même, la FNAIM (Fédération nationale de l'immobilier) et nous les avons déjà vus, je le dis, dès le début du mandat. Vous semblez dire qu'il y aura un effet désincitatif pour l'investissement locatif, c'est faux. L'investissement locatif en grande partie s'appuie sur les loyers actuels et ce que fait cette mesure proposée par la loi ELAN, c'est d'encadrer la progression et donc pas de jouer sur les loyers actuels.

Peut-être faut-il aussi ajouter, comme vous le dites monsieur Pelaez, que nous ne faisons pas preuve d'idéologie, d'ailleurs il faut faire probablement attention avec ce terme car, quand on l'utilise contre le camp adverse, c'est que soi-même on est dans l'idéologie et précisément, si votre préoccupation à vous est de ne pas inquiéter les promoteurs, notre première préoccupation est bien de répondre à la demande très majoritaire des habitants et des habitantes de cette Métropole.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je suis très heureux de pouvoir mettre au vote cette délibération, cette expérimentation qui, je le rappelle aussi, est soutenue fortement par le Maire de Villeurbanne et le Maire de Lyon.

Je mets le dossier aux voix :

Adopté, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile ; Synergies Métropole ; Progressistes et républicains ; Inventer la Métropole de demain ayant voté contre et le groupe La Métropole pour tous s'étant abstenu.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie d'avoir adopté cette délibération et nous allons vous fournir les résultats exacts.

Il y a deux abstentions, 64 contre et 83 pour. La délibération est donc adoptée.

(Applaudissements).

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

N° 2020-0192 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Périmètres des Conférences territoriales des Maires (CTM) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la relation aux territoires et aux usagers -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Geoffroy a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0192 qui concerne les périmètres des Conférences territoriales des Maires. Madame Geoffroy, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GEOFFROY, rapporteur : Merci monsieur le Président. Mesdames et messieurs, chers collègues, je vous propose de délibérer sur les périmètres des Conférences territoriales des Maires.

Lors de la Conférence métropolitaine des Maires du 18 septembre dernier, le Président de la Métropole a tracé les contours d'une coopération qu'il propose entre les communes et la Métropole de Lyon. Notre collectivité, vous le savez, est désormais issue d'une nouvelle forme de suffrage direct et n'a plus les caractéristiques des intercommunalités et donc, la coopération entre la Métropole de Lyon et les communes nécessite d'être regardée avec précision, formalisée et le sera au travers du pacte de cohérence sur lequel nous aurons l'occasion d'échanger lorsqu'il sera en délibération au mois de mars prochain.

J'ai donc engagé, au nom de notre Président, des échanges avec l'ensemble des Maires de notre Métropole pour tracer les contours et écrire ce pacte de cohérence et j'aurai évidemment l'occasion d'y revenir.

Lors des échanges que nous avons, nous abordons évidemment les axes prioritaires d'un pacte de cohérence mais aussi la gouvernance et le fonctionnement de deux instances qui existaient déjà mais qui revêtent désormais une importance accrue puisque, vous le savez, tous les Maires ne siègent pas à la Métropole. Ces deux instances sont la Conférence métropolitaine des Maires, qui sera réunie régulièrement et qui réunit l'ensemble des Maires des Métropole, et les Conférences territoriales des Maires qui ont été pensées au départ dans la lignée des Conférences locales des Maires qui avaient été créées par la COURLY (Communauté urbaine de Lyon) en 2001.

C'est sur les périmètres de ces Conférences territoriales des Maires que nous sommes aujourd'hui en train de délibérer. Je rappelle qu'elles regroupent dans leur format initial des Maires sur des territoires qui ont été calqués soit sur des bassins de vie, soit à l'issue de discussions avec les Maires.

La proposition que nous faisons est d'ajuster les périmètres de ces CTM sur les circonscriptions électorales métropolitaines. Cet enjeu d'ajustement des périmètres est important, il permettra de contribuer à instaurer un cadre d'échanges entre les élus métropolitains et les Maires sur la base d'un référentiel commun.

Je vous propose donc, pour ces CTM, les modifications ou évolutions suivantes, pour les ajuster le mieux possible sur les circonscriptions électorales métropolitaines :

- la Commune de Sainte Foy lès Lyon qui bascule de la CTM Lômes et Coteaux du Rhône à la CTM Val d'Yzeron,
- la CTM Centre, composée de deux Communes, Lyon et Villeurbanne, que je propose de scinder en deux CTM : la CTM Lyon et la CTM Villeurbanne.

Les deux CTM Ouest Nord et Val de Saône, pour lesquelles nous avons eu un échange, comme pour les autres d'ailleurs évidemment, mais un échange avec plus de communes, les 25 communes qui les composent respectivement, afin de savoir si nous calquions ces deux CTM sur un périmètre électoral, ce qui entraînerait une fusion en une seule CTM. Après échanges avec les Maires des communes considérées, et cela fait l'objet d'un amendement à la délibération qui est aussi sur vos tables, nous proposons de maintenir les deux CTM Val de Saône et Ouest Nord.

(VOIR amendement - annexe 1 page 97)

Je vous propose donc de délibérer sur les périmètres de 10 CTM :

- la CTM Val de Saône,
- la CTM Ouest Nord,
- la CTM Plateau Nord,
- la CTM Rhône-Amont,
- la CTM Porte des Alpes,
- la CTM Les Portes du Sud,
- la CTM Lômes et Coteaux du Rhône,
- la CTM Val d'Yzeron,
- la CTM de Lyon,
- la CTM de Villeurbanne.

Voici monsieur le Président pour la présentation du rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Nous avons cinq demandes de prise de parole. La parole est au groupe Métropole en commun.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, mesdames, messieurs les élus, les Conférences territoriales des Maires font partie de l'organisation démocratique très perfectible de la Métropole de Lyon, une Métropole créée en 2015 par la volonté d'un Président de Conseil général qui voulait se dépêtrer de la dette toxique qu'il avait contractée pour son Département et d'un Maire de Lyon grisé par les effets du pouvoir absolu.

Dans cette Métropole, version 2015, rappelons que les Conférences territoriales des Maires étaient des coquilles vides, la plus belle de ces coquilles étant la Conférence Lyon-Villeurbanne qui ne s'est quasiment jamais réunie durant les cinq dernières années et qui avait toujours exclu à l'époque les Maires d'arrondissements lyonnais.

Pour notre nouvelle majorité, un des enjeux du futur pacte de cohérence métropolitain sera de rendre réelles et utiles les Conférences territoriales des Maires, de les transformer en instances démocratiques qui dépassent les enjeux politiques de court terme et qui construisent durablement des relations respectueuses entre la Métropole d'une part, ses communes d'autre part, avec également un objectif à poursuivre, aménager une Métropole habitable par toutes et tous et cela rejoint en cela le débat que nous venons d'avoir, avec des communes qui travaillent de concert sur le territoire métropolitain au service du bien commun.

Ainsi, les Conférences territoriales des Maires devront être un exemple d'innovation en matière de démocratie représentative mais elles devront aussi être des espaces plus visibles pour les citoyens et citoyennes, mieux identifiés, plus compréhensibles également. Alors l'ajustement du périmètre des Conférences territoriales des Maires, tel que madame la Vice-Présidente vient de nous le présenter, cet ajustement au périmètre électoral de la Métropole va bien dans le sens de cette meilleure visibilité, de cette meilleure compréhension par les citoyennes et les citoyens et donc nous voterons favorablement ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, ce mandat qui débute est marqué par un changement profond au sein du Conseil de la Métropole de Lyon. En effet, nous avons été élus pour la première fois au suffrage universel direct dans une circonscription territoriale. Les Maires sont aussi des représentants de ces territoires.

Je reprendrai les propos de Marc Grivel en juillet 2019, en introduction du rapport de la mission gouvernance territoriale qu'il conduisait : "Conseillers métropolitains et Maires disposeront donc les uns et les autres d'une pleine légitimité démocratique inscrite dans un territoire. Chacun, dans ses compétences, participe à la construction métropolitaine, tous ces élus doivent donc être co-acteurs des territoires, chacun dans son rôle :

- le Maire est souvent identifié par les habitants comme l'élu de référence et responsable "de tout" en termes de proximité,
- les élus métropolitains doivent pouvoir assurer, dans l'intérêt de tous et du territoire, leur rôle dans tous les domaines de compétence métropolitaine".

Pour notre groupe, la modification des contours des Conférences territoriales des Maires aurait dû contribuer à cet objectif. Les limites des CTM doivent correspondre aux circonscriptions électorales. Il y a là un véritable enjeu démocratique, un enjeu d'identification par les citoyens du rôle et des missions de la Métropole, du rôle et de la responsabilité des élus métropolitains.

Comment espérer lutter contre l'abstention et la désaffection démocratique de nombre de nos concitoyens si nous ne sommes pas reconnus dans nos compétences ? L'exigence de proximité, c'est aussi la mise en relation avec ceux qui ont décidé la mise en œuvre des actions métropolitaines.

Cette redéfinition des contours des CTM était pour nous la première étape pour repenser notre façon de faire, repenser notre organisation, passer à une organisation déconcentrée et transversale, une organisation plus agile, plus proche des territoires et de leurs spécificités. À terme, les subdivisions des services métropolitains devraient toutes épouser les contours des CTM et donc des circonscriptions électorales.

Je le redis : définir les contours des CTM n'est pas un simple acte technique, c'est au contraire un acte politique au sens noble du terme. Notre démocratie a besoin d'être plus lisible, plus accessible sans devoir être un expert du code électoral des collectivités. En tant que citoyens, nous avons besoin de savoir qui fait quoi, qui est responsable de quoi, de connaître notre interlocuteur direct, de connaître le lieu pour rencontrer les élus en charge d'un dossier donné. À chaque action un responsable local doit pouvoir être identifié.

Pour la Métropole, cet échelon local doit être chaque Conférence territoriale des Maires. C'est l'ensemble des élus de ces territoires qui doivent piloter au plus près du terrain les actions décidées et conduites par la Métropole. Cela garantit l'efficacité, la lisibilité pour le citoyen, une meilleure adaptation aux spécificités locales et une vision transversale.

Dans les semaines à venir, après l'adoption du Règlement intérieur de la Métropole, nous devons élaborer le pacte de cohérence métropolitain, nous souhaitons que ces documents importants permettent des avancées au niveau :

- de la démocratie,
- de la déconcentration des services,
- de la reconnaissance des spécificités de chaque territoire de la Métropole,
- de la possibilité à l'expérimentation territoriale par bassin de vie,
- de la prise en compte des arrondissements,
- de la capacité pour chaque CTM d'interpeller l'Exécutif métropolitain ainsi que le Conseil de la Métropole pour des questions d'intérêt local,
- du dialogue et de la co-construction d'une vision territoriale partagée entre élus métropolitains et Maires au niveau de chaque bassin de vie, c'est-à-dire de chaque CTM.

En introduction de votre projet de délibération, il est indiqué "Proposition d'ajustement des périmètres de CTM sur les circonscriptions électorales métropolitaines". L'ambition affichée était forte, elle aurait dû être portée par la présentation de votre vision de la gouvernance et de l'organisation territoriale de notre collectivité, il n'en est rien.

Dans ces conditions, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération qui manque cruellement de souffle. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Synergies Métropole.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le président, chers collègues, mesdames, messieurs, la délibération sur laquelle nous portons aujourd'hui notre attention, ça vient d'être rappelé, concerne les périmètres des Conférences territoriales des Maires, CTM, périmètres sur lesquels la loi de janvier 2014, dite loi MAPTAM (de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) nous demande de statuer en début de mandat, donc nous faisons ce travail.

Avant de vous faire part des observations qui nous paraissent essentielles sur ce sujet, notre groupe salue la concertation qui a eu lieu avec madame la Vice-Présidente Hélène Geoffroy en charge de l'égalité des territoires, nous souhaitons le dire en préambule. Vous avez permis madame de faire valoir des arguments clefs pour un

travail efficace dans les bassins de vie rassemblant des Maires qui, pour leur grande partie, ont appris -et ce n'est pas d'aujourd'hui- à travailler ensemble en s'exonérant au mieux des pressions et clivages politiques. Les échanges avec Hélène Geoffroy ont permis de dégager un consensus que nous retrouvons dans le contenu de l'amendement de la présente délibération mais il y a encore des obstacles et des problèmes à régler.

Donc nous avons quatre remarques. La première remarque concerne la volonté, sinon la décision de faire coïncider les périmètres des circonscriptions électorales nées de la loi MAPTAM avec ceux des CTM. Bien que ce rapprochement -et nous l'avons entendu- puisse sembler intellectuellement séduisant, son intérêt est vraiment tout à fait mineur, sauf à vouloir politiser les CTM via les périmètres des circonscriptions électorales.

Les CTM, tout le monde le sait, en tout cas ceux qui ont bien voulu le comprendre, reposent sur des bassins de vie forts de leur histoire, les logiques économiques de leur gestion du quotidien comme les déplacements, les écoles, les équipements sportifs, etc. Les bassins de vie dont nous avons hérité tout simplement profitent et doivent profiter de la sagesse du temps long duquel ils sont issus et ne méritent pas, surtout pas, d'être les victimes des soubresauts des politiques électorales qui, on le sait, s'inscrivent dans des temps courts et changent au gré des gouvernants.

Au passage, remarquons que les périmètres des CTM relèvent seuls de la Métropole et qu'elle en est "souveraine". Faut-il craindre monsieur le Président alors que, dans le cas où l'on change les périmètres des circonscriptions électorales, la Métropole change également les périmètres des CTM ? On sera vraiment dans un bazar démocratique.

La deuxième remarque a pour objet de vous rappeler que les CTM fonctionnent en rassemblant des Maires qui, avec leur expérience, réalisent un vrai travail collectif, pragmatique et de qualité en se dégageant des considérations politiciennes. Ils associent d'ailleurs très souvent des adjoints, des Conseillers délégués en fonction des points à l'ordre du jour des réunions qui, je le rappelle, est arrêté par le Président ou la Présidente de la CTM. Et cela, il ne faut pas le découvrir aujourd'hui, c'est un travail qui est fait depuis longtemps et c'est un vrai espace démocratique qui s'est ouvert depuis plus d'une dizaine d'années et qui fonctionne très bien. Il ne faut pas être étonné et ne le découvrir qu'aujourd'hui.

En s'appuyant d'ailleurs sur cette expérience solide et sur ce savoir-faire éprouvé, les Maires du Val de Saône rassemblent 17 communes, madame la Vice-Présidente l'a rappelé. Même si leur nombre est supérieur à la moyenne des autres CTM, les Maires, parce qu'ils savent le faire, sauront comme ils l'ont toujours fait, travailler avec efficacité entre eux pour leurs communes et leurs projets de territoire.

La troisième remarque concerne les CTM de Lyon et Villeurbanne, je parlais d'un certain nombre de questions à régler. Puisque la proposition est ainsi faite -pointant d'ailleurs l'absence remarquée et de longue date du travail en commun entre Lyon et Villeurbanne, ce qui est sur le fond regrettable- nous constatons que la CTM de Lyon reste proche de la philosophie politique qui a présidé à la création des CTM : réunir des Maires autour d'une table pour un travail collaboratif. Si le Maire de Lyon rassemble les Maires d'arrondissements, nous aurons, en effet, une CTM rassemblant des Maires en cohérence avec la volonté politique de départ. Mais le Maire de Lyon le veut-il ? Nous ne le savons pas au stade de cette délibération et nous lui demandons de prendre position.

En revanche, en ce qui concerne celle de Villeurbanne, nous nous interrogeons sur sa pertinence et sur le risque juridique éventuel de sa création dès lors qu'elle ne regroupe, si l'on peut dire, qu'un seul Maire. Ceci aura l'avantage de lui éviter toute contradiction. Mais je ne doute pas que les services juridiques seront à même de nous rassurer sur cette fragilité juridique.

La quatrième remarque enfin concerne votre volonté, monsieur le Président, sinon votre décision de dédier un Vice-Président de l'Exécutif à chaque CTM. C'est du moins ce que nous avons compris des échanges. La légitimité de la présence d'un Vice-Président ou d'une Vice-Présidente, de par sa position dans l'Exécutif peut s'entendre s'il est élu d'une des communes de la CTM et, a minima, de sa circonscription.

Cependant, nous attirons formellement votre attention qu'il ne peut y avoir au sein des CTM un double processus décisionnel, l'exercice d'un double pouvoir. Les CTM s'organisent autour d'un ou d'une Vice-Président(e) et d'un ou d'une Président(e) élus(es) par les Maires.

Pour éclairer cette question, nous pensons que le Vice-Président délégué par vos soins, dans ce cas, ne peut avoir qu'un positionnement, un rôle fonctionnel pour l'application des politiques publiques de la Métropole, alors que l'animation de la CTM relève exclusivement de son Président, en parfaite concertation avec ses collègues Maires. Les décisions sur des initiatives de bassins de vie, notamment de mutualisation, doivent relever du seul pouvoir des Maires et de leurs décisions, ensemble et collectivement.

Vous le voyez, monsieur le Président, nos remarques ont pour objectif une nouvelle fois de nous mettre en situation, tous, de travailler efficacement dans les territoires et dans les communes, à la suite de choix politiques, qu'ils soient faits au sein d'une CTM ou qu'ils soient la traduction dans les communes et les territoires d'une politique publique métropolitaine.

Vous le savez, notre groupe intervient sur des principes d'efficacité, de capacité à rendre les services qu'attendent nos concitoyens. Nos propos et remarques traduisent -et nous le ferons en permanence- ces exigences de base. Notre groupe, malgré les incertitudes et quelques difficultés à régler, et nous vous les donnons en mains madame la

Vice-Présidente, il faudra régler en tout cas ces questions-là, et somme toute aujourd'hui notre groupe votera cette délibération qui a tenu compte de l'expression et de l'avis des Maires. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller COCHET : Merci monsieur le Président. Chers collègues, nous voici en plein dans la "popote" administrative, dans le nombrilisme des administrations qui, reconnaissons-le, n'intéresse pas particulièrement les habitants de la Métropole. Je ne dis pas cela par dénigrement car ce sont des éléments importants de l'organisation de notre démocratie locale. Je dis cela pour exprimer nos points de vue sur cette organisation.

Notre point de vue est simple, soyons concrets et efficaces ! Sur les CTM, vous faites le choix de calquer les périmètres sur les circonscriptions électorales et de fait, vous faites officialiser une pratique qui ne disait pas son nom. On regrettera que ces choix ne soient pas guidés par l'intérêt métropolitain qui devrait se fonder sur les bassins de vie. C'était la logique de la demande du Plateau Nord d'intégrer Sathonay Village, comme il y a déjà Sathonay Camp, mais puisque la logique est purement politique, nous n'aurons pas gain de cause et nous rendons également hommage à madame Geoffroy qui n'est pas en cause car la décision vous incombe directement, monsieur le Président.

À ce sujet, on a un peu de mal à entendre certains ici s'inquiéter des conséquences contre eux de ce qu'ils avaient mis en place contre les autres. L'avantage de l'opposition, c'est que nous, nous y sommes déjà habitués. Sur la séparation des Communes de Lyon et Villeurbanne, on est plutôt dans le flou. La réunion des deux dans une même CTM ne fonctionnait pas à l'évidence. Maintenant, on ne voit pas vraiment comment vous allez les faire vivre. Nous souhaiterions donc que, très rapidement, le Maire de Lyon et vous-même, vous puissiez réunir les Maires d'arrondissements pour expliquer la méthode de travail de cette CTM lyonnaise et en faire état devant le Conseil. Quant à Villeurbanne, ce découpage est un bel hommage à monsieur Bret et son combat pour l'autonomie de la commune.

Le découpage acté, nous allons devoir rédiger le pacte de cohérence territorial, je le répète, soyons concrets et efficaces. Lors du dernier mandat, la majorité s'était crue investie d'une grande mission de démocratie locale au point de rédiger quasiment une déclaration des droits, une constitution, une charte des valeurs, un Règlement intérieur et j'en passe.

Nous vous le demandons officiellement, allons à l'essentiel ! Ce document doit être un texte pratique qui fonde les bases des relations entre les communes et la Métropole. Nous souhaitons y trouver les domaines d'intervention et les modalités de l'application concrète des politiques. Faisons en un document qui puisse être lu et compris par tous les habitants de la Métropole car il y a des domaines essentiels de coopération entre les communes et la Métropole, il y a des expériences à tenter dans la gestion des équipements publics, notamment culturels et éducatifs, il y a des mutualisations dans le domaine de l'action sociale qui seraient utiles pour mieux accompagner les personnes isolées. Nous devons innover sur la manière de concevoir l'habitat. La gestion des espaces naturels ne peut être efficiente que dans une gestion commune.

Très clairement, si votre choix est de faire un joli texte bien écrit qui se limite à de la réflexion et à des propositions impossibles à mettre en œuvre, comme ce fut le cas, nous ne participerons pas à cela avec les communes que nous représentons. Nous l'avons dénoncé pendant trois ans sans être entendus et pourtant, le résultat est là, vous venez vous-même de le présenter, le bilan de ce premier pacte est d'une telle pauvreté qu'il n'a servi quasiment à rien.

Si à l'inverse, ce pacte propose des actions concrètes, nous serons dans la contribution pour en assurer sa réussite dans nos communes. Pour agir et avoir des actions concrètes, il faut allier ce pacte à une programmation pluriannuelle d'investissements (PPI). C'était aussi une erreur grave de lancer un pacte et de ne pas avoir donné les moyens financiers de sa réalisation. Sur la PPI, les communes ont un peu de mal à y voir clair tant les positions avancées ne sont pas toujours vraiment certaines, disons le autrement, on ne comprend rien à ce que vous pensez.

Vous avez parlé, monsieur le Président, d'une PPI par CTM. Est-ce que cela est confirmé ? Si oui, comment va se décider la répartition entre les CTM et à l'intérieur des CTM ? Comment allez-vous calculer les budgets en tenant compte des engagements antérieurs ou en repartant d'une feuille blanche ? Ce qui amène à s'interroger sur la notion de coup parti, quelle est sa définition ? Une étude complète ou des marchés lancés ou simplement une inscription dans un document de programmation ?

Par ailleurs, on nous a parlé du verdissement de projets en cours à venir dans la PPI, nous y sommes plutôt favorables si cela améliore les projets sans les dénaturer de leur objet initial.

Monsieur le Président, il y a eu avant vous des engagements pris au nom de la Métropole et non pas au nom d'une majorité politique. Il semblerait aujourd'hui difficile que vous remettiez en cause des projets utiles aux habitants pour des raisons purement idéologiques.

Monsieur le Président, nous sommes vraiment en attente de vos propositions concrètes sur tous ces points et nous vous écouterons avec beaucoup d'attention. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les écologistes.

M. le Conseiller DOSSUS : Monsieur le Président, chers collègues, je suis particulièrement honoré de prendre la parole au nom du groupe écologistes à l'occasion de ma dernière séance ici en tant que Conseiller métropolitain,

puisque'en application du principe de non-cumul des mandats, je vais quitter cette assemblée dans les jours qui viennent, suite à mon élection au Sénat.

Je le suis d'autant plus sur un sujet relatif aux collectivités et à la place des Maires dans la gouvernance de notre Métropole, puisque ce sujet préoccupe beaucoup les élus que nous avons rencontrés au sein de cette courte campagne sénatoriale.

Notre Métropole est donc une collectivité spéciale : mi-intercommunalité, mi-département. En devenant pleinement une collectivité territoriale, avec une assemblée élue au suffrage universel direct, la Métropole est un modèle qui reste pour l'instant unique en France.

Le scrutin de juin dernier a permis aux Grand Lyonnaises et aux Grand Lyonnais de voter dans le même temps pour leurs Conseillers municipaux et métropolitains, dans 14 circonscriptions. La campagne a permis une confrontation des projets politiques à l'échelle de notre Métropole mais aussi à l'échelle des circonscriptions. Une majorité des Grand Lyonnaises et des Grand Lyonnais a exprimé leur désir de renouvellement et a souhaité engager leur agglomération dans une transition écologique ambitieuse en votant largement pour nos listes.

Il nous faut maintenant prendre acte de cette nouvelle réalité démocratique. Ne pas tenir compte de ce changement de mode d'élection dans le fonctionnement même de notre Métropole serait, de notre point de vue, une erreur. Mais les inquiétudes de certains Maires qui ne siègent plus au sein de notre assemblée sont légitimes et doivent être entendues.

C'est pourquoi les Conférences territoriales des Maires seront l'outil d'une gouvernance renouvelée pour notre Métropole plus ouverte et plus proche des élus locaux. Particulièrement attachés à la décentralisation et à la proximité, nous avons entendu certains souhaits d'ajustement de ces périmètres, ce qui explique les redécoupages effectués dans la délibération que nous votons aujourd'hui.

Les CTM, instances de dialogue avec les élus locaux, qui permettent d'adapter les politiques de la Métropole aux réalités des territoires, devront aussi associer régulièrement des Conseillers métropolitains à leurs travaux et nous souhaitons qu'elles donnent à la Métropole une véritable assise territoriale, en construisant une relation fertile avec les communes et les arrondissements de Lyon. Aucune transition écologique ne peut se faire sans l'implication de tous les territoires ou sans le respect de leurs diversités.

En matière de périmètre, on prône souvent l'alignement sur les "bassins de vie" qui sont en réalité à géométrie variable. Après des années riches en réformes multiples pour les collectivités, que ce soit pour leur périmètre, leurs tailles ou leurs compétences, tout le monde s'accorde sur le besoin d'une période de stabilité. Le périmètre des circonscriptions électorales de notre Métropole ne devrait donc pas évoluer fortement dans les années à venir. Nous avons donc la responsabilité d'assurer la coordination entre notre Métropole et les communes qui la composent sur ce périmètre politique.

La délibération porte uniquement sur les périmètres des CTM. Vous aurez tout le loisir de débattre par la suite dans cette instance et en Conférence métropolitaine des Maires de leur fonctionnement et de leur composition, dans le cadre de l'élaboration du pacte de cohérence métropolitain.

Proximité, ouverture, écoute des Maires, c'est sur cette base que nous réussirons ensemble la transition écologique de notre Métropole. Je vous remercie et je vous souhaite une pleine réussite dans ce mandat. Mais je vais laisser la parole au Maire de Lyon pour répondre à messieurs Grivel et Cochet sur le fonctionnement de la CTM lyonnaise.

M. le Conseiller DOUCET : Merci monsieur le Sénateur. Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, mesdames, messieurs, mon engagement à renouveler la gouvernance de la Ville de Lyon s'est récemment traduit pour certains, par la création de la Conférence des Maires d'arrondissement qui réunit, à fréquence régulière, l'ensemble des Maires d'arrondissement de la Ville, quelle que soit leur étiquette politique. Le travail collaboratif, la transparence et la redevabilité sont des engagements que j'ai formellement pris auprès des Maires d'arrondissement. En cohérence, oui, je souhaite que les Maires d'arrondissement participent à la CTM Lyon, ainsi qu'à la Conférence métropolitaine des Maires, ceci dans l'intérêt des Lyonnaises et des Lyonnais, de toutes les Lyonnaises et de tous les Lyonnais. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je vais tout d'abord m'associer à la remarque de Marc Grivel et féliciter Hélène Geoffroy pour le pilotage de ce dossier qui est complexe mais, comme je m'y étais engagé devant la Conférence métropolitaine des Maires, nous avons échangé, concerté, écouté, nous avons adapté cette délibération aux souhaits des Maires qui étaient concernés par les changements éventuels de circonscriptions. Cela a été dit, actuellement ces CTM fonctionnent plus ou moins bien selon les lieux, avec très souvent un ordre du jour descendant imposé par la Métropole, plus que des dossiers qui venaient des territoires et qui remontaient jusqu'à nous, je souhaite que ceux-ci soient modifiés et que le rôle des CTM soit renforcé.

Le pacte métropolitain, monsieur Cochet l'a dit, n'a pas forcément eu tout son intérêt. C'est une obligation réglementaire, donc, quoiqu'il arrive, il faudra la remplir. Moi je souhaite par les CTM qui, pour moi, sont l'objet principal, qu'on trouve des méthodes pour que les territoires puissent s'exprimer et y compris peut-être, en termes budgétaires et si nous ne nous sommes pas encore prononcés de façon précise, c'est que la réflexion est en cours, que je souhaite qu'Hélène Geoffroy continue d'échanger avec vous pour voir quels sont les dispositifs qui permettraient d'être le plus efficace et le plus pertinent.

Voilà ce que je peux dire. Je ne répondrai pas à toutes les autres remarques qui n'étaient pas liées à la délibération, comme le système électoral qui a créé des distorsions dans la majorité précédente et je vous propose donc, tout d'abord, de voter l'amendement qui, je le rappelle, permet de conserver deux CTM dans leur circonscription électoral Val de Saône.

Donc, je mets au vote cet amendement... Oui, pardon !

M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL : Il se trouve que j'ai été interpellé également. Est-ce que vous me permettez d'y répondre monsieur le Président ?

M. LE PRÉSIDENT : Excusez-moi monsieur le Maire de Villeurbanne. Allez-y !

M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL : Je vous remercie, ce sera rapide mais vu que je ne parle pas beaucoup pendant cette séance, je vais quand même me permettre de répondre aux deux attentions qui m'ont été faites. Celle, d'abord, de Marc Grivel et je le remercie de prendre soin de ma santé mentale, en m'assurant effectivement au futur que je n'aurai à me mettre d'accord qu'avec moi-même. On verra si c'est plus facile qu'avec d'autres mais en tout cas, je vais essayer. Celle également, de monsieur Cochet puisqu'il rend un hommage vibrant à Jean-Paul Bret. Voilà, je l'ai encore vu il y a quelques jours et il vous transmet toutes ses amitiés mais je crois que cet hommage, vous pouvez également l'adresser à celles et ceux qui ont participé à cette tension permanente qui nous conduit aujourd'hui, peut-être, à aller vers cette proposition d'un fonctionnement un peu plus clair.

Le débat, pour qu'on soit bien d'accord, a été mis sur la table par le Président et par la Vice-Présidente, en toute transparence avec le Maire de Lyon et le Maire de Villeurbanne que je suis. Et je vais aussi rassurer l'assemblée, il y a beaucoup d'échanges aujourd'hui entre le Maire de Villeurbanne et le Maire de Lyon et ces échanges ne vont pas cesser demain, au regard de l'organisation que nous avons retenue. Je vais même aller plus loin, il se pourrait que nous ayons des projets en commun qui pourraient dépasser cette Conférence territoriale des Maires.

Le deuxième point, c'est que la liberté politique que nous avons dans les échanges avec le Président et la Vice-Présidente est extrêmement importante et que notamment, cela nous a conduits à associer ce redécoupage d'un certain nombre de conditions liées notamment à l'expérimentation de la territorialisation des services métropolitains mais cela ce sera d'autres sujets pour notre belle assemblée. Je ne doute pas qu'elle conduira également à un certain nombre de débats.

Je veux donc vous rassurer, chers collègues, sur mon libre consentement éclairé dans cette proposition et sur ma volonté intacte de travailler avec l'ensemble des Maires concernés par l'avenir de notre territoire métropolitain que nous avons en commun, Lyon, bien sûr, mais Vaulx en Velin, Bron, Décines Charpieu, Meyzieu, pour ne citer que les plus proches géographiquement de la Ville dont j'ai le plaisir d'être le Maire.

Enfin, permettez-moi de vous rappeler à chacun et à chacune d'entre vous que les imperfections dont nous avons à traiter dans la mise en œuvre de cette Métropole, ne sont ni le fait de notre intention politique, ni celui de notre responsabilité. Je crois avoir suffisamment indiqué mon point de vue à ce sujet, lors de la première Conférence territoriale des Maires, en parlant d'un hold-up démocratique et financier conçu nuitamment entre deux hommes seuls. Il nous appartient donc de reconstruire de la cohérence, de la compréhension et de l'efficacité. Ce découpage et le travail en cours sur le pacte de cohérence métropolitaine conduit par Hélène Geoffroy devraient y concourir. Je m'associerai donc à ce travail. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je précise mais cela va s'en dire que naturellement, en accord avec le Maire de Lyon, les Maires d'arrondissement seront donc associés à la Conférence métropolitaine des Maires, ce qui avait déjà été le cas au mois de septembre et à la Conférence territoriale des Maires de la Ville de Lyon.

Je mets donc l'amendement aux voix :

Adopté, les groupes Inventer la Métropole de demain et La Métropole pour tous ainsi que M. Kabalo et Mme Prost (Progressistes et républicains) s'étant abstenus.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets donc aux voix la délibération amendée n° 2020-0192 sur le périmètre de la CTM.

Adopté, les groupes Inventer la Métropole de demain et La Métropole pour tous ainsi que M. Kabalo et Mme Prost (Progressistes et républicains) s'étant abstenus.

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer à l'examen des dossiers pour lesquels aucune demande de temps de parole n'a été formulée en Conférence des Présidents.

DEUXIÈME PARTIE

*(Dossiers pour lesquels la Conférence des Présidents
n'a pas retenu de débat)*

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2020-0177 - Lyon - Conseil d'administration de l'École normale supérieure (ENS) de Lyon - Abrogation partielle de la délibération du Conseil n° 2020-0118 du 27 juillet 2020 relative à la désignation d'un représentant suppléant - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Conseillère Augey comme rapporteur du dossier numéro 2020-0177. Madame Augey, vous avez la parole.

Mme la Conseillère AUGÉY, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère AUGÉY.

IV - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2020-0214 - Garanties d'emprunts accordées à l'association école secrète de gastronomie auprès de la Banque populaire Auvergne Rhône-Alpes - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2020-0216 - Programme de financement obligataire Euro Medium Term Notes (EMTN) - Application de la délibération n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 portant délégations d'attributions accordées par le Conseil de la Métropole de Lyon au Président - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Artigny comme rapporteur des dossiers numéros 2020-0214 et 2020-2016. Monsieur Artigny, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ARTIGNY, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

V - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2020-0206 - Commission locale du secteur sauvegardé du Vieux Lyon - Quartiers Saint-Jean, Saint-Georges et Saint-Paul, de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) des Pentes de la Croix-Rousse et du site historique de Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

PREMIÈRE PARTIE (Suite)

*(Dossiers pour lesquels la Conférence des Présidents
a retenu un débat)*

II - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2020-0143 - Assemblée générale de l'association Comité pour la liaison européenne transalpine Lyon-Turin - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller Monot comme rapporteur du dossier numéro 2020-0143 qui concerne la désignation d'un représentant de la Métropole au Comité pour la liaison européenne transalpine Lyon-Turin. Je propose la candidature de Jean-Charles Kohlhaas.

Il y a une dizaine d'interventions demandées et je commence par donner la parole au groupe Métropole pour tous.

M. le Conseiller DOGANEL : Merci monsieur le Président, chers collègues, la liaison européenne Lyon-Turin, aussi nommée la Transalpine, est un projet européen d'envergure qui permettra demain de relier Lisbonne au Portugal, à Kiev en Ukraine avec l'axe ferroviaire est-ouest du Corridor méditerranéen.

Permettez-moi de vous rappeler que les échanges entre la France et l'Italie représentent aujourd'hui près de 90 milliards d'euros et que si l'argument économique n'est pas toujours l'élément le plus déterminant pour la

nouvelle majorité, je suis sûr que l'argument environnemental saura retenir votre attention quant à la nécessité de construire, dès aujourd'hui, des infrastructures performantes et durables pour l'avenir. Ce tunnel de 57 km de long, dont l'ouverture est prévue en 2030, financé pour moitié par la Commission européenne, représente des milliers d'emplois.

La France est le 2^{ème} partenaire commercial de l'Italie et l'intensification des échanges entre nos deux pays doit nous amener à repenser nos infrastructures, afin notamment :

- d'offrir une vraie alternative aux acteurs de ces échanges en dehors du transport aérien et routier,
- de réduire ainsi concrètement l'impact environnemental du transport de marchandises et de personnes,
- mais aussi de renforcer le rayonnement européen de Lyon et sa Métropole à travers un projet unique au cœur de l'Europe avec la connexion est-ouest, mais aussi nord-sud.

Alors que 85 % des échanges s'effectuent aujourd'hui par la route, cette liaison ferroviaire permettra demain de désengorger nos autoroutes avec environ 2 millions de camions en moins par an, mais aussi 5 millions de voyageurs aériens en moins.

Le transport ferroviaire est beaucoup plus écologique que le transport routier ou aérien. Nous sommes tous d'accord sur ce point, encore faut-il avoir des infrastructures performantes, innovantes et durables ? Personnellement, je travaille régulièrement avec des entreprises en Italie et je fais environ 60 000 km par an et je suis convaincu que ce projet qui permettra aux nombreux acteurs de notre Région et même au-delà, dont beaucoup sont des PME (petites et moyennes entreprises) comme dans mon cas, de pouvoir travailler autrement : plus vite, de manière plus sécurisée, plus écologique et aussi plus économique.

Le groupe La Métropole pour tous soutient ce projet qui est un projet d'avenir, une opportunité pour renforcer l'attractivité économique et culturelle de nos territoires, stimuler l'emploi et réduire notre impact environnemental dans le cadre de ces échanges croissants. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, le groupe Métropole en commun.

M. le Conseiller AZCUÉ : Monsieur le Président, chers collègues, l'association Comité pour la liaison à grande vitesse Lyon-Turin-Milan a un fonctionnement tel qu'il est grand temps d'y nommer un représentant capable de nous représenter réellement ce qu'il s'y passe.

Cette association ayant pour objet -je cite- : "de mener toute action de nature à faciliter ou à accélérer la réalisation de la liaison ferroviaire transalpine (voyageurs et marchandises) entre Lyon et Turin et peut-être un lieu de rencontre et de réflexion des institutions territoriales, des milieux économiques et de toute autre structure intéressée par le projet". Il ne nous semble pas incompatible d'y nommer un représentant qui défende des voies alternatives au tunnel Lyon-Turin. Le groupe Métropole en commun est donc favorable également à une politique alternative, une autre vision de la politique du transport, de défense et de développement du fret, des trains et des tunnels. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, la parole est au groupe Métropole insoumise résiliente solidaire.

M. le Conseiller LEGENDRE : Monsieur le Président, chères conseillères, chers conseillers, avant d'aller en Italie, laissez-moi vous emmener jusqu'en Suisse. Il existe là-bas la ligne ferroviaire à travers les Alpes, du nord au sud. Et parmi les ouvrages nécessaires à la réalisation de cette ligne, il existe le tunnel ferroviaire de base du Mont Saint-Gothard qui mesure 57,1 km de longueur. Il a été approuvé par les Suisses par référendum en 1992 et mis en service en 2016. C'est le plus long tunnel ferroviaire du monde.

Et, vexés de ne pas détenir ce précieux record, les Français et les Italiens ont donc programmé et commencé la réalisation d'un tunnel plus grand de 400 m ! Oui, parce qu'en effet, le tunnel ferroviaire de base du Mont d'Ambin entre Saint Jean de Maurienne en France et Suse en Italie mesurerait 57,5 km et deviendrait ainsi le plus long du monde ! C'est donc la seule raison valable que nous voyons pour réaliser la liaison ferroviaire Lyon-Turin : détenir le record mondial du plus long tunnel, car pour les autres arguments, nous ne voyons pas vraiment l'intérêt d'aller au bout de ce projet :

- en effet, la ligne ferroviaire rénovée en 2012 ne fonctionne qu'à 20 % de sa capacité et si on utilisait à plein aujourd'hui, la ligne actuelle, elle permettrait de sortir rapidement jusqu'à 1 million de camions, des routes tous les ans ;
- le projet ensuite détruirait 1 500 hectares de terres agricoles, alors que nous visons la fin de l'artificialisation des sols pour préserver notre capacité à nourrir nos citoyens ;
- le projet nécessiterait le déplacement de 43 millions de tonnes de matériaux, un bel exemple de l'extractivisme, symbole de notre temps ;
- le projet n'est financé ni par le côté italien, ni par le côté français ;
- et enfin, côté environnemental, la Cour des comptes européenne a remis un rapport cette année, concluant qu'il faudra, entre 25 et 50 ans à partir de l'entrée en service de l'infrastructure, avant que le CO₂ émis pour sa construction soit compensé, ce qui n'est pas compatible avec notre objectif de lutte contre le réchauffement climatique pour 2040.

Nous devons en terminer avec l'aménagement du territoire concentrant toute l'activité dans les mains des grandes métropoles, ces trous noirs économiques qui ne font que concentrer les richesses aux mains de quelques-uns et accroître les inégalités.

De longue date, opposés au projet Lyon-Turin, nous voyons d'un bon œil qu'un membre de notre nouvelle majorité puisse intégrer l'association transalpine, pour savoir s'il est intéressant ou non de construire le plus long tunnel du monde. Je vous remercie.

Mme la Vice-Présidente BAUME, en remplacement de M. le Président BERNARD, absent momentanément : Merci, c'est au groupe Communiste et républicain de prendre la parole.

M. le Conseiller DEBÛ : Par cette délibération, nous nous apprêtons à désigner le représentant de la Métropole, on l'a dit, au Comité de liaison transalpine Lyon-Turin. Celui-ci aura la responsabilité de porter la voix de notre collectivité dans cette instance et nous savons et la démonstration vient d'en être faite, que sur ce sujet les avis peuvent diverger. Et cela, c'était une litote.

C'est un projet ancien, puisqu'il est déjà inscrit depuis 1994 parmi les 14 projets prioritaires de l'Union européenne et je voudrais rappeler la position constante des Communistes, en le replaçant dans le contexte actuel.

Depuis 2006 et l'ouverture à la concurrence du fret ferroviaire, sa part modale a chuté de 14 % à moins de 10 % aujourd'hui, au profit des transports routiers. Concrètement, cela signifie mettre plus de 2 millions de camions supplémentaires sur les routes. 1,5 million d'entre eux empruntent la vallée de la Maurienne pour passer en Italie, avec des dégradations très importantes, autant de l'environnement que des infrastructures routières. Et la dynamique positive du transport routier a été dopée par l'autorisation de l'augmentation du tonnage des semi-remorques, dont le PTAC est passé de 40 à 44 tonnes.

Or, les coûts externes générés par le transport routier (les accidents, la pollution, les nuisances, les dégradations) s'élèvent à plus de 87 milliards d'euros (et encore mes chiffres sont vieux !) contre, seulement, 2 milliards pour le transport ferroviaire. Le train n'est responsable que de 1,3 % des émissions de CO₂ liées au transport, contre 93 % pour la route.

Preuve s'il en est que, sur un sujet de cette importance qu'est le transport routier et qui est donc une des grandes sources de pollution, la concurrence libre et non faussée, bien loin d'être la médecine, aggrave la situation.

On ne pourra pas, sérieusement, engager la transition environnementale en restant dans les bornes étroites et délétères des logiques libérales. Au contraire, nous estimons, que c'est à travers l'appropriation et la définition collective des besoins, hors du secteur marchand, que nous devons engager cette transition, en nous appuyant sur un grand service public national du ferroviaire.

Je sais que, sur la priorité à donner au fret, nous sommes d'accord. C'est, comme on vient de le dire, sur le projet de l'infrastructure, sur les tunnels, en vérité, que nos avis peuvent diverger.

Je sais déjà, pour avoir souvent entendu Jean-Charles Kohlhaas en parler au Conseil régional, que l'on me répondra que la ligne existante, celle de Modane, n'est pas saturée et qu'on peut utilement l'exploiter. Et, effectivement, avec la chute du fret, il y a des sillons qui se libèrent.

Pour autant, nous ne pouvons pas nous contenter de cette réponse à court terme. Il s'agit de remettre la liaison Lyon-Turin dans le contexte plus global d'une véritable ambition de report modal massif de la route au rail. Il s'agit de faire du fret ferroviaire le principal mode de transport de marchandises et de cantonner le transport routier au "dernier kilomètre". C'est à ce niveau-là d'exigence qu'il faut que l'on se situe.

Et cela signifie donc d'avoir une vision à 40, 50, 60 ans, d'anticiper l'augmentation du tonnage et, même, d'accélérer la mutation en créant les conditions propices au transfert modal.

Toute activité a un impact sur son environnement et si on s'interdit de penser des grands chantiers stratégiques, alors on ne peut pas sérieusement parler de transition environnementale, à moins d'assigner à résidence les populations et de réduire les échanges socialement utiles.

Parce que le passage au "tout fret", que j'appelle de mes vœux :

- cela signifie la régénération et le développement de ce que l'on appelle les "petites lignes", celles de la desserte fine des territoires ;
- cela signifie donc un investissement massif sur le réseau, avec une vision à long terme, qui est la seule à même de permettre ce report modal significatif.

Ainsi, pour les Communistes, le Lyon-Turin est un projet utile, qui doit s'inscrire dans une vision de développement du réseau et du fret, porté par une entreprise de service public, collective, nationale, populaire et libérée des logiques marchandes.

Nous voterons évidemment et néanmoins ce rapport, en demandant donc à notre représentant Jean-Charles Kohlhaas qu'il porte la voix de notre collectivité, dans toutes les subtilités d'approches. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci pour ces propos. Je rappelle que la délibération est pour désigner un représentant. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller COLLOMB : Monsieur le Président, chers collègues, il est des décisions qui comptent dans une assemblée et aujourd'hui, nous allons en prendre trois qui, à mon avis, peuvent changer la face de l'agglomération lyonnaise.

Tout d'abord, celle que vous avez décidé de voter tout à l'heure, sur l'encadrement des loyers. Vous avez une vision, nous en avons une autre ! Ce qui tranchera, c'est le nombre de constructions de logements sociaux au cours des prochaines années. On verra si votre orientation était la bonne ou bien si le logement social et le logement tout court s'effondrent dans l'agglomération.

Tout à l'heure, nous en verrons une autre sur la 5G et j'aurai l'occasion de m'exprimer mais celle sur le Lyon-Turin me semble tout à fait essentielle. Le 1^{er} juillet dernier, dans une de ces premières interventions, monsieur Grégory Doucet annonçait qu'il souhaitait qu'on arrête le TGV Lyon-Turin. Je pense que ce serait là une erreur économique parce que l'on sait que le TGV Lyon-Turin ne se limite pas évidemment, comme quelquefois on le laisse penser, à lier Lyon à Turin mais qu'il contribue à la mise en réseau de 5 000 km de lignes ferroviaires entre les grandes villes européennes, la ligne Lyon-Turin étant le chaînon manquant d'un corridor ferroviaire qui, comme on l'a dit tout à l'heure va de Lisbonne, de Séville à Kiev et qui desservira des villes majeures comme Valence ou Barcelone en Espagne, comme Turin, Milan ou la région de Vénétie en Italie.

Pour appréhender tout l'intérêt économique mais quelquefois, il semble que l'intérêt économique ne prime pas, l'intérêt d'une telle liaison doit être apprécié lorsque l'on constate qu'elle concerne 18 % de la population européenne et représente 17 % du PIB (produit intérieur brut) de l'UE (Union européenne).

Si l'on regarde simplement les relations entre la France, l'Espagne et l'Italie et leurs échanges, c'est 33 % du PIB européen et cette liaison permettra donc de renforcer les échanges entre les trois pays et contribuera ainsi à faire émerger un pôle de croissance de l'Europe du sud susceptible de contrebalancer le poids économique de l'Europe du nord.

Pour ne prendre que les seuls échanges commerciaux entre l'Italie et la France, ils représentent 79 milliards d'euros, 36 milliards d'exportations françaises et 42 milliards d'importations italiennes. La France est ainsi le deuxième client de l'Italie, son deuxième fournisseur et l'Italie, le deuxième client et le quatrième fournisseur de la France, juste derrière l'Allemagne. Échanges forts de produits marchands mais présence importante aussi d'investisseurs italiens en France : 1 600 filiales dans l'hexagone employant 75 000 personnes, ce n'est pas rien et d'entreprises françaises en Italie, la France est à la troisième place des investissements avec 74 milliards d'euros. Et, il en va de même pour le tourisme, la France est la première destination étrangère des Italiens et l'Italie, la seconde destination favorite des Français. Les échanges entre les deux pays, tant de personnes que de marchandises, sont donc extrêmement importants.

Si le TGV Lyon-Turin est ainsi un impératif économique, il est aussi de ce fait un impératif écologique. En effet, de par l'importance des échanges, ce sont aujourd'hui des centaines de milliers de véhicules qui traversent et polluent les vallées alpines tout au long de l'année.

En 2018, 786 000 poids-lourds étaient passés dans le tunnel de Fréjus, 622 000 dans le tunnel du Mont-Blanc avec une hausse du trafic de 18,6 % pour le tunnel de Fréjus et de 13,3 % pour le tunnel du Mont-Blanc. Cette hausse représente 46 000 poids-lourds supplémentaires sur les deux ouvrages en une année et 200 000 véhicules supplémentaires entre 2013 et 2018. Sauf à vouloir que la situation ne se dégrade davantage, il faut donc opérer un basculement du transport routier vers le transport ferré et profiter du Green Deal voulu par la Commission européenne, de taux d'intérêt particulièrement bas et des plans de relance mis en place dans les deux pays pour accélérer la réalisation du TGV Lyon-Turin, de la section transfrontalière mais aussi des accès côté italien et surtout côté français, même si des économies doivent être trouvées par rapport au projet initial.

Réaliser le Lyon-Turin, ce serait d'ailleurs libérer aussi Lyon d'une partie des poids-lourds en transit vers l'Italie et qui empruntent le grand contournement, mais aussi la rocade est, voire le boulevard de ceinture. Projet écologique, le fret ferroviaire a été largement développé par nos voisins Suisses qui ont investi près de 23 milliards pour limiter le nombre de camions sur leurs routes et leurs autoroutes. Pour cela, ils ont mis en service les tunnels du Lötschberg (2013, 14,6 km), du Gothard comme on l'a dit (57 km), tandis que nos amis italiens inauguraient le 8 septembre dernier celui du Ceneri (15,4 km), réalisant ainsi une autoroute de fret ferroviaire captant le transport des marchandises depuis l'Europe du nord : Angleterre, Bénélux, Allemagne jusqu'à l'Europe du sud, et évitant donc ainsi l'émission de gaz à effet de serre et pollution des régions traversées.

Le résultat d'une telle politique a porté ses fruits. La part du transport de marchandises par le fret ferroviaire entre la Suisse et l'Italie a atteint 70 % quand elle n'est que de 8 % entre la France et l'Italie. Alors les adversaires du TGV Lyon-Turin, nous dirons qu'il existe la liaison historique entre Aiton et Orbassano et qu'il suffit de la mettre aux normes. C'est oublier que ce tunnel a été ouvert en 1871. À cette époque, on savait penser plus loin que les prochaines années, qu'il n'a qu'un tube, sans galerie de sécurité, ni de refuge.

Compte tenu des passages TGV, des liaisons TER Turin-Modane, il ne reste plus que 30 sillons disponibles pour les trains de fret, avec une capacité allant de 42 à 62 trains par jour. Il serait donc difficile, même avec les améliorations envisagées, de prévoir une augmentation forte du fret ferroviaire, d'autant plus que malgré deux ou trois motrices par convoi nécessaires du fait de la pente, 34 % contre 15 % dans le TGV Lyon-Turin. Il n'a qu'une capacité théorique annuelle de 4,5 millions de tonnes. Encore est-ce une capacité théorique pourquoi ? Parce que comme il est extrêmement court, ce qui est intéressant, c'est de pouvoir avoir une autoroute ferroviaire qui aille du

nord effectivement de l'Allemagne comme je le disais jusqu'en Italie. Là, on a une toute petite section, donc aucun transporteur routier ne va arrêter son camion, le mettre sur le train et redescendre 170 km plus loin. Donc, effectivement, le fret ferroviaire s'est totalement effondré. Donc, si nous ne faisons pas le TGV Lyon-Turin, nous continuerons à avoir de plus en plus de camions sur nos routes et nos autoroutes.

J'ai cru que vous étiez contre les camions et donc, le transport routier polluant, contre les avions et les avions cargos de fret parce qu'ils sont polluants. Si en plus, vous êtes contre le fret ferroviaire, alors il ne nous restera plus que la télétransportation ! (*Rumeurs dans la salle*).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie pour ces propos concis. Le groupe Synergies Métropole.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, chers collègues, je rappelle que pour cette délibération, il s'agit d'une désignation.

Il est précisé d'ailleurs dans la délibération que l'association Comité pour la liaison européenne transalpine Lyon-Turin a pour objet social "*de mener toute action de nature à faciliter ou à accélérer la réalisation de la liaison ferroviaire transalpine, voyageurs et marchandises, entre Lyon-Turin et veut être un lieu de rencontre et de réflexion des institutions territoriales, des milieux économiques et de toute autre structure intéressée par le projet.*"

Donc, mon propos et notre propos, en tout cas, sera court. Nous formons le vœu, monsieur le Président, et nous espérons et vous demandons si la personne quasi désignée, ou en tout cas que vous désignez, sera bien en cohérence avec l'objet social de l'association, c'est-à-dire faciliter, accélérer la réalisation de la liaison ferroviaire transalpine, voyageurs et marchandises. Le candidat d'ailleurs, peut-il nous rassurer sur ce point-là ?

Si d'aventure ce n'était pas le cas, nous vous remercions de nous dire pourquoi. Quelles orientations et quels objectifs portera la personne désignée par vous, qui serait éventuellement en incohérence ou pas tout à fait en conformité avec l'objet social de ce Comité et de cette association ? Nous vous remercions de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller RUDIGOZ : Merci monsieur le Président, mes chers collègues, connaissant votre position, monsieur le Président, celle de votre parti Europe-Écologie Les Verts et d'une large partie de votre majorité, hormis le groupe Communiste qui a été très clair lors de son expression, je propose donc à notre assemblée ma candidature pour la représenter au sein du Comité de liaison, de manière à défendre pleinement et ardemment, le projet ferroviaire Lyon-Turin.

Permettez-moi de prendre quelques minutes pour rappeler les enjeux de ce projet européen, même si beaucoup a déjà été dits. Rappelons que 1/5^{ème} du tunnel de base est déjà réalisé et qu'il est faux, totalement faux, de dire que nous pourrions revenir sur ce projet de tunnel transfrontalier. C'est mentir aux habitants de notre territoire de dire cela.

À l'horizon 2030, grâce à l'Europe, grâce à l'Italie, grâce à la France, grâce aux collectivités territoriales partenaires, le tunnel de base sera livré. Aujourd'hui, nous sommes tournés vers le projet d'accès français au projet transfrontalier et avec une contribution renforcée de l'Union européenne dans le cas de Green deal, à hauteur de 50 %. Nous sommes donc sur de bons rails pour accélérer la construction de ces accès.

Ce projet du Lyon-Turin est un des plus beaux projets de transition écologique que notre Région Auvergne-Rhône-Alpes puisse mener dans les années à venir. D'ailleurs, je m'étonne, qu'il y a encore quelques années de cela, votre mouvement y souscrivait.

Aujourd'hui, 3 millions de poids-lourds circulent entre la France et l'Italie, soit 8 % des marchandises traversent les deux pays par le rail et 92 % par la route ; c'est un colossal déséquilibre. En Suisse, vous le savez, cela a été rappelé, les ratios sont inversés. Nous avons l'opportunité unique de reporter ces transferts de marchandises sur le ferroviaire, de dépolluer les vallées du sillon alpin et ainsi d'améliorer la santé des habitants de ces territoires.

Nous parlons en moyenne de 3 millions de tonnes de CO₂ par an qui pourraient être économisées. Nous savons que la liaison existante, obsolète n'est pas en capacité d'absorber les échanges de marchandises à venir qui ne vont que croître et l'exposé de monsieur Collomb était éloquent en la matière.

Il est faux de dire que la liaison actuelle peut permettre de traverser 150 trains par jour et vous le savez.

Depuis 2007, les normes de sécurité pour le fret ferroviaire ont changé. Avec des normes actuelles, seule une cinquantaine de trains par jour peut circuler sur la ligne historique du Mont-Cenis et notamment du fait de la pente qui est particulièrement raide à certains passages qui va jusqu'à 33/1 000. À choisir entre une ligne ferroviaire mixte voyageurs et marchandises neuve permettant de réduire le temps de trajet de deux heures entre Lyon et Turin pour les voyageurs, de réduire les émissions de CO₂ que subissent les habitants du sillon alpin à cause des poids-lourds, d'améliorer les liaisons TER de l'ensemble de la région alpine au départ de Lyon et la rénovation d'une ligne existante qui ne répond plus aux besoins actuels, le choix est selon nous, vite fait.

En commission déplacements et voirie, il a été fait référence au rapport de la Cour des comptes européenne -et un autre collègue l'a fait tout à l'heure- publié cet été sur le Lyon-Turin, qui s'est appuyé sur une étude d'un soi-disant expert indépendant estimant que l'impact écologique des travaux en cours, limiterait fortement l'impact bénéfique du projet sur le plan environnemental. Mais quelle n'a pas été notre surprise d'apprendre, figurez-vous, que cette même étude avait en réalité été réalisée par un patron du lobby routier, finalement assez peu indépendant.

La réalité, mes chers collègues, c'est qu'avec le Lyon-Turin, la Métropole de Lyon remplira les objectifs qu'elle s'est fixés pour augmenter l'usage du train, à la fois pour les habitants et pour le transfert de marchandises et qu'en soutenant ce projet, tout comme celui du contournement ferroviaire et du nœud ferroviaire lyonnais, elle améliorera pour les Grand Lyonnais mais aussi pour les habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes, la desserte des principales villes du sillon alpin. C'est aussi cela, je crois, la coopération entre territoires que vous appelez souvent de vos vœux. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

M. le Vice-Président LONGUEVAL : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, on voit bien là que les mobilités et les enjeux et défis des mobilités sont aujourd'hui considérables et que cela suppose de nouvelles régulations à mettre en place et un ensemble de macros-décisions qu'il faut prendre pour peser positivement mais aussi politiquement sur ces différents axes économiques, sociaux et environnementaux et ce projet communément appelé Lyon-Turin en est un exemple criant.

Le Ministre des transports a indiqué le 1^{er} février 2019, la nécessité de travailler sur des scénarios pour les nouveaux accès et sur un schéma directeur de travaux à réaliser rapidement sur les lignes existantes. Le rapport Duron de février 2018 considérait pourtant que la démonstration n'a pas été faite de l'urgence d'engager les aménagements des accès alpins au Lyon-Turin.

Ce document indique même qu'il n'y avait pas matière à engager ces travaux avant 2038. Le 24 juin 2019, le Préfet réunissait le comité de pilotage afin de partager les études. L'objectif du chantier a été rappelé : transporter demain sur les rails ce qui est transporté aujourd'hui sur la route et le fret ferroviaire s'inscrit bien évidemment dans ces objectifs de transition énergétique.

Alors, tout ce que l'on a entendu ici nous amène à dire qu'un débat réunissant les associations, les opposants qui soutiennent la réhabilitation des lignes, les représentants de l'État, la SNCF, est aujourd'hui indispensable. Si le développement du fret, grâce au nouveau tunnel est un leurre alors il faudra étayer l'affirmation qui consiste à dire que "le tunnel favorisera au contraire le transport de voyageurs".

On peut aussi se poser la question de "comment supprimer des vols intérieurs en Europe, sans des infrastructures sur rail qui permettent de développer le transport de voyageurs". Et l'idée, c'est bien de s'interroger sur ces modes de mobilité européenne que nous souhaitons développer et quel sera le moyen durable de franchir les Alpes.

Cela a été dit et il ne faudra pas oublier que ce qu'on appelle le Lyon-Turin n'est autre que le chaînon manquant de fret manquant entre Séville et Budapest. Donc, il ne concerne pas que le Lyon-Turin mais bien les enjeux européens de la mobilité de demain. Donc, nous, ce que nous souhaitons dans notre groupe, c'est que notre représentant à l'assemblée générale puisse s'inscrire dans cette volonté de porter le débat dans cette assemblée, les élus de notre groupe n'étant pas opposés au développement de cette ligne. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller GASCON : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération nous propose aujourd'hui de désigner un représentant du Conseil au sein de l'assemblée générale de l'association Comité pour la liaison européenne transalpine Lyon-Turin, nous en prenons acte ! Mais elle nous offre aussi la possibilité de vous interroger plus en avant sur l'un des plus grands projets structurants d'aménagement du territoire européen au service des intérêts écologiques et économiques de notre territoire. Projet phare du Green deal européen inscrit dans le plan France relance, le Lyon-Turin facilitera, d'une part, un report modal massif sur le rail du transport de marchandises et de voyageurs dans les Alpes et contribuera, d'autre part, à un rééquilibrage économique entre l'Europe du nord et l'Europe du sud.

La nouvelle ligne ferroviaire Lyon-Turin représente, en effet, le maillon central du corridor ferroviaire méditerranéen -cela a été déjà expliqué précédemment- qui est considéré par beaucoup comme le véritable chaînon manquant entre l'est et l'ouest européen. Elle arrimera, également, durablement la partie sud de notre pays, notre région et ainsi la Métropole de Lyon à la dorsale européenne sur laquelle l'Europe économique s'est historiquement développée.

Parmi toutes les autres raisons qui plaident en faveur de la réalisation de cette liaison ferroviaire, s'il en est une autre essentielle et même dirais-je, consubstantielle aux enjeux économiques, c'est bien celle et vous en conviendrez tous, de la préservation de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique.

C'est un fait, le train est un mode de transport terrestre le plus sûr, le plus rapide et le moins carboné. Grâce au gain de temps qu'elle permettra, la ligne Lyon-Turin offrira aux voyageurs une alternative propre et attractive à la voiture et à l'avion entre la France et l'Italie sur l'ex Paris-Lyon-Turin-Milan. Surtout, cette liaison sera principalement dédiée au fret ferroviaire. Aujourd'hui, plus de 90 % des marchandises échangées entre l'Italie et la France sont acheminées par 3 millions de véhicules lourds par an. Le but est d'en basculer chaque année, plus d'un million sur le rail, avec à la clé, des millions de tonnes de CO₂ rejetées en moins dans l'atmosphère. Nombre de pays européens ont déjà parié avec succès sur le ferroutage et il serait temps de les rejoindre dans ce choix.

La Suisse -et vous l'avez évoqué aussi tout à l'heure- vient ainsi d'inaugurer son troisième grand tunnel alpin en 15 ans et est devenu une référence. En France, certains prétendent encore que ce sujet est inutile avec un

argument curieux : la vieille ligne du XIX^e siècle reliant la France à l'Italie serait suffisante pour relever le défi d'une mobilité propre dans les Alpes.

Tous les opérateurs de fret ferroviaire qui utilisent cette ligne -je dis bien tous- attestent pourtant de son obsolescence technique et fonctionnelle qui limite tout développement massif du fret ferroviaire sur cet axe.

En outre, les autorités françaises et italiennes sont formelles, les nouvelles règles de sécurité du tunnel historique, inauguré il y a plus de 150 ans, ont réduit les capacités de ce vieil ouvrage à une peau de chagrin, un constat d'ailleurs acté par la nouvelle majorité municipale de Chambéry dont une partie est soutenue par Europe Écologie-Les Verts dans un vœu adopté, il y a cela quelques jours.

Aujourd'hui, la valse-hésitation des États est révolue concernant le tunnel transfrontalier dont près de 20 % du projet global sont déjà réalisés. Ce projet rencontre la très forte adhésion d'une très grande majorité des populations française et italienne, selon une enquête BVA réalisée en octobre 2019. Un sondage qui révèle au passage que 94 % des sympathisants d'Europe Écologie-Les Verts en France sont favorables au Lyon-Turin. Cette délibération précise que le Comité pour la liaison européenne transalpine Lyon-Turin a pour objet -je cite- de "mener toute action de nature à faciliter ou à accélérer la réalisation de la liaison ferroviaire transalpine".

Aussi, il est nécessaire, monsieur le Président, de nous faire part très rapidement des orientations que vous entendez défendre dans l'assemblée générale de ce comité. Et, comme le précise votre délibération, entendez-vous faciliter la réalisation de cette liaison ferroviaire transalpine ? Je vous pose la question parce que certaines déclarations estivales d'élus de votre mouvance ont pu jeter le trouble. D'autre part, y a-t-il sur ce sujet l'unanimité au sein même de votre majorité ?

En 2007, 13 collectivités locales françaises se sont engagées dans le cofinancement des aménagements des voies d'accès françaises assurant la mobilisation de 1 milliard d'euros. La Région AURA (Auvergne-Rhône-Alpes) s'est engagée à porter 70 % de cette participation, les 30 % restant provenant de grandes collectivités comme le Grand Lyon ou celle de Grenoble qui est sortie du protocole financier lors de la dernière mandature.

Un nouveau tour de table entre collectivités territoriales concernées doit être organisé prochainement pour actualiser ce protocole. Aussi, confirmez-vous le principe de maintien de nos engagements précédents ? Les enjeux pour notre Métropole sont très importants. Je rappelle que les voies d'accès au tunnel transfrontalier permettront d'améliorer considérablement les mobilités du quotidien et les liaisons TER entre Lyon et les villes du sillon alpin.

Je rappelle aussi que le projet Lyon-Turin prévoit l'aménagement d'une grande plateforme multimodale et que cela nécessite une vraie vision stratégique sur l'avenir de l'est lyonnais.

Parce que la transalpine recouvre des enjeux économiques et environnementaux centraux pour le développement de notre pays et de notre territoire, nous souhaiterions, pour conclure, monsieur le Président, qu'un vrai débat ait rapidement lieu dans cette enceinte. Nous souhaiterions également que ce débat s'ouvre plus largement sur l'ensemble des projets de grandes infrastructures. En tant qu' élu de l'est lyonnais, je pense nécessairement aux infrastructures routières et autoroutières, notamment dans le cadre des solutions à trouver pour faire face à l'afflux de circulation consécutif au déclassement de l'A6 et de l'A7. Malheureusement, ce ne sont pas les quelques réponses lapidaires entendues en commission qui ont pu nous rassurer. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci le groupe Les écologistes.

M. le Vice-Président KOHLHAAS : Merci, excusez-moi, je suis un jeune élu métropolitain, donc je n'ai pas l'habitude mais, comme l'ont dit très bien le Président et même monsieur Grivel, on ne débat pas ici du Lyon-Turin, on ne débat évidemment pas ici dans cette délibération du tunnel international et même pas d'un sujet qui est plus proche de la Métropole, des accès français. J'avoue que je suis assez surpris, fier, de ce qu'a dit Gérard Collomb tout à l'heure, imaginant que la délibération portant désignation dans cette association la Transalpine, allait changer la phase de l'agglomération lyonnaise. Non ! Trêve de plaisanterie, je crois qu'on a besoin d'un débat de fond sur le projet Lyon-Turin, sur l'ensemble du report modal et des infrastructures mais que ce débat doit être fait sereinement, pas à l'occasion d'une délibération qui est juste une adhésion à une association et une désignation au sein de cette association.

Un mot quand même sur la Transalpine, parce que si le projet a été d'importance nationale en 1994, l'association la Transalpine date de 1991 et la Métropole, le Grand Lyon précédemment, y est adhérente depuis 1992 ; cela fait 28 ans. Notre cotisation à cette association est actuellement de 30 000 € par an. Je vous informe d'ailleurs qu'il y a un audit en cours sur cette association la Transalpine de la part de la Chambre régionale de la Cour des comptes.

Un deuxième mot, parce que monsieur Gascon a posé ici, un certain nombre de questions qui ont été posées en commission et qui me semblent importantes. Quels sont les engagements du Grand Lyon devenu la Métropole de Lyon ? Non, monsieur Gascon le protocole de 2007, nous ne l'avons pas signé. Nous avons signé un protocole d'accord de financement en 2002 qui engageait le Grand Lyon à l'époque sur 25,4 M€.

En 2007, il y a eu un deuxième protocole et pour ce deuxième protocole, nous n'étions pas présents et il a été un peu imposé par la Région ou l'État, au Conseil général du Rhône et à la Métropole, enfin à l'époque le Grand Lyon, pardon ! Un courrier du Grand Lyon, suite à cette rencontre, ce comité de pilotage de 2007 dit que : "l'engagement du Grand Lyon à l'époque, pourrait monter jusqu'à 51 M€ dans le cadre d'un doublement des engagements de tous les financeurs et, bien sûr, dans le cadre du respect de ce projet."

Le protocole d'accord ne porte que sur les accès français, on est bien d'accord, pas du tout sur le tunnel international ! En 2012, cette partie des accès français a été mise à l'enquête publique et dans la foulée, comme on dit "DUP-isée", déclarée d'utilité publique.

Ce projet était chiffré à l'époque, au moment des protocoles, à 7,7 milliards d'euros. La Cour des comptes l'a réévalué, en 2012, à 12 milliards d'euros et malheureusement, monsieur Collomb, depuis, l'État est revenu en arrière. Il a décidé, en 2019, de demander à SNCF réseaux de revoir le projet fortement à la baisse et lui a donné pour objectif de ne pas dépasser les 5 milliards. Il semblerait qu'on soit aujourd'hui sur un projet entre 5 et 6 milliards d'euros, soit moins de la moitié de sa valeur 2012 et cela fait donc "belle lurette" que le projet de ligne à grande vitesse est abandonné par l'État dans ce cadre. Il n'y a plus de projet de TGV dans le projet Lyon-Turin depuis des années. C'est donc une précision.

En commission, vous m'avez demandé si la Métropole était engagée pour 149 M€. Non ! L'engagement porté sans l'accord du Conseil général du Rhône et sans l'accord de la Métropole à 149 M€ porte, pour l'ensemble des deux collectivités et sur un projet qui a été diminué de moitié. Donc, au jour d'aujourd'hui, la Métropole est engagée pour 51 M€ pas par une délibération votée en Conseil mais par un courrier du Président du Grand Lyon de l'époque, uniquement et sur un projet qui était estimé à 12 milliards d'euros en 2012 qui est revu fortement à la baisse. Voilà les précisions que je voulais apporter, sinon sur le fond, je pense que vraiment on a besoin d'un temps d'échanges, sur le fond du projet, pour échanger les informations puisque manifestement, vous ne donnez pas tous les mêmes chiffres, donc c'est que vous n'avez pas tous les mêmes informations et nous, nous en avons d'autres.

Je voudrais quand même juste dire à messieurs Grivel et Rudigoz qu'en France, en démocratie et la loi de 1901 le dit bien, ce sont les adhérents qui choisissent ou non d'adhérer à une association et ce n'est pas l'association qui force les adhérents à adhérer à elle et à penser comme elle. Et, donc le principe que vous avez présenté, de dire : "il faut que le représentant de la Métropole soit en ligne et en phase avec la ligne de l'association" me semble complètement anachronique par rapport au fonctionnement des associations. C'est bien l'adhérent Métropole de Lyon qui a un représentant dans cette association et pas l'inverse et donc, c'est ce que vous proposez cette délibération, bien évidemment. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie pour ces précisions. Non monsieur Collomb, on a fait déjà 40 minutes de débat. Donc, vous avez parlé 10 minutes. Cela suffit, vous n'avez pas la parole monsieur Collomb...

M. le Conseiller COLLOMB : Pour savoir ici s'il faut effectivement qu'il y ait le fret ferroviaire Lyon-Turin ou non ? C'est de cela que dépend notre vote évidemment !

M. LE PRÉSIDENT : Ce n'est pas possible ! Je vous prie de respecter cette assemblée.

M. le Conseiller COLLOMB : Je la respecte monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Eh bien respectez les temps de parole ! Vous avez parlé quand même 10 minutes sur ce dossier. Je crois que cela doit suffire, quand on a des esprits clairs... non mais ce n'est pas possible !

M. le Conseiller COLLOMB : Je demande une interruption de séance et nous ne la faisons pas !

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Collomb, c'est bien mais vous n'avez pas la parole quand même ! Donc, après ces 40 minutes de débat qui ont un petit peu débordé par rapport à l'objet de cette délibération qui est -je le rappelle- la désignation d'un représentant, vous m'excuserez de ne pas répondre à toutes ces questions, remarques et interpellations qui n'étaient pas en lien avec la délibération. Je vais simplement me contenter de répondre à monsieur Rudigoz, néanmoins, puisque lui est bien intervenu sur la délibération en proposant sa candidature.

(Propos inaudibles)...En fait, vraiment qu'en tant que député de la République, soutien de la majorité, il pousse le Gouvernement enfin à prendre des mesures fortes sur le fret ferroviaire, ce qui n'a jamais été le cas et cela ne s'est malheureusement pas amélioré, pour l'instant, depuis 2017. Mais, j'espère que vous aurez l'occasion de porter et d'arriver à des résultats.

Je vais donc mettre au vote la désignation. Vous avez reçu un bulletin de vote où il est mentionné monsieur Rudigoz et monsieur Kohlhaas. Vous pouvez également voter blanc et je demande à monsieur Vieira de procéder à l'appel pour qu'à tour de rôle vous veniez voter et vous pouvez en profiter pour avoir, dans le hall, du gel hydroalcoolique et éventuellement des masques pour que vous puissiez changer de masque. Monsieur Vieira.

(M. Vieira procède à l'appel nominal).

Résultats du scrutin secret sur appel nominal Dossier n° 2020-0143

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, nous allons reprendre. Merci de regagner vos places. Donc, je vais proclamer le résultat de ce vote qui nous aura occupés un certain temps :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	148,
- nombre de bulletins blancs.....	43,
- nombre de bulletins nuls.....	2,
- nombre de suffrage exprimés.....	103,
- majorité absolue : 52 voix	

- . M. Thomas Rudigoz : 21 voix,
- . M. Jean-Charles Kohlhaas : 81 voix,
- . Mme Fanny Dubot : 1 voix.

(VOIR annexe 2 page 99)

M. LE PRÉSIDENT : Donc, monsieur Kohlhaas a été désigné.

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller MONOT.

M. LE PRÉSIDENT : Nous reprenons l'ordre du jour. Pour la bonne organisation des débats, je vous redemande de respecter les temps de parole, vous rappelle que nous avons encore à peu près quatre heures d'interventions de prévues et je vous demande naturellement à toutes et tous de rester jusqu'à la fin qui devrait nous porter vers 22 heures, plus ou moins, selon le nombre de votes à bulletin secret.

N° 2020-0144 - déplacements et voirie - Association du Groupement des autorités responsables de transport (GART) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Monot a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-0144. Il s'agit d'une désignation de représentants à l'Association du Groupement des autorités responsables de transport (GART). Le bulletin est affiché.

Je vous propose de désigner :

- *titulaires* :

- . M. Bruno BERNARD,
- . Mme Béatrice VESSILLER,
- . Mme Blandine COLLIN ;

- *suppléants* :

- . Mme Hélène DROMAIN,
- . M. Jean-Charles KOHLHAAS,
- . M. Fabien BAGNON.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain (sauf Mme Vullien qui a voté pour), La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Conseiller MONOT.

N° 2020-0145 - déplacements et voirie - Organisation et fonctionnement de la liaison ferrée express entre Lyon et Lyon-Saint Exupéry - Convention financière avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kohlhaas a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-0145. Monsieur Kohlhaas, vous avez la parole. Quel est l'avis de la commission ?

M. le Vice-Président KOHLHAAS, rapporteur : Il y a eu un débat en commission et c'est pour cela sans doute qu'il y a un certain nombre de prises de parole. Je rappelle qu'en fait, le comité syndical du SYTRAL a, le 21 février 2020, décidé de la résiliation du contrat de concession de Rhônexpress pour motif d'intérêt général, qu'avec le préavis, la fin de cette concession, l'échéance est au 6 novembre 2020, que par rapport à cette concession, il y avait une convention entre la Métropole et le SYTRAL, une convention financière. Elle tombe à l'échéance du 6 novembre et on a donc besoin de refaire une nouvelle convention financière entre les deux structures pour éviter toute interruption de service et, bien sûr, cette délibération vous propose cette nouvelle convention pour éviter toute interruption de service. L'avis a été globalement et majoritairement favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, il y a donc neuf groupes qui ont demandé la parole. La parole est au groupe La Métropole pour tous.

M. le Conseiller CHAMBON : Madame la Vice-Présidente, monsieur le Président, mesdames, messieurs, comme cela vient d'être évoqué, la décision de résiliation du contrat liant Rhônexpress au SYTRAL voté par le comité

syndical du 21 février 2020 implique de lourdes conséquences financières, dont nous ne connaissons pas encore le fin mot. Pour autant, il était nécessaire de renégocier cette concession pour plusieurs raisons :

- diminuer le coût,
- développer des solutions pour améliorer la mobilité du quotidien et la desserte de l'est lyonnais, au bénéfice notamment des usagers de la ligne T3,
- et enfin, permettre la mise en œuvre de solutions alternatives concurrentielles.

Ces négociations qui avaient été entamées par Fouziya Bouzerda, ancienne Présidente du SYTRAL, auraient permis quelques avancées significatives tout en restant dans le contrat de la concession, comme :

- la proposition de renforcement significatif du T3 avec une capacité augmentée de 28 %,
- l'acceptation de desserte alternative, avec les lignes 47 et 48,
- et surtout une baisse des tarifs à 13,90 € pour tous et 12,20 € pour les abonnés TCL (transports en commun lyonnais), soit une diminution de plus de 25 % du tarif. À l'époque, l'ancienne Présidente du SYTRAL, Fouziya Bouzerda, avait mis en garde les élus de nos collectivités face aux conséquences de cette résiliation et je la cite : "J'ai fait le choix de m'abstenir, considérant que le temps n'est pas à la prise d'une décision qui nous engage sur un dossier de cette importance, à trois semaines de la fin du mandat. La sagesse démocratique aurait voulu que nous laissions le prochain Exécutif délibérer sur l'avenir de ce service".

Alors aujourd'hui, après résiliation du contrat, il est rassurant de voir, monsieur le Président, que la Métropole tient ses engagements avec cette convention financière qui concerne l'organisation et le fonctionnement de la liaison ferrée express, mais pour autant est-ce que cela sera suffisant ? Permettez-moi de m'interroger, de nous interroger non seulement sur les conséquences, mais également sur vos engagements pour l'avenir.

En effet, plusieurs points sont à prendre en compte :

- le coût total de la résiliation estimé à l'époque à 32 M€ pourrait s'élever à 37 M€,
- les mesures mises en œuvre dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire (signalétique, ajustement de l'offre, perte de recettes, etc.) représenteraient un déficit d'environ 165 M€ pour le SYTRAL (165 M€ est à peu près le coût du T6),
- enfin, la résiliation de la concession entraînerait la reprise de l'exploitation du service express par le SYTRAL : c'est une conséquence juridique qui se traduit également par une conséquence financière qui pourrait s'élever aux alentours de 110 M€ entre le rachat du matériel, l'entretien et la maintenance de la ligne, et j'en passe...

Au regard de ces sommes, somme toute vertigineuses pour nos contribuables tout particulièrement, voici, monsieur le Président, quelques questions concernant l'avenir :

- où en est-on de l'application de la baisse des tarifs ?
- où en êtes-vous aujourd'hui dans l'avancée de cette négociation ?
- qu'advient-il de cette ligne express ? Est-ce qu'elle sera sacrifiée au profit de "voyageurs du quotidien" ou sera-t-elle complémentaire ?
- quelles sont vos perspectives en termes de mobilité sur l'est lyonnais ?
- et enfin, tout le monde a entendu que l'État avait versé une rallonge financière à la RATP (régie autonome des transports parisiens), qu'en est-il de la demande qui avait été faite par le SYTRAL pour que l'État vienne en aide au SYTRAL ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Métropole en commun.

M. le Conseiller AZCUÉ : Merci monsieur le Président, chers collègues, nous actons la fin, certes, douloureuse d'un modèle de DSP (délégation de service public) que l'on ne souhaite plus jamais revoir. Ces DSP qui garantissent les profits, socialisent les pertes sur une longue durée et sans anticiper suffisamment les changements futurs et les évolutions territoriales, sociales et politiques. Ces DSP qui ont d'abord pour objet l'intérêt du développement économique au détriment de l'intérêt public, le premier ne recouvrant pas, et non, le second. Cette DSP socialise tellement les pertes que si le contrat n'était pas à ce jour encore dénoncé, nous serions dans l'obligation très longue de compenser les pertes de la crise Covid. Nous allons devoir le faire mais seulement jusqu'au 6 novembre. Ouf !

C'est l'occasion aussi de dire notre souhait que les tarifs évoluent pour les publics qui ne sont pas les voyageurs aériens. En attendant la gratuité des transports, la baisse du tarif pour les travailleurs de la zone Saint Exupéry, aujourd'hui extrêmement dissuasif, est indispensable et aussi pourquoi pas, l'intégration rapide des arrêts Décines, Meyzieu, La Soie à la grille TCL qui permettent l'utilisation d'un ticket classique pour ceux qui voyagent sur la ligne sans aller jusqu'à l'aéroport ou venir de celui-ci. Ceci pourrait donner tort aux études qui prédisent un avenir sombre à la reprise en régie de cette ligne. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Métropole insoumise résiliente solidaire.

M. le Conseiller LEGENDRE : Monsieur le Président, chères Conseillères, chers Conseillers, comme l'a dit mon collègue, juste avant moi, nous héritons de longues années de mauvaise gestion au détriment de l'intérêt général et au bénéfice d'intérêts privés. Cette situation s'impose à nous comme elle s'impose à tous les citoyens et nous ferons en sorte que l'ensemble des recours juridiques et financiers soient activés, de façon à ce que la résiliation du contrat Rhônexpress initiée en février 2020 n'obère pas les capacités d'investissement futur sur le réseau.

Heureusement que les élections du printemps font que les décideurs d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'hier. Notre intervention portera sur le devenir de cette ligne Rhônexpress qui dessert l'aéroport mais aussi la gare Lyon Saint Exupéry TGV. L'horizon que nous défendons est l'intégration de la ligne dans le réseau TCL classique. C'est naturellement la ligne du tramway T3 qu'il faut simplement prolonger jusqu'à Saint Exupéry. Nous attendons du SYTRAL d'en étudier la faisabilité : fréquence, nombre de rames, capacité. Et en attendant la réalisation de la ligne jusqu'à Pont de Chéruy sur l'ancien tracé du CFEL (chemin de fer de l'est de Lyon), la prolongation du T3 permettrait la création à Pusignan d'un arrêt supplémentaire et d'un parc-relais qui permettrait de capter une partie des véhicules individuels en provenance de l'Isère.

S'il devait subsister une ligne T3 express, nous souhaitons que son terminus se fasse à l'arrêt Vaux en Velin La Soie. En effet, l'amélioration de l'exploitation de la ligne entre la Part-Dieu et La Soie nous paraît plus importante que le temps de parcours jusqu'à l'aéroport. De plus, la présence du métro A à La Soie permet aux usagers venant de Saint Exupéry de rejoindre facilement le centre-ville. À court terme, nous sommes favorables à ce que les détenteurs d'un billet de train TGV puissent bénéficier des tarifs TCL jusqu'à Saint Exupéry et de même pour les salariés dépendant de l'activité économique aéroportuaire et pour les usagers de l'aéroport, la baisse du tarif est nécessaire. Nous en débattons au sein du comité syndical du SYTRAL.

Pour finir, quand il est question de services publics, que ce soit pour les transports en commun, pour la gestion des déchets ou pour l'alimentation en eau potable, nous souhaitons que des comités d'usagers *ad'hoc* puissent être mis en place pour encadrer le travail des élus. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller DEBÛ : Alors, ma foi sans grand étonnement je vais m'inscrire dans les pas des deux interventions précédentes. Nous nous réjouissons évidemment de voter cette délibération, qui marque la fin d'une anomalie flagrante de la politique des transports collectifs de notre Métropole et qui place, enfin, la liaison express Lyon Saint Exupéry dans le giron du SYTRAL. La reprise en main par l'opérateur public était un besoin identifié, je crois assez largement partagé dans cet hémicycle.

Je souhaite avant tout profiter de cette délibération et des perspectives qu'elle ouvre, pour attirer l'attention, à mon tour, sur les tarifs de cette liaison express. C'est, d'ailleurs, son prix prohibitif qui a le plus marqué les Grand Lyonnais et contribué à son impopularité.

Les tarifs doivent baisser. Ils doivent baisser et intégrer la grille des TCL et cela pour plusieurs raisons :

- la première, c'est que cette ligne est empruntée quotidiennement, on l'a déjà dit, par les salariés de la zone d'activité de l'aéroport. La grande majorité d'entre eux ne sont pas, ce qu'on pourrait appeler des "gros salaires" et même si il y a une participation de l'employeur à l'abonnement, ce dernier pèse lourd dans le budget de ces travailleurs. Bien loin d'encourager le recours au transport collectif, cette politique tarifaire fait fuir les salariés vers l'usage de la voiture,

- en second lieu, la gare de Lyon Saint Exupéry participe au désengorgement du nœud ferroviaire lyonnais et à la désaturation de la gare de la Part-Dieu. Mais force est de constater que la gare est sous-exploitée, faute d'une liaison avec l'agglomération et ses gares, qui soit véritablement attractive. Quand on sait, par ailleurs, que ce sont souvent des trains dits "*low cost*" qui transitent par Saint Exupéry et donc, un public *a priori* peu fortuné qui les emprunte, on reste un peu songeur devant le prix/km. On peut faire les 400 km qui séparent Lyon de Paris pour 30 € et il faut payer 15 € pour les 15 km du Rhônexpress... C'est ubuesque !

Et je sais qu'il est de bon ton de blâmer les voyages en avion, qui ne sont pas les plus économes en émission de CO₂, j'en conviens parfaitement. Mais va-t-on vraiment demander à toutes celles et ceux qui retournent épisodiquement, par exemple, au Maghreb ou aux Comores ou dans les DOM-TOM, de prendre les bateaux ? Parce que ceux-là aussi prennent la liaison Rhônexpress et on est fondé à croire qu'ils n'ont pas, non plus, les plus hauts revenus ! En vérité, ceux qui ont vraiment du fric ne s'embarrassent pas avec cette connexion-là, ils prennent le taxi ou un Uber, c'est nettement plus confortable !

Ainsi, les élus Communistes souhaitent profiter de cette occasion pour que la Métropole et le SYTRAL puissent engager rapidement une réflexion sur la baisse des tarifs et le réaligement sur la grille TCL. Nous sommes évidemment disponibles pour prendre part à cette réflexion. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie d'avoir entendu nos demandes. En effet, le 14 septembre, en Commission permanente, je vous demandais d'inscrire ce rapport concernant la liaison Rhônexpress entre Lyon et Saint Exupéry à l'ordre du jour du Conseil de la Métropole et non simplement en Commission permanente.

Mais toutefois, vous faites preuve d'une écoute partielle de nos demandes. Quand, dans la même intervention, j'indiquais que les arbitrages entre les niveaux de service respectifs de Rhônexpress, du T3, du futur T7, ainsi que du projet de liaison forte entre Crémieu et Meyzieu, constituaient un enjeu d'aménagement du territoire et d'équilibre entre attractivité et transports du quotidien. Ces questions ne peuvent rester confidentielles, mais doivent faire l'objet d'un débat public associant l'ensemble des élus métropolitains.

Et sur ce point, nous n'avons toujours pas connaissance de vos intentions et de vos arbitrages, si ce n'est que dans la nouvelle version de la délibération, les engagements en termes de qualité de service de la liaison Rhônexpress ont été supprimés. À croire que vous-même et votre Exécutif avez déjà fait le choix de sacrifier la liaison entre la Métropole, la Ville de Lyon et Saint Exupéry qui est, à la fois, un aéroport international et une gare TGV. Pour mémoire, aujourd'hui Rhônexpress c'est, ou plutôt c'était une liaison en 31 minutes entre Saint Exupéry et la Part-Dieu. C'était une amplitude horaire large de 4 h 25 à minuit. C'était un cadencement aux heures de pointe au quart d'heure.

L'est de la Métropole lyonnaise bénéficie depuis plusieurs années d'un très fort développement, aussi bien au niveau économique que résidentiel. Les besoins de déplacement du quotidien sont donc de plus en plus importants. On observe la même dynamique au-delà du territoire métropolitain, par exemple au niveau de l'agglomération pontoise (bassin de vie de Pont de Chéruy et Crémieu). Renforcer la desserte de ces territoires doit être une de nos priorités. Ce travail doit être mené en lien avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, notamment pour les territoires de la Plaine de l'Ain ou du Nord Isère.

Mais dans le même temps, notre groupe réaffirme la nécessité pour la Métropole et pour la Ville de Lyon d'avoir une liaison rapide et efficace avec Saint Exupéry. Nous devons développer les mobilités du quotidien, privilégier les déplacements décarbonés ou moins carbonés, sans sacrifier le développement économique. Il est impératif de rechercher cet équilibre.

Monsieur le Président, l'avenir de la desserte Rhônexpress est intimement lié à votre ambition pour le pôle multimodal de Saint Exupéry.

Mais au fait, quelle est-elle ? Monsieur le Président, pouvez-vous nous indiquer quelle est votre vision pour Saint Exupéry, pour la liaison Rhônexpress ? Quelles sont vos réflexions pour améliorer la desserte de l'est de notre Métropole ?

Le plus regrettable ou tout au moins le plus surprenant, c'est que nous ne disposons à l'heure actuelle que de la position du Maire de Lyon sur l'aéroport. Celle-ci, comme cela a été repris par la presse, est limpide : fin de l'ouverture à l'international avec les conséquences que l'on connaît pour le secteur touristique, le développement économique et donc pour les emplois sur le territoire métropolitain.

Monsieur le Président, comment vous positionnez-vous face à ces propos ?

Que ce soit pour le Lyon-Turin ou l'aéroport, des sujets d'essence métropolitaine, nous connaissons la position du Maire de Lyon mais pas celle du Président de la Métropole !

Alors, monsieur le Président, permettez-moi de vous demander, de Grégory Doucet ou Bruno Bernard, qui est le Président de la Métropole ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous réponds tout de suite, c'est moi ! La parole est au groupe Synergies Métropole.

M. le Conseiller VINCENT : Monsieur le Président, cette délibération montre à quel point cette liaison ferrée express entre Lyon et l'aéroport Saint Exupéry est indispensable pour notre Métropole, d'autant plus qu'aujourd'hui, nous avons un trafic de plus en plus important vers l'est et qu'il est nécessaire que cette ligne permette, je dirais, des flux plus importants à des tarifs aussi intéressants. Et là, je crois que notre groupe a demandé plusieurs fois qu'on ait des tarifs sur le même secteur au niveau du métro. Et puis, je voudrais rappeler aussi le coût.

Donc, pour l'année 2020, le montant total plafonné de la contribution globale de la Métropole est estimé à 5 446 830 M€. Qu'en est-il pour la suite et là, je pense qu'il serait nécessaire qu'au niveau même du SYTRAL, nous ayons un état des lieux précis et je rappelle que cette nouvelle convention financière prévoit aussi qu'il y ait un comité de suivi.

Nous vous demandons, monsieur le Président, quelle est la composition de ce comité de suivi et le groupe Synergies Métropole souhaite que chaque groupe politique du SYTRAL ait un représentant au sein de ce comité de suivi. C'est dans l'attente de cette réponse, que nous réservons notre vote. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère PICOT : Monsieur le Président, chers collègues, rappelons que la Chambre régionale des comptes dans son dernier rapport sur ce dossier évoquait un contrat déséquilibré où le risque pris par le délégataire est très faible. Cette infrastructure est financée à hauteur de 85 % par des deniers publics mais contraignait la Métropole et le SYTRAL sur les possibilités de développement des transports en commun dans l'est lyonnais.

Face à ce constat, nous avons fait le choix de démarrer des négociations tripartites entre le délégataire, le SYTRAL et la Métropole de Lyon. Elles ont duré plus de six mois et se sont révélées infructueuses. Les propositions faites par le délégataire étaient largement insuffisantes au regard de nos ambitions et de nos souhaits pour cette ligne. Nous avons donc fait le choix de demander, à travers les instances du SYTRAL, la résiliation de ce contrat. Cette

rupture permet à la Métropole et au SYTRAL de redevenir maîtres d'une infrastructure qu'ils financent déjà en grande partie. Les nouvelles équipes peuvent désormais envisager sereinement de nouvelles possibilités pour cette ligne. Le nouveau Vice-Président aux transports l'a déjà annoncé dans une interview à la Tribune de Lyon : amélioration du T3, RER est jusqu'à Saint Exupéry et Crémieu.

Notre groupe est heureux que la nouvelle majorité puisse s'appuyer sur ce que nous avons bâti pour répondre à l'impérieuse nécessité d'un développement des transports en commun à l'est de Lyon. C'est aussi la possibilité de proposer des alternatives aux usagers et d'envisager une baisse des tarifs plus que nécessaire de cette navette.

En conclusion, la crise du secteur aérien n'enlève rien au fait que cette délégation était coûteuse pour les usagers, aux conditions disproportionnées pour la collectivité et délétère pour le développement de l'est lyonnais. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller QUINIOU : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport pose un certain nombre de questions. Dès le mois de décembre 2019, lorsque les discussions sur la résiliation du contrat de concession se sont tendues, dans un contexte guerrier entre les deux derniers Présidents de la Métropole, il était une incertitude forte : quel serait le coût réel de cette résiliation ?

Lors des échanges qui ont suivi au SYTRAL, nul ne pouvait imaginer une disparition quasi-totale du trafic aérien quelques semaines plus tard, trafic aérien qui est depuis, et pour certainement un long moment, loin de retrouver son niveau d'avant la crise. Nous étions alors, il semblerait que nous soyons toujours, tous d'accord sur le principe de ne pas être bridés dans l'exploitation du T3, en fréquence par le Rhônexpress. En effet, les orientations d'urbanisme métropolitain ciblent ce secteur de l'agglomération comme un secteur à fort potentiel de développement et le réseau de transports en commun se doit de pouvoir accompagner ce développement.

Alors qu'au lancement du T3, ce dernier opérait 26 000 voyageurs par jour, désormais, c'est le double et le besoin de croissance est évident. Depuis, notre groupe n'a eu de cesse, tout comme les rares élus verts d'hier d'ailleurs, monsieur le Président, de demander la résiliation de cette concession jugée par tous comme trop stricte et bloquante.

Cependant, maintes fois la discussion avait été balayée d'un revers de main, arguant de montants astronomiques sur le coût de cette résiliation et on parlait à l'époque de près de 300 M€.

En fin d'année dernière, les équipes de David Kimelfeld avaient, quant à elles, tenté de démontrer que cette résiliation n'apporterait que des avantages pour la collectivité. Notre groupe avait prévenu d'un risque, non seulement juridique mais surtout financier pour le SYTRAL de prendre cette engagement sans garantie pour la Métropole du coût à venir. Nous vous demandons maintenant, monsieur le "bi-Président" de la Métropole et du SYTRAL, d'organiser avec toutes les adaptations engendrées par la crise sanitaire, une présentation précise des coûts réels qui seront engendrés par cette résiliation.

Cette délibération présente également un nouveau mode de fonctionnement, entre le SYTRAL et la Métropole, avec la création d'un nouvel organe : un comité de suivi. Cette instance nouvelle se veut être une garantie pour la Métropole de suivre le SYTRAL dans l'évolution des relations avec les exploitants de la liaison expresse. La convention que vous nous présentez aujourd'hui ne dit rien de la constitution de ce comité de suivi, ni de son mode de fonctionnement. Nous vous demandons des précisions sur sa constitution et surtout pourquoi, alors que le SYTRAL est administré par une majorité métropolitaine et un Président qui sera à terme, obligatoirement le Président de la Métropole, avec le changement de statut du SYTRAL, pourquoi, donc, avoir besoin de ce comité de suivi ?

En tout état de cause, il nous semble essentiel qu'une représentation démocratique, au sein de ce comité, puisse exister. Sachez, monsieur le Président, que vous pourrez compter sur nous pour que ce dossier aboutisse au meilleur des services pour les usagers des transports en commun. Mais nous veillerons toujours à ce que ce service ne soit pas d'un coût déraisonnable rapporté à l'usager, car le calcul est simple, alors qu'avec plus de 1,5 million de passagers en 2019, le coût était supportable par passager. Désormais, avec le trafic actuel sur Rhônexpress de l'ordre de 300 000 passagers annuels, la dépense de fonctionnement que nous votons aujourd'hui revient à 16 € par passager et cela, je le rappelle, sans les frais d'exploitation et sans compter, non plus, la hausse des remboursements qui va se faire jusqu'en 2038.

Vous l'avez rappelé, quant au futur choix d'investissement du SYTRAL, les choix seront faits au regard du coût, par rapport à l'apport réel du service. Nous souhaitons donc que cette remarque soit également appliquée aux transports personnels. Je n'ose même plus prononcer le mot de "voiture" dans cette assemblée, tant j'ai l'impression que c'est devenu un gros mot ! Donc, ces transports personnels, ils sont bien souvent d'une réelle économie pour les finances publiques. Le transport public partout et pour tous est une chimère !

Au vu des nombreuses interrogations qui demeurent sur ce dossier et de l'incertitude sur les choix qui seront faits sur cette ligne, tant en exploitation qu'en choix budgétaire de tarification, nous nous abstenons sur ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les écologistes.

M. le Conseiller VIEIRA : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, dans un mois tout juste, le 6 novembre prochain, la résiliation du contrat de concession entre le SYTRAL et la société Rhônexpress sera enfin effective. Cette résiliation, nous l'avons ardemment soutenue sous le mandat précédent, car il était temps de mettre fin à un contrat injuste et inéquitable pour la collectivité.

Un contrat de 30 ans qui, rappelons-le, permettait à la société Rhônexpress d'engranger la totalité des bénéfices du service (soit en 2019, près de 3,7 M€) et ce, alors que la construction de l'infrastructure avait été financée à 85 % par de l'argent public.

Dans son rapport publié il y a un an, dont madame Picot a parlé, la Chambre régionale des comptes l'écrivait sans ambiguïté : constatant que l'exploitation était "nettement positive", elle qualifiait la concession comme étant, je cite : "structurellement déséquilibrée avec une durée excessive par rapport à l'engagement financier et à la prise de risque très faible du concessionnaire".

Ce bénéfice très important, Rhônexpress le tirait des tarifs excessifs pratiqués : 16,30 € l'aller simple, l'un des plus chers d'Europe. Quant aux salariés de la plateforme aéroportuaire, ce n'est guère mieux puisqu'elles et ils doivent déboursier 130 € par mois, soit deux fois le prix de l'abonnement TCL. En comparaison à Paris, 10 € suffisent pour rallier Roissy-Charles de Gaulle en RER (réseau express régional) et seulement 2 € si l'on choisit de s'y rendre en bus.

Car l'autre aspect anormal de la situation, c'est le quasi-monopole dont bénéficiait Rhônexpress, qui n'a d'ailleurs pas hésité à attaquer le SYTRAL devant le Tribunal administratif pour l'empêcher d'exploiter les lignes de bus 29 et 30 entre Meyzieu, Genas et l'aéroport Saint Exupéry. Des lignes qui, avant d'être une concurrence au service express, constituaient avant tout un moyen de transport du quotidien pour les habitantes et les habitants de ces territoires.

Oui mes chers collègues, cette résiliation est une véritable opportunité pour reprendre la main sur ce tronçon. C'est notre responsabilité d'élu car la ligne T3 qui partage l'infrastructure de Rhônexpress est aujourd'hui saturée avec plus de 52 000 voyageurs par jour. On ne compte plus les matins où les usagers regardent passer les rames bondées sans pouvoir monter dedans.

Face à la pollution de l'air, nous devons réduire l'usage de la voiture individuelle, vous voyez monsieur Quiniou, je dis "l'usage de la voiture", et donc encourager les transports en commun et, pour ce faire, il faut offrir des conditions de voyage correctes pour les utilisateurs actuels et futurs. C'est l'ambition que nous porterons ici et au SYTRAL tout au long de ce mandat.

En ne fixant pas d'obligation en termes de temps de parcours, la présente convention nous permet d'envisager dans un avenir proche, l'augmentation de la fréquence de cet outil du service public de la mobilité, qu'est le tramway T3.

C'est pourquoi, avec détermination, le groupe Les écologistes votera cette délibération, pour que dans la lignée de nos promesses de campagne, nous puissions améliorer les conditions de transport des habitantes et des habitants de l'est lyonnais. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelques mots pour répondre, en tout cas, en ce qui concerne la délibération. Je n'apporterai peut-être pas toutes les réponses demandées, notamment celles qui sortaient un petit peu du cadre de Rhônexpress.

D'abord, je souhaite rappeler que l'origine du problème est le contrat initial porté par le Conseil général du Rhône, contrat qui était totalement léonin, dont on ne comprend toujours pas comment il a pu être passé, dans les conditions dans lesquelles il a pu être passé, puisque cela a été dit. Rhônexpress n'a pris aucun risque et le contrat lui garantit un taux de rendement interne contractuel de 10,35 %, ce qui veut dire que, si le contrat n'avait pas été résilié, nous aurions dédommagé Rhônexpress pour qu'il retrouve ces 10 % de rendement interne.

Voilà, cela est la réalité du contrat. La Métropole l'a repris dans les conditions de la création de la Métropole, dont acte, et puis le SYTRAL a décidé de le résilier, ce qui est une bonne chose même si je peux partager les propos de Fouziya Bouzerda qui ont été rapportés, que le timing, quelques semaines avant un premier tour, n'était peut-être pas le meilleur mais cela n'aurait pas changé au problème économique dans lequel nous nous trouvons.

Notre priorité, elle est claire, c'est d'améliorer la desserte de l'est et donc le fait de reconstruire Rhônexpress avec le T3 par le SYTRAL va nous permettre d'atteindre cet objectif. Naturellement, il y a d'autres projets pour l'est qu'on aura le temps de développer et de présenter, y compris l'étude de la prolongation du métro.

Pour les incidences financières, nous ne pouvons pas aujourd'hui affirmer quelle est l'indemnité qui sera versée puisqu'elle est en cours de discussion mais l'ordre de grandeur est de 40 M€.

Parallèlement à cela, la Métropole qui paie déjà, qui rembourse l'emprunt, va continuer à le faire et il n'y a pas d'incidence sur cette partie-là. Et puis, la plus grosse incidence, ce sont les conséquences de la crise sanitaire. Avant la crise sanitaire, il était prévu par le SYTRAL, avec une diminution tarifaire forte qui a été évoquée, que sur la période cumulée jusqu'en 2038, il y aurait un bénéfice de 40 M€.

Aujourd'hui, naturellement, nous ne sommes plus sur ces hypothèses et ces 40 M€ de bénéfice couvriraient les indemnités de résiliation ; donc, c'était en plus une fois payée la résiliation, il y avait 40 M€ de bénéfice. Aujourd'hui,

si la baisse tarifaire était faite telle que prévue, avec une estimation d'un trafic aérien de 20-25 % sur la période, ce n'est qu'une estimation, peut-être que la baisse sera beaucoup plus faible, peut-être qu'elle sera beaucoup plus forte dans les deux ou trois ans qui viennent, nous ne savons pas. Néanmoins, avec cette hypothèse, on aurait un déficit sur la période de 30 à 60 M€. Donc, s'il ne faisait pas de baisse tarifaire, on aurait un déficit entre 0 et 20 M€. Voilà des chiffres qu'il faut prendre avec des pincettes et du recul puisque, pour l'instant, ils ne sont pas certains naturellement.

Donc le SYTRAL va débattre de ce dossier rapidement. D'ores et déjà, je souhaite qu'il y ait une baisse tarifaire pour les salariés qui se rendent à l'aéroport, une baisse tarifaire très forte et qu'on prenne un peu plus de temps pour le reste des tarifs selon qu'on ait des perspectives un petit peu plus précises dans les mois qui viennent. Donc on se donnera certainement quelques mois de plus pour trancher mais d'ores et déjà, je retiens la volonté que, pour ceux qui accèdent à la gare SNCF, ils puissent bénéficier d'un tarif réduit.

Voilà quelques éléments, je rappelle aussi qu'il y a maintenant des navettes de bus TCL qui se rendent à l'aéroport, depuis plusieurs mois et je vous propose de refaire un point en commission déplacements spécifiquement sur ce dossier, soit à la prochaine commission prévue avant la prochaine Commission permanente ou Conseil, soit avant une commission spéciale, selon l'avancement du dossier au SYTRAL et notre calendrier interne.

Je mets maintenant ce rapport aux voix :

Adopté, le groupe Inventer la Métropole de demain (sauf madame Vullien qui s'est abstenue) ayant voté contre et les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile et Synergies Métropole ainsi que Mme Vullien (Inventer la Métropole de demain) s'étant abstenus.

M. LE PRÉSIDENT : Je veux bien vous donner les résultats dès qu'ils me seront communiqués dans une délibération.

Rapporteur : M. le Vice-Président KOHLHAAS.

N° 2020-0146 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Assemblée générale de l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Augey a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0146. Il s'agit de la désignation d'un représentant à l'assemblée générale de l'AVICCA. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Yves BEN ITAH.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : Mme la Conseillère AUGEY.

N° 2020-0147 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Conseil d'administration de l'École supérieure de chimie physique électronique de Lyon (ESCPE Lyon) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Augey a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0147. Il s'agit de la désignation d'un représentant au conseil d'administration de l'École supérieure de chimie physique électronique de Lyon. Je vous propose la candidature suivante :

- Mme Anne REVEYRAND.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(La candidate est désignée).

Rapporteur : Mme la Conseillère AUGÉY.

N° 2020-0148 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Assemblée générale de l'association Eurocities - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation d'un représentant à l'assemblée générale de l'association Eurocities. Je vous propose la candidature suivante :

- Mme Hélène DROMAIN.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(La candidate est désignée).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0149 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Assemblée générale de la Fondation internet nouvelle génération (FING) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation d'un représentant à l'assemblée générale de la Fondation internet nouvelle génération. Je vous propose la candidature suivante :

Je vous propose comme candidat :

- Mme Émeline BAUME.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(La candidate est désignée).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0150 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Université de Lyon - Création d'une chaire "Habiter ensemble dans la ville de demain" dans le cadre du Laboratoire d'excellence Intelligence des mondes urbains (IMU) - Désignation d'un représentant du Conseil au comité de suivi - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Augéy a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0150. Madame Augéy, vous avez la parole. Quel est l'avis de la commission ?

Mme la Conseillère AUGÉY : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. J'ai une demande de temps de parole du groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, une intervention rapide, notre groupe votera bien évidemment cette délibération qui atteste, une fois encore, des liens privilégiés et anciens que le Grand Lyon a noués avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de son territoire. Des liens bidirectionnels puisqu'au-delà des investissements, du soutien financier et opérationnel de la Métropole vers l'enseignement supérieur, nos universités et grandes écoles peuvent aussi apporter un éclairage à nos décisions, à nos politiques, comme en atteste cette délibération avec l'Université de Lyon.

Monsieur le Président, à l'occasion de ce rapport, je souhaiterais vous interroger à nouveau sur votre position vis-à-vis du projet de l'Initiative d'excellence de l'Université de Lyon, dite Université cible Lyon-Saint Etienne. Ce nouvel établissement comptera 4 membres fondateurs : les Universités Claude Bernard Lyon 1, Jean Moulin Lyon 3, Jean Monnet Saint Etienne ainsi que l'École normale supérieure-

Depuis sa genèse, ce projet est fortement soutenu par l'ensemble des collectivités locales avec l'appui des différents Maires de Lyon, des différents Présidents de la Métropole de Lyon, mais aussi du Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Aujourd'hui, nous sommes à la veille du choix décisif. En effet, madame Frédérique Vidal, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a confirmé qu'elle souhaitait vivement et que cela lui paraissait naturel, que le site de Lyon-Saint Etienne bénéficie du label IDEX, ainsi que des financements associés et de la reconnaissance que ce label apportera. Mais, dans le même temps, elle a indiqué que la décision de création ou non de l'Université Lyon-Saint Etienne était entre les mains des acteurs universitaires locaux, en lien avec les responsables politiques.

Monsieur le Président, allez-vous vous engager en faveur de la création de l'Université Lyon-Saint Etienne et poursuivre ainsi l'engagement de la Métropole aux côtés des universités et des grandes écoles lyonnaises et stéphanoises ?

Monsieur le Président, au cours de ce Conseil nous désignons des représentants de notre collectivité dans les conseils d'administration de plusieurs universités ou grandes écoles. Quel sera le vote de nos représentants à ces conseils ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie et j'aurai l'occasion de vous rassurer dans quelque temps.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole et M. Doganel (la Métropole pour tous) s'étant abstenus.

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner un représentant au comité de suivi de la chaire "Habiter ensemble dans la ville de demain". Je vous propose la candidature suivante :

- Mme Anne REVEYRAND.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adopté, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole et M. Doganel (la Métropole pour tous) s'étant abstenus.

(La candidate est désignée).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0151 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA) - Désignation de représentants du conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant au conseil d'administration de l'INSA. Je vous propose les candidatures suivantes :

Je vous propose comme candidats :

- *Titulaire* :

. Mme Anne REVEYRAND,

- *Suppléant* :

. Valentin LUNGENSTRASS.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0152 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Assemblée générale et conseil d'administration de l'association Nouvel institut franco-chinois - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Augey a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0152. Il s'agit de la désignation d'un représentant à l'assemblée générale et conseil d'administration de l'association Nouvel institut franco-chinois. Il y a une demande d'intervention du groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller BRUMM : Monsieur le Président, lorsqu'est tombé l'ordre du jour de cette séance, mes collègues et moi-même avons été agréablement surpris de découvrir que la Métropole de Lyon entendait continuer de tenir son rôle de rayonnement à l'international en procédant à une nomination au sein du Nouvel institut franco-chinois.

En effet, nous craignons une attitude contraire à la lecture de certaines déclarations des instances Europe Écologie-Les Verts sur nos rapports avec la Chine. Nous sommes très satisfaits de ce revirement au service du rayonnement international de notre Métropole et de ses habitants.

Je sais que ce sentiment sera partagé, notamment par notre collègue de la majorité Pierre-Alain Millet sur ce point, tant il vante et promeut ce modèle chinois. Je lui reconnais volontiers, d'ailleurs, plus de verve et d'ardeur que moi dans la défense de celui-ci !

Rappelons l'histoire multiséculaire qui lie Lyon à la Chine depuis les premières routes de la Soie.

L'Institut franco-chinois de Lyon, fondé en 1921, fut la première université chinoise hors de Chine, symbole de la politique d'ouverture de la Chine aux études occidentales au début du XIX^e siècle, liens réactivés par l'action permanente de Gérard Collomb et mis en lumière par la venue, en 2014, du Président Xi Jinping à Lyon, avec la souriante satisfaction, qu'il ait choisi de venir d'abord à Lyon plutôt qu'à Paris.

Puis la mobilisation collective des élus de la majorité précédente et des acteurs économiques a abouti à la création de ce nouvel institut sous la forme d'une association. Nous vous invitons à vous en inspirer car c'est ainsi que nous avançons sur ce territoire, collectivement avec tous les acteurs, pas contre eux et en les opposant les uns aux autres.

Bibliothèque, salle d'exposition, résidence d'artiste, centre universitaire, lieux ressources pour les entreprises, cet institut, c'est tout cela à la fois mais pas uniquement. C'est aussi un outil de renforcement des relations entre la Métropole de Lyon et la Chine qui débouche sur l'implantation d'entreprises, avec la culture pour passerelle.

J'en profite ici pour saluer l'efficace action de Candice du Chayla à la tête de cet institut devenu incontournable et participant activement à l'activité événementielle de la Métropole.

Le musée rouvrira ses portes au public en janvier 2021 avec une nouvelle scénographie pour lancer les célébrations du centenaire de la création de l'institut franco-chinois de Lyon. Alors, mes chers collègues de la majorité et d'ailleurs aussi de l'opposition, pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait avant, je vous invite vivement à passer les portes de cette Cité loin d'être interdite, qui vous sont largement ouvertes. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je vous propose la candidature suivante :

- Mme Hélène DROMAIN.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(La candidate est désignée).

Rapporteur : Mme la Conseillère AUGÉY.

N° 2020-0153 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Assemblée générale de l'association Lyon French Tech - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Augéy a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0153. Il s'agit de la désignation d'un représentant à l'assemblée générale de l'association Lyon French Tech. Il y a une demande d'intervention du groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller COLLOMB : Monsieur le Président, par ce rapport, il s'agit de désigner nos représentants à l'assemblée générale de l'association French Tech. C'est pour nous quelque chose d'important parce qu'en l'espace de quelques années, le numérique à Lyon est devenu avec les sciences du vivant et la chimie verte, l'un des piliers majeurs de notre économie.

C'est aujourd'hui plus de 7 000 entreprises, 50 000 emplois, plus de 1 600 start-ups, soit 10 % du nombre total des start-ups françaises dans ce domaine, 50 structures qui travaillent à accompagner le développement de la filière (incubateurs, clusters, pôles de compétitivité). Avant le Covid, 600 événements étaient organisés par an. En 2018, 220 M€ avaient été levés pour la place numérique de Lyon.

Lyon se place ainsi en deuxième position après Paris pour ce qui est de l'activité numérique. C'est parce que nous avons réalisé cette montée en puissance dans le domaine du numérique que l'installation de la 5G à Lyon revêt une telle importance.

La 5G, on le sait, va permettre un débit 10 fois plus important, un délai de transmission divisé par 10 et une fiabilité totale de la communication.

Les villes engagées dans le développement de l'économie numérique ne sauraient donc balayer d'un revers de main, le nouveau progrès que va représenter l'installation de la 5G car elle donnera un avantage comparatif à ceux qui pourront en bénéficier.

C'est sans doute cela qui a amené la Maire de Paris, madame Hidalgo, à annoncer qu'elle ne voterait pas le moratoire sur la 5G qui sera présenté à Paris, comme il le sera tout à l'heure dans cette assemblée.

En fait, la 5G est une étape supplémentaire dans une histoire numérique qui n'a cessé de se renouveler et de progresser depuis 30 ans, la première génération de mobiles avaient permis d'envoyer des SMS. À partir de 1982, la 2G allait permettre d'y ajouter des MMS. En 2003, la 3G offrait un accès à Internet mais il était encore restreint. C'est la 4G qui allait permettre d'utiliser pleinement internet, de lire des vidéos, d'utiliser des applications, ce que nous connaissons aujourd'hui.

Alors pourquoi vouloir déployer la 5G, non pas comme l'affirment certains pour avoir une meilleure netteté de l'image même dans les ascenseurs, mais pour une première raison essentielle, c'est qu'avec une augmentation de consommation de données de 40 % par an, le réseau 4G sera saturé dans deux ans.

Et ce n'est pas ici où l'on a distribué à chaque élu de la Métropole une magnifique tablette pour dématérialiser toutes les données de notre assemblée que l'on s'insurgera contre cette augmentation des usages.

Le deuxième intérêt du déploiement de la 5G est surtout que, grâce à sa capacité de débit, à la réduction des délais de transmission et à la fiabilité de la communication, la 5G permettra surtout, dans quelques années, lorsque la bande des 26 GHz sera mise à disposition en 2023, une véritable révolution, celle de l'internet des objets.

Par sa capacité à gérer des flux massifs d'information, une seule antenne permettra d'absorber des données d'un million d'objets connectés au kilomètre carré mais aussi de les traiter en temps réel, elle va ouvrir de nouveaux usages dans tous les domaines de nos métiers comme de notre vie.

D'abord, puisqu'on met souvent en avant, pour s'opposer à la 5G, des aspects sanitaires mais j'y reviendrai, elle offrira des champs nouveaux à la télémédecine. Un spécialiste pourra venir assister à distance un de ses confrères pour établir le diagnostic de telle ou telle maladie. Mieux, avec la télé-chirurgie, il pourra même guider à distance d'un continent à l'autre des robots chargés d'effectuer les opérations les plus complexes.

Dans le domaine de la formation, elle permettra d'apprendre tel ou tel geste de manière virtuelle, ce qui permettra d'en avoir acquis une maîtrise parfaite quand on aura à les effectuer dans la réalité. Elle sera bien sûr au cœur de la ville intelligente avec le contrôle des flux de circulation, la capacité à faire se déplacer les voitures autonomes, à gérer mieux nos réseaux d'électricité ou bien d'eau. Dans l'agriculture, elle permettra un arrosage raisonné, elle permettra de détecter de manière préventive les maladies des plantes réduisant ainsi les besoins d'utilisation des produits phytosanitaires. Enfin, même les nouveaux tracteurs pourront travailler seuls.

Réalité virtuelle, eh oui il y avait déjà quelques images, il y a quelques temps, parce que cela existe déjà. Réalité virtuelle et réalité augmentée permettront aux architectes et aux designers de mieux concevoir leurs projets. Le numérique ouvrira des dimensions nouvelles dans le domaine de l'art. La 5G permettra surtout de transformer totalement nos usines et de donner vie à cette industrie du futur où les capteurs connectés pourront prévoir l'usure des machines, prévenir les pannes, reconfigurer les chaînes de production comme on a pu le voir pour le Covid où, dans un temps record, on a été capable de changer les chaînes de nos usines automobiles pour fabriquer les appareils respiratoires qui nous manquaient.

Alors reste la question du risque sanitaire. Je veux d'abord souligner que, dans le vœu qui sera présenté tout à l'heure, on se réfère à tous les paragraphes avec une certaine nostalgie à la 4G. Il me faut donc rappeler que, lors de son installation, j'ai eu exactement les mêmes réflexions, les mêmes pétitions, les mêmes manifestations qu'aujourd'hui refusant pour beaucoup la pose de toute antenne parce que déjà susceptible d'entraîner des cancers ou d'autres maladies. Il nous a donc fallu beaucoup d'énergie pour installer cette 4G qui aujourd'hui semble tellement faire consensus.

Pour ce qui est de la 5G, je veux attirer votre attention sur le fait que toute une série d'institutions sanitaires se sont déjà prononcées :

- la Commission internationale de protection contre les rayons non-ionisants, avis en 2018 puis en 2020,
- le Public Health en Grande-Bretagne, le 17 avril 2012,
- en Allemagne l'Institut de la santé, le BFS, le 30 août 2018,
- en Finlande le 6 janvier 2019,
- en Norvège en janvier 2019,
- et, comme quelquefois, on y fait référence, en Suisse le 18 novembre 2019.

L'OMS (Organisation mondiale de la santé) a déjà, quant à elle, recueilli 350 études sur ce sujet mais il est vrai que les innovations font toujours peur. C'est vrai dans les domaines d'éthiques mais cela l'est aussi dans d'autres domaines dont pourtant nous attendons tant aujourd'hui.

Je me souviens qu'il y a quelques années, beaucoup de ceux qui se battent aujourd'hui contre la 5G, se battaient alors pour refuser toute vaccination. Et nous avons été obligés de lancer une opération qui s'appelait "Immunisons Lyon" de manière à ce que l'on ne voie pas réapparaître un certain nombre de maladies que l'on croyait totalement éradiquées.

Au fond, on a là un vieux clivage entre ceux qui croient à la science et au progrès et celles et ceux qui, dans une démarche malthusienne, pensent qu'il faut au contraire les redouter. Cela est une longue histoire. Déjà lors de la première révolution industrielle, les ouvriers du textile anglais, ceux qu'on appelait les luddistes monsieur Millet, appelaient à casser les machines, c'est me semble-t-il ce combat-là qui est au cœur des polémiques sur la 5G.

Dans ma jeunesse, il se trouve que j'ai un peu étudié le stoïcisme latin et la doctrine des stoïciens, c'était, il faut suivre la nature mais le problème était de savoir si la nature était un "donné", la Natura naturata, ou bien si elle était un "construit", la Natura naturans. Eh bien, je pense que c'est un "construit" et c'est pour cela que nous sommes toujours pour l'innovation dans cette ville comme dans notre pays. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vous rappelle quand même que la délibération porte sur la désignation d'un représentant. Je vous rappelle également que le vœu qui est présenté à ce Conseil porte sur Général Electric et non pas la 5G. Néanmoins, si à un prochain Conseil, il y avait un vœu, votre intervention semble prête.

(Rires dans la salle).

J'ai beaucoup moins d'expérience que vous, cher Gérard Collomb, mais je vais quand même me permettre un conseil. Nous écoutons vos interventions avec une grande attention et vous avez un rôle particulier dans cette assemblée par votre expérience, par votre bilan, et votre parole doit porter, nous avons besoin de vous.

Et je vous invite à la porter sur les dossiers vraiment importants pour vous et pour nous, plus que savoir qui doit représenter la Métropole à cette assemblée générale, même si madame Émeline Baume est une personne de grande qualité.

Je vais passer au vote. La candidate est donc :

- Mme Émeline BAUME.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous et madame Perrin-Gilbert (Métropole en commun) s'étant abstenus.

(La candidate est désignée).

Rapporteur : Mme la Conseillère AUGÉY.

N° 2020-0154 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Assemblée générale de l'association Lyon place financière et tertiaire - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit d'une désignation à l'assemblée générale de l'association Lyon place financière et tertiaire et je vous propose à nouveau la candidature de :

- Mme Émeline BAUME.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(La candidate est désignée).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0155 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Assemblée générale de l'association Pacte PME - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation d'un représentant à l'assemblée générale de l'association Pacte PME et je vous propose à nouveau la candidature de :

- Mme Émeline BAUME.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(La candidate est désignée).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0156 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Assemblée générale de l'Association nationale des élus en charge du sport (ANDES) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation d'un représentant à l'assemblée générale de l'Association nationale des élus en charge du sport et je vous propose la candidature du Vice-Président :

- M. Yves BEN ITAH.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0157 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Conseil d'administration du centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Lyon-Saint Etienne - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant au CROUS. Je vous propose les candidatures suivantes :

- titulaire :

. M. Michel LONGUEVAL,

- suppléant :

. Mme Lucie VACHER.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0158 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Conseil d'administration de l'École centrale de Lyon (ECL) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation d'un titulaire et d'un suppléant au conseil d'administration de l'École centrale de Lyon. Je vous propose les candidatures suivantes :

- titulaire :

. Mme Florence ASTI-LAPPERRIERE,

- suppléant :

. M. Nicolas BARLA.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0159 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Conseil d'administration de l'association École de la deuxième chance (E2C) Rhône Lyon Métropole - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation d'un représentant au conseil d'administration de l'association École de la deuxième chance. Je vous propose la candidature suivante :

- Mme Lucie VACHER.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(La candidate est désignée).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0160 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Assemblée générale de l'association Espace numérique entreprises (ENE) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation d'un représentant à l'assemblée générale de l'association Espace numérique entreprise. Je vous propose la candidature suivante :

- Mme Émeline BAUME.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(La candidate est désignée).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0161 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Conseil de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'académie de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation d'un représentant au conseil de l'École supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Lyon. Je vous propose la candidature suivante :

- Mme Véronique MOREIRA.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Excusez-moi, il me semble qu'il y a un temps de parole que j'ai dû oublier. Cela ne se fait pas du tout. Est-ce que le groupe Progressistes et républicains auprès de qui je m'excuse, veut intervenir ?

Mme la Conseillère JANNOT : Oui monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots à propos de cette délibération qui concerne le lieu de formation des enseignants de notre académie. Au cours de ces derniers mois, nous avons pu mesurer la place de l'École et le rôle des acteurs de la communauté éducative : élèves, parents et enseignants, et c'est vers eux qu'iront mes pensées reconnaissantes, étant moi-même professeur des écoles, formée à l'École normale de Lyon puis à l'IUFM (Institut universitaire de formation des maîtres) où j'ai appris à enseigner aux élèves en difficulté dans les RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté).

L'INSPE (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation) est installé à la Croix-Rousse et sa mise en valeur par la Mairie du 4^e est tout à fait remarquable avec la rénovation du clos Jouve et la création de la place arborée située juste devant mais, au-delà des bâtiments, certes historiques, la question du devenir de ces instituts de formation reste posée, trop souvent réformés, parfois maltraités et oh combien importants en ces temps difficiles.

Alors monsieur le Président, quelles sont vos intentions à l'égard de ce site si structurant ? Quelle est votre position vis-à-vis des rapprochements avec l'Université ? Face à ces interrogations, notre groupe plaidera toujours pour la concertation, pour les professeurs mais surtout pour nos élèves et, comme disait Cicéron, il y a un art de savoir et un art d'enseigner. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je ne doute pas que madame Moreira puisse vous répondre prochainement.

Je vous propose donc la candidature suivante :

- Mme Véronique MOREIRA.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(La candidate est désignée).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0162 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Comité stratégique de la Fondation de soutien à l'innovation sociale - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources –

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons à présent désigner un titulaire et un suppléant au comité stratégique de la Fondation de soutien à l'innovation sociale. Je vous propose les candidatures suivantes :

- titulaire :

. Mme Émeline BAUME,

- suppléant :

. Mme Séverine HEMAIN.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(Les candidates sont désignées).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0163 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Fondation pour l'Université de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation d'un représentant à la Fondation pour l'Université de Lyon. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Jean-Michel LONGUEVAL.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0164 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Conseil de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) - Désignation de représentants de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant au conseil de l'Institut d'administration des entreprises. Je vous propose les candidatures suivantes :

- titulaire :

. M. Floyd NOVAK,

- suppléant :

. Mme Corinne SUBAÏ.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0165 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Conseil d'administration de l'Institut d'études politiques (IEP) de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation d'un représentant au conseil d'administration de l'Institut d'études politiques (IEP) de Lyon et j'ai une demande d'intervention du groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller CORAZZOL : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je vous propose la candidature suivante :

- Mme Lucie VACHER.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptées, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(La candidate est désignée).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0166 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Conseil d'administration de l'association MEDIALYS - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation de quatre représentants au conseil d'administration de l'association MEDIALYS. Je vous propose les candidatures suivantes :

- Mme Séverine HEMAIN,

- Mme Camille AUGÉY,

- Mme Michèle EDÉRY,

- Mme Séverine FONTANGES.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Inventer la Métropole de demain et La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(Les candidates sont désignées).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0167 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Assemblée générale de l'association Open data France - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant à l'assemblée générale de l'association Open data France. Je vous propose les candidatures suivantes :

- titulaire :

. M. Floyd NOVAK,

- suppléant :

. M. Valentin LUNGENSTRASS.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0168 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Conseil académique de l'Université de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation d'un représentant au conseil académique de l'Université de Lyon. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Jean-Michel LONGUEVAL.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0169 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon 2 - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant au conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon 2. Je vous propose les candidatures suivantes :

- titulaire :

. M. Jean-Michel LONGUEVAL,

- suppléant :

. Mme Lucie VACHER.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0170 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Conseil d'administration et Bureau de l'association Lyon Urban Data - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation d'un représentant au conseil d'administration et Bureau de l'association Lyon Urban Data. Je vous propose la candidature suivante :

- Mme Émeline BAUME.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(La candidate est désignée).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0171 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Assemblée générale de l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation d'un représentant à l'assemblée générale de l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait. Je vous propose la candidature suivante :

- Mme Camille AUGÉY.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(La candidate est désignée).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0172 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Assemblée générale et conseil d'administration de l'association La Ruche industrielle - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'association La Ruche industrielle. Je vous propose les candidatures suivantes :

- titulaire :

. Mme Émeline BAUME,

- suppléant :

. M. Pierre-Alain MILLET.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0173 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Assemblée générale du Réseau national des maisons des associations (RNMA) - Désignation d'un représentant du conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation d'un représentant à l'assemblée générale du Réseau national des maisons des associations. Je vous propose la candidature suivante :

- Mme Fatiha BENAHMED.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(La candidate est désignée).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0174 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation d'un représentant au conseil départemental de l'insertion par l'activité économique. Je vous propose la candidature suivante :

- Mme Séverine HEMAIN.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(La candidate est désignée).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0175 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Commission consultative économique des aéroports de Lyon-Bron et Lyon-Saint Exupéry - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant à la Commission consultative économique des aéroports de Lyon-Bron et Lyon-Saint Exupéry et j'ai une demande d'intervention du groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller PELAEZ : Monsieur le Président, intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- *titulaire* :

. Mme Émeline BAUME,

- *suppléant* :

. M. Issam BENZEGHIBA.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0176 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Conseil syndical du Syndicat mixte du parc industriel de la Plaine de l'Ain (SMPIPA) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant au conseil syndical du Syndicat mixte du parc industriel de la Plaine de l'Ain. Je vous propose les candidatures suivantes :

- titulaire :

. M. Jérémy CAMUS,

- suppléant :

. Mme Émeline BAUME.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0178 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Economie sociale et solidaire (ESS) - Convention de mandat pour service d'intérêt économique général - Attribution de subvention à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) ILOé pour l'exercice 2020-2021 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Hemain a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0178. Madame Hemain, vous avez la parole, quel était l'avis de la commission ?

Mme la Vice-Présidente HEMAIN, rapporteur : Merci monsieur le Président. C'était un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande d'intervention du groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Je vais essayer de faire court et les habitués pourront voir la version complète sur mon blog. Nous voterons bien évidemment cette délibération. Je voulais juste rappeler qu'il y a un sujet auquel il faut porter attention. On est sur le service public de collecte des déchets qui, aujourd'hui, s'occupe des encombrants, les déchets qu'on appelle hétéroclites dans la délibération. Ces encombrants, notamment des bailleurs, qui ont eu la plus grande difficulté à les gérer, ce qui les a conduit avec des structures d'insertion à mettre en place des enlèvements d'encombrants qui aboutissaient à nos déchèteries, donc qui étaient valorisés par la Métropole.

Là, nous mettons en place un dispositif "parallèle" à caractère public, notamment à travers cette SCIC que nous soutenons et finançons. Nous rentrons dans la SCIC, et nous finançons, y compris son caractère de service public, mais nous avons une difficulté qui est la concurrence "dans les modes de prélèvement" parce qu'il faut rappeler qu'à la base, c'est quand même l'incivilité, le dépôt d'encombrants en pied d'immeuble.

On me dit parfois "oui mais il y a des personnes âgées, des personnes handicapées, etc." Non, il y a beaucoup de communes, de tous bords d'ailleurs, qui organisent l'assistance à des personnes en difficulté pour gérer un encombrant mais, dans l'immense majorité des cas, quand il y a un encombrant au pied d'un immeuble, c'est qu'il y a un bien neuf qui est arrivé dans le logement. Donc, il y a un véhicule qui a apporté un meuble ou un appareil électroménager neuf ou usager mais peu importe, il l'a amené et, par conséquent, il aurait pu remporter le vieux plutôt que de le déposer. Donc, on a un vrai sujet. J'en reste là, c'est un sujet qu'il faudra bien éclairer dans la pratique.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie et tout le monde est libre d'aller sur "pierrealainmillet.fr" pour les compléments. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, les groupes Synergies Métropole et Inventer la Métropole de demain s'étant abstenus et Mme Émeline BAUME, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de la SCIC ILOé n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier. *(article 26 du règlement intérieur du Conseil).*

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente HEMAIN.

N° 2020-0179 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Worldskills France - Comité français des olympiades des métiers (COFOM) pour l'organisation des finales nationales Worldskills du 15 au 17 décembre 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0179. Madame Baume, vous avez la parole, quel est l'avis de la commission ?

Mme la Vice-Présidente BAUME, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une demande d'intervention du groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller CORAZZOL : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération permet de subventionner la finale nationale de l'olympiade des métiers Worldskills pour 2020. La Métropole de Lyon a en effet été choisie pour organiser les deux prochaines finales nationales, celle que nous subventionnons aujourd'hui et celle de 2022 ainsi que l'édition internationale de Worldskills en 2023 et cela grâce à un travail collaboratif important, mené avec le précédent Exécutif, l'État et les acteurs économiques.

Notre groupe se réjouit de voir qu'à ce stade, vous poursuivez les engagements pris par la précédente majorité en faveur de ce grand événement. Cependant, nous souhaitons, monsieur le Président, en connaître davantage sur vos intentions à ce sujet. La nouvelle majorité va-t-elle maintenir son soutien dans les mois qui viennent ? Ce soutien, en effet, nous paraît essentiel parce que, d'une part, les retombées économiques sont estimées à 30 M€ pour le territoire et près de 200 000 personnes sont attendues.

D'autre part, cette compétition permet de mettre en valeur des métiers de l'artisanat souvent dévalorisés dans notre société mais qui forment pourtant près de 100 000 jeunes dans les CFA (centre de formation des apprentis) de tout le pays chaque année : mécanique, cuisine, menuiserie, robotique, coiffure. Ce sont des dizaines de métiers qui sont représentés et dans lesquels des jeunes de tous les pays pourront montrer l'excellence de leur savoir-faire français en la matière.

Par ailleurs, l'organisation de cette finale nationale se jouera de manière très contrainte et limitée, en raison du contexte sanitaire dont nous avons tous connaissance. Ce contexte nous rappelle malheureusement les difficultés auxquelles sont soumis les acteurs du tourisme, de l'événementiel et de la restauration. Cet événement qui aurait dû accueillir plusieurs milliers de personnes sur plusieurs jours devra se limiter aux seuls jeunes compétiteurs.

Après l'annulation de la Foire de Lyon, le report du SIRHA (salon mondial consacré à la restauration, à l'hôtellerie et à l'alimentation) ou encore l'annulation de la Biennale et alors qu'une édition très limitée de la Fête des Lumières s'annonce, c'est un nouveau coup dur pour un secteur porteur d'emplois sur notre territoire.

Monsieur le Président, comment comptez-vous accompagner les acteurs du tourisme, du séminaire et de l'événementiel ? La reprise pour ce secteur risque d'être assez longue, la Métropole doit en prendre toute la mesure et préparer un plan de court et long termes pour les accompagner et éviter une casse sociale. Vous l'aurez compris, notre groupe votera donc cette délibération et espère avoir des éclaircissements sur les points que nous avons soulevés. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Comme j'ai pu le dire, nous sommes en cours de discussion avec les acteurs du tourisme, justement pour échanger sur la situation et les mesures à prendre. Sur les Worldskills, j'ai pu recevoir récemment les organisateurs, je vous le confirme, et c'est le sens de cette délibération, que ce qui était prévu est naturellement toujours prévu. J'espère que ces finales nationales pourront se tenir en fin d'année. Cela concerne la compétition internationale qui aura lieu normalement l'année prochaine à Shanghai et nous aurons la compétition internationale en 2023 comme prévu avec les finales nationales à Lyon en 2022. Voilà, je ne peux pas être plus clair, monsieur Corazzol.

Il y avait l'intervention du groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère BRUNEL-VIEIRA : Je pense qu'il y a une petite erreur, c'était avec celle d'avant. Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets donc le rapport aux voix.

Adopté, le groupe La Métropole pour tous et madame Nathalie Frier (Inventer la Métropole de demain) s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

N° 2020-0180 - développement solidaire et action sociale - Centre régional de coordination des dépistages organisés des cancers (CRCDC) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction santé et protection maternelle et infantile -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant au Centre régional de coordination des dépistages organisés des cancers. Je vous propose les candidatures suivantes :

- titulaire :

. M. Laurent LEGENDRE,

- suppléant :

. M. Pascal BLANCHARD.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0181 - développement solidaire et action sociale - Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction santé et protection maternelle et infantile -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant au Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires. Je vous propose les candidatures suivantes :

- titulaire :

. M. Pascal BLANCHARD,

- suppléant :

. M. Jean-Charles KOHLHAAS.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0182 - développement solidaire et action sociale - Conseils de surveillance des établissements publics de santé - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction santé et protection maternelle et infantile -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation d'un certain nombre de représentants aux conseils de surveillance des établissements publics de santé. Ils sont affichés mais c'est petit donc je vais demander à monsieur Vieira de vous lire les propositions qui sont faites.

M. le Conseiller VIEIRA :

- pour les Hospices civils de Lyon :

. M. Pascal BLANCHARD,

. Mme Séverine HEMAIN ;

- pour le centre hospitalier de Sainte Foy lès Lyon :

- . Mme Hélène DROMAIN,
- . M. Jérôme BUB ;

- pour le centre hospitalier de Montgelas Givors :

- . Mme Laurence FRETY
- . Mme Christiane CHARNAY ;

- pour l'hôpital local intercommunal de Neuville sur Saône et Fontaines sur Saône :

- . Mme Blandine COLLIN,
- . M. Moussa DIOP,
- . Mme Gisèle COIN ;

- pour le centre hospitalier gériatrique du Mont d'Or :

- . Mme Blandine COLLIN,
- . M. Jérémy CAMUS,
- . M. Gaël PETIT,
- . Mme Marilyne SAINT CYR ;

- pour le centre hospitalier de Saint Cyr au Mont d'Or :

- . M. Jérémy CAMUS,
- . Mme Blandine COLLIN,
- . M. Marc GRIVEL,
- . M. Max VINCENT ;

- pour le centre hospitalier du Vinatier :

- . Mme Corinne SUBAÏ,
- . M. Pascal BLANCHARD,
- . M. Raphaël DEBÛ,
- . Yves-Marie UHLRICH.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Comme vous pouvez le constater, nous avons souhaité que les représentants soient issus des territoires au maximum.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Inventer la Métropole de demain et La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0183 - développement solidaire et action sociale - Conseil de famille départemental-métropolitain - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de l'adoption -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation de deux représentants au conseil de famille départemental-métropolitain. Je vous propose les candidatures suivantes :

- Mme Lucie VACHER,
- M. Mathieu AZCUÉ.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0184 - éducation, culture, patrimoine et sport - Conseil d'administration de l'association Institut français de civilisation musulmane (IFCM) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation de deux représentants au conseil d'administration de l'association Institut français de civilisation musulmane (IFCM). Je vous propose les candidatures suivantes :

- Mme Fatiha BENAHMED,
- Mme Zemorda KHELIFI.

Et j'ai une minute d'intervention pour le groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère PICOT : Monsieur le Président, chers collègues, avec le soutien de mon groupe, j'ai décidé de présenter ma candidature pour représenter la Métropole de Lyon au conseil d'administration de l'Institut français de la civilisation musulmane auquel j'ai participé depuis sa mise en place.

Cette candidature, je la porte parce que je crois profondément en l'objet même de cet Institut et son utilité sociale. À l'heure où nous débattons sur la lutte contre les séparatismes dans la République, où les amalgames et les fausses vérités ne font que croître, il faut que l'institut puisse vivre pleinement, entièrement pour lutter contre les obscurantismes et faire connaître ce qu'est la civilisation musulmane, sa richesse, sa complexité, son histoire. Il faut redonner sa fierté à cette culture, l'accompagner, montrer qu'elle a sa place dans la République.

À titre plus personnel, en tant que membre du conseil d'administration, j'ai contribué, avec l'ensemble des actrices et acteurs de l'Institut, dans toutes leurs diversités et ce point m'apparaît capital à sa définition dans notre Métropole. Ce sujet si important aujourd'hui me paraît devoir exiger de notre collectivité une représentation plurielle qui ne soit pas confisquée par un seul parti, celui de son Président. C'est pourquoi je propose ma candidature et vous invite à la soutenir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Donc, nous avons trois candidatures pour deux postes. Nous allons donc procéder à un vote à bulletins secrets mais, en attendant que le matériel soit disponible, je vais continuer le Conseil, et nous reviendrons un peu plus tard sur le vote.

Simplement, il est possible quand vous êtes candidat, de le faire remonter avant, éventuellement, pour qu'on puisse voir si on peut trouver des solutions mais, en l'occurrence, c'est la démocratie. Naturellement, nous allons procéder à ce vote à bulletins secrets.

Mme la Conseillère PICOT : Cela a été fait, monsieur le Président, ce n'est pas arrivé jusqu'à vous.

M. LE PRÉSIDENT : Eh bien écoutez, je ne sais pas quand mais pas à la Conférence des Présidents et pas jusqu'à moi et même nos services n'avaient pas préparé le matériel de vote, c'est pour vous dire à quel point cela n'avait pas été fait mais il n'y a pas de souci, on va naturellement voter.

Donc, je mets de côté cette délibération n° 2020-0184 pour revenir un peu plus tard, le temps qu'on puisse distribuer les bulletins de vote. Et je passe à la délibération n° 2020-0185.

N° 2020-0185 - éducation, culture, patrimoine et sport - Comité des partenaires de la Société coopérative d'intérêt collectif Maison de la danse - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation d'un représentant au comité des partenaires de la Société coopérative d'intérêt collectif de la Maison de la danse. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Cédric VAN STYVENDAEL.

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0186 - éducation, culture, patrimoine et sport - Assemblée générale et conseil d'administration de l'association "Pôle en scènes" - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation d'un représentant à l'assemblée générale et conseil d'administration de l'association "Pôle en scènes". Je vous propose la candidature suivante :

- M. Jean-Michel LONGUEVAL.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole et Inventer la Métropole de demain s'étant abstenus.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0187 - éducation, culture, patrimoine et sport - Commission départementale des objets mobiliers - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation de représentants à la Commission départementale des objets mobiliers. Je vous propose les candidatures suivantes :

- *titulaires* :

. M. Jérôme BUB,
. Mme Caroline LAGARDE ;

- *suppléants* :

. Mme Zemorda KHELIFI
. Mme Corinne SUBAÏ.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0188 - éducation, culture, patrimoine et sport - Collèges publics - Subvention d'investissement - Equipements - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Moreira a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0188. Madame Moreira, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente MOREIRA, rapporteur : Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une intervention de deux minutes pour le groupe Communiste et républicain.

Mme la Conseillère ARTHAUD : Monsieur le Président, chers collègues, le groupe Communiste votera évidemment pour l'attribution de ces subventions mais on souhaite simplement attirer votre attention sur les achats de mobiliers qui sont dits "innovants", dans le cadre d'expérimentations pédagogiques.

C'est très bien que ces deux collèges bénéficient de ces subventions mais il ne faudrait pas réserver la réflexion sur l'aménagement des collèges publics à des établissements qui sont situés en zones dites "ordinaires", Croix-Rousse et Fontaines sur Saône ici.

Même si la Métropole ne peut et ne doit se substituer aux équipes de direction et aux équipes pédagogiques des établissements, c'est important pour nous de veiller à une équité territoriale des subventions d'investissements, en portant une attention particulière aux collèges qui sont en réseau d'éducation prioritaire (REP). Les collèges REP et REP+ qui sont au nombre de 30 dans la Métropole sur 79, représentent 40 % des établissements publics et aucune des subventions d'investissement votées ce jour ne s'adressent à un de ces établissements.

D'autre part, il serait bon que la Métropole veille au bon équipement courant pour l'ensemble des établissements. Beaucoup d'enseignants et d'élèves doivent faire, aujourd'hui, avec un matériel usé et défectueux. Au-delà des difficultés quotidiennes que cela engendre pour l'ensemble des élèves et de la communauté éducative, cela fait naître chez eux un sentiment d'abandon.

Pour avoir une vision plus globale et nous assurer une égalité dans l'attribution de subventions, nous souhaitons avoir, plusieurs fois, au cours du mandat, un bilan qui précise les subventions d'investissement, notamment sur les équipements, qui sont accordées aux différents collèges. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe La Métropole pour tous et madame Nathalie Frier (Inventer la Métropole de demain) s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente MOREIRA.

N° 2020-0189 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Assemblées générales de copropriétés ou de propriétés en volume - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation d'un représentant aux assemblées générales de copropriétés ou de propriétés en volume. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Renaud PAYRE.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0190 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Budget supplémentaire - Décision modificative n° 1 pour 2020 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-0190, probablement le plus important qui porte sur la décision modificative n° 1 pour le budget 2020. Monsieur Artigny, vous avez la parole pour nous faire une présentation des enjeux.

M. le Vice-Président ARTIGNY, rapporteur : Merci monsieur le Président. Étant donné l'heure tardive et étant donné les enjeux de cette décision modificative n° 1, tout le monde a pu lire le rapport qui fait environ 25 pages pour montrer qu'effectivement, nous avons une décision modificative assez importante en raison principalement de la crise sanitaire et de la crise économique et sociale que cela a engendré.

Je vais donc vous faire une présentation rapide. J'aborderai naturellement les sujets les plus compliqués, en tout cas qui peuvent générer un débat. De façon à simplifier cette présentation, vous verrez que, concernant le fonctionnement, je me limite au budget principal. Concernant en revanche la section investissement, ce sera une approche consolidée sur l'ensemble des budgets, donc budget principal et budgets annexes, qui va vous être présentée.

(VOIR annexe 3 page 100)

I - Évolution des crédits

1° - Les dépenses

Sur l'évolution des crédits et en particulier sur l'évolution des dépenses, on va attaquer dans le vif du sujet. Vous avez ici, sur cette diapositive, l'évolution des dépenses qui vous a été présentée dans ce rapport. Ce sont 91,7 M€ dont la majeure partie est liée à la crise sanitaire. Vous avez, à titre d'exemple, les principales dépenses qui figurent sur cette diapositive. Donc, je vais commencer à les lister.

Concernant le RSA (revenu de solidarité active), on était parti sur un budget initial à 247 M€ et nous allons avoir une augmentation très significative de 28,1 M€ sur cette ligne. Il faut avoir en tête que c'est probablement quelque chose que l'on va retrouver en 2021. On a là une traduction en tout cas très claire de la dégradation de la situation économique et sociale sur le territoire.

La Métropole de Lyon s'est engagée à livrer un certain nombre d'EPI (équipements de protection des salariés), des masques, des gels, des lingettes. Nous avons aussi été amenés, au niveau des Maisons de la Métropole, à augmenter le gardiennage car il y avait des situations de tensions à l'accueil. Nous avons également des surcoûts au niveau du nettoyage des collèges et je dirais que tout cela fait environ 11,7 M€ pour tout ce qui est achats et prestations liés à la crise sanitaire bien entendu.

Pour répondre à l'ordonnance d'avril 2020 sur le financement intégral des heures attribuées dans les plans d'aides, il y a eu aussi une prime exceptionnelle aux intervenants, c'est le décret du 12 juin 2020, la Métropole a été amenée à verser 10,2 M€ pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile. Ensuite, 5,8 M€ pour les établissements sociaux et médico-sociaux, toujours l'ordonnance du 25 mars 2020 de façon à maintenir un niveau de financement

de ces établissements en cas de sous-activités, 6 M€ de mesures d'urgence d'accompagnement des ménages du tissu associatif, économique et social.

Ensuite, ce n'est pas directement lié à la crise mais en tout cas l'exploitant de la Cité de la gastronomie l'a évoqué, et c'est pour cela que cela figure ici, 1,7 M€ que nous avons voté ici pour la Cité de la gastronomie en tant qu'indemnité de la résiliation de délégation de service public. Nous avons ensuite versé 2 M€ au titre du versement de la prime exceptionnelle aux agents métropolitains de par le fait qu'ils ont maintenu un service public de qualité malgré la situation dans laquelle nous nous sommes trouvés. Nous avons été aussi amenés à verser 500 000 € pour le transport des élèves en situation de handicap. Enfin, 11,3 M€ de contribution aux divers budgets annexes dont 5,7 M€ pour les opérations d'urbanisme, 4 M€ pour l'assainissement et 1,8 M€ pour le budget annexe de la gestion des déchets. Donc on voit bien que la crise sanitaire a généré effectivement des dépenses importantes.

Il y avait la gestion courante de nos politiques publiques qui sont dans une moindre mesure, en tout cas qui n'ont pas la même taille, on retrouve des volumes qu'on aurait pu connaître dans une situation normale, 5,1 M€ de contribution au fonds de péréquation nationaux liés à la DMTO (droits de mutation à titre onéreux). À titre personnel, je rappelle que, pour celles et ceux qui n'étaient pas là, cela avait fait l'objet, lors de la présentation du débat d'orientations budgétaires de 2019, d'un vif débat en tout cas, beaucoup d'échanges, 2,1 M€ de contractualisation pour les Offices publics de l'habitat et enfin 1,6 M€ d'actions stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. On voit donc que la grande partie des dépenses est liée à la crise sanitaire.

2° - Les recettes

En termes de recettes, bien évidemment on a une dégradation du volume de nos recettes d'environ 65,3 M€. Alors, là, même présentation, par rapport à la crise sanitaire, les principales mesures figurent sur cette diapositive. D'abord, - 73,6 M€ concernant la DMTO, ce qui correspond à 20 % de moins que ce qui était prévu au BP 2020. À ce titre, on espère que cela restera limité dans le temps et qu'il n'y aura pas de répercussion sur l'année 2021. Nous avons 6 M€ de moins en termes de recettes au péage du boulevard périphérique nord. Donc, est affiché ici ce qui avait été prévu dans le BP 2020 ; 2 M€ concernant la taxe de séjour et 1,3 M€ d'exonérations de trois mois de loyer des locataires professionnels. Nous avons aussi une discussion en ce moment pour le centre des Congrès pour le report d'échéance au délégataire exploitant de 1 M€. Le côté positif, c'est que l'État a participé à l'achat des masques à hauteur de 2,7 M€.

Pour la gestion courante de nos politiques publiques, nous avons des recettes plutôt positives, 8,2 M€ de cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises. Alors, je le rappelle ici dans ce transparent qu'il s'agit d'une recette qui est calée sur le chiffre d'affaires 2019. Vous vous doutez bien qu'étant donné le chiffre d'affaires des entreprises en 2020, la CVAE sera naturellement moindre dans les années à venir. Contribution au SYTRAL aux charges du Centre d'échanges de Lyon-Perrache : + 4,2 M€ ; 2 M€ pour les financements des projets territoires et 2 M€ pour des produits financiers.

3° - Crédits d'investissement

Sur la section d'investissement, ce que je vous ai présenté tout à l'heure, c'était la section de fonctionnement essentiellement sur le budget principal, on peut retrouver des dynamiques à peu près analogues sur les autres budgets annexes. Concernant l'investissement, au budget primitif 2020, nous avons voté 750 M€ d'autorisations de programme et cette décision modificative, c'est la réaction de la Métropole de Lyon face à la crise sanitaire économique, nous avons voté 100 M€ d'autorisations de programmes nouvelles, ce qui fait au total que nous sommes sur 850 M€ d'autorisations de programmes nouvelles pour 2020.

4° - Crédits de paiement

Ensuite, au niveau des crédits de paiement, nous étions partis sur 700 M€ pour l'année 2020. La décision modificative part sur 140 M€, donc on a voté, pour l'année 2020, 840 M€ en crédits de paiement. Si on passe au slide suivant, on reprend ces crédits de paiement et on reprend là aussi les principales lignes budgétaires correspondant à ces crédits de paiement.

Ce qui est important de souligner, c'est que nous avons abondé au fonds de soutien aux entreprises à hauteur de 105 M€. Lors du dernier Conseil de la Métropole, nous avons voté 1,5 M€ d'incitation à l'acquisition de vélos électriques et puis ensuite, vous avez plusieurs lignes de crédits de paiement qu'on a suivies, 2 M€ concernant les établissements accueillant des personnes âgées ; 8,1 M€ de réserves foncières pour le logement social ; 5 M€ pour la gestion de déclassement de l'autoroute A7 ; 5 M€ de participation d'équilibre aux ZAC ; 3 M€ de soutien aux établissements accueillant des jeunes relevant de l'aide sociale et enfin 1,5 M€ concernant l'usine d'incinération Lyon-Nord et malheureusement nous perdons des recettes de 14,8 M€ liées au décalage de perception sur les exercices ultérieurs.

5° - L'autofinancement

Si on fait une synthèse de ces différents éléments au budget primitif 2020, nous partions sur un montant de 2 250 000 000 € de dépenses et pour 2 150 000 000 de recettes, ce qui nous faisait une capacité d'autofinancement un peu inférieure à 400 M€. Effectivement, si on regarde les demandes de la décision modificative n° 1 de 91,7 M€ sur les dépenses et naturellement de baisse des recettes de 65,3 M€, en tenant compte des restes à réaliser sur la reprise des résultats de 2019, on arrive à une capacité d'autofinancement pour la fin d'année 2020 de 255 M€.

Effectivement, on est dans une situation qui s'est beaucoup dégradée sur le plan financier. Si on prend les dépenses et les recettes et qu'on y ajoute les 105 M€ d'aides économiques, la Métropole de Lyon a perdu en capacité d'investissement 262 M€, c'est ce que nous a coûté quasiment la crise sanitaire.

II - Impact sur les grands équilibres

Sur les grands équilibres, et j'en terminerai là, un élément évidemment qu'on suit de manière très précise, c'est la question de la dette. Pour pouvoir clore l'année 2020, on est conduit à avoir des emprunts supplémentaires à hauteur de 291,8 M€, ce qui fait qu'on a un montant total d'emprunt de 513,5 M€, ce qui fait qu'on a une dette, comme vous le voyez, pour la fin 2020 qui part à 2 128 000 000 € tous budgets. Effectivement, par rapport aux différentes années passées, c'est une situation qui nous préoccupe quand même beaucoup.

Et, enfin, pour terminer, un indicateur que tout le monde ici regarde avec beaucoup d'attention, c'est la capacité de désendettement. Donc, vous voyez bien que sur le compte administratif 2019, nous étions à trois années et trois mois de capacité de désendettement et, en fonction de l'endettement que j'ai présenté tout à l'heure ainsi que l'autofinancement, notre capacité de désendettement bondit à 6 ans et 6 mois, ce qui est quand même assez considérable et ce qui naturellement va poser un certain nombre de questions sur les choix d'investissement qu'on fera dans les mois et années à venir.

Voilà ce que je peux vous dire en tout cas sur la situation actuelle et je laisse les différentes interventions, monsieur le Président, et je répondrai par la suite.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vous remercie, monsieur le Vice-Président, pour la clarté de cet exposé qui a été fait de façon beaucoup plus détaillée en commission finances mais il me semblait important qu'il puisse être fait également à l'ensemble des élus puisque cette décision modificative porte sur des montants très importants. La plupart de ces montants sont liés d'ailleurs au Conseil du mois d'avril et du mois de juin, avant l'alternance et je vais passer la parole à tous les groupes qui l'ont demandé en commençant par Métropole en commun.

M. le Conseiller AZCUÉ : Merci monsieur le Président. Chers collègues, les incertitudes financières liées à la période Covid nous rappellent l'importance de nos biens communs et de nos services publics. La Métropole de Lyon doit être un filet de sécurité des Grand Lyonnais, en particulier des plus faibles. Elle demeure suffisamment prospère pour se permettre d'être au centre de cette solidarité. Même les anciens paradigmes néo-libéraux comme les agences de notation ou la question de la capacité de désendettement, nous disent que nous pouvons.

Notre capacité de désendettement est très en-dessous de la moyenne nationale par exemple. La crise de la Covid nous rappelle notre besoin essentiel en investissement public dans ce monde incertain, un monde où les inégalités sociales n'ont jamais été aussi fortes et où le dérèglement climatique va transformer en profondeur nos quotidiens : l'accès au réseau, l'eau, le transport, l'éducation, la santé, nécessitent l'intervention et la planification de la puissance publique de l'État jusqu'aux collectivités territoriales. C'était l'occasion pour nous de rappeler que cette crise représente une opportunité pour repenser de manière radicale le monde dont nous avons hérité. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Métropole insoumise résiliente solidaire.

M. le Conseiller DIOP : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Vice-Présidents, chers collègues, étant un nouvel élu, je vais juste insister non seulement sur la masse de chiffres qui nous a été donnée, mais tout simplement rebondir sur ce que vient de dire le collègue. Nous sommes face à la construction d'un nouveau monde. On a fonctionné pendant des décennies sur l'idée simple que c'est le comptable, que c'est la calculette qui devait mener notre vie, et non notre vie qui devait mener la comptabilité.

La Covid-19 nous a montré le contraire. Toutes les restrictions financières qui existaient, tous les robinets financiers qui étaient fermés se sont ouverts pour faire face à cette situation sanitaire. Je pense tout simplement, dans la situation actuelle, que nous devons ajouter de la vie à la vie, et ajouter de la vie à la vie, c'est penser l'économie solidaire, non délocalisable et humaine.

Et je vais parler tout simplement de ce qui fait vie et de ce qui fait sens. Une société fait sens quand les gens vivent ensemble sereinement et positivement. Je veux parler du monde associatif. On a beaucoup parlé de financement, d'aides économiques et autres. Le monde et le tissu associatif sont, dans cette crise sanitaire, en énorme souffrance.

Je crois qu'on en a parlé dans certaines commissions, cela rebondit par rapport aux écoles. Cela rebondit et cela nous permet de dire qu'il y a un modèle de fonctionnement que nous avons vis-à-vis de ce monde associatif que l'on doit modifier en profondeur. Pouvoir rentrer dans une méthode de fonctionnement participatif où tout le monde est impliqué, où tout le monde réfléchit avant de donner la prise tout simplement à la comptabilité.

C'est en fonction de nos besoins que nous dépensons et pas seulement en fonction des objectifs financiers qui nous sont fixés. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Communiste et républicain.

Mme la Vice-Présidente PICARD : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, cette décision modificative constate les impacts budgétaires de la crise sanitaire et sociale sur les prévisions 2020. Elle identifie les diminutions de recettes liées au ralentissement économique et, en dépenses, elle retrace les soutiens au secteur économique, aux partenaires sociaux et associatifs. Le versement de la prime exceptionnelle Covid représente 2 M€, la hausse

des dépenses liées au RSA, 28,1 M€, les mesures d'accompagnement d'urgence des ménages et des associations sont subventionnées à hauteur de 6 M€ dont 1,3 M€ pour les impayés de loyers et de charges. Les capacités financières de la Métropole sont mobilisées pour répondre à l'urgence sociale, exacerbée par la crise sanitaire.

Le constat est alarmant pour le baromètre de la pauvreté, réalisé par Ipsos pour le secours populaire. Avec le coronavirus et la crise économique, un Français sur trois a subi une perte de revenus et beaucoup ont basculé dans la précarité. Au bout de deux mois de confinement, le secours populaire comptabilisait déjà 45 % de nouveaux bénéficiaires. 900 000 chômeurs supplémentaires sont attendus par l'UNEDIC (Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce) fin 2020. La peur de tomber soi-même dans la pauvreté (57 %) est en hausse de trois points avec toutes les conséquences psychologiques imbriquées. Face à la détresse, le Secours populaire mesure un élan de mobilisation avec 5 000 nouveaux bénévoles. Nous saluons leur engagement dans le combat contre le creusement des inégalités.

Nous pouvons également constater les capacités de réaction de la Métropole. Malgré les attaques continues contre la libre-administration, la contractualisation, la baisse des dotations et la réforme de la fiscalité locale, notre collectivité a encore la capacité d'agir pour répondre, à son niveau, à l'urgence sociale. Mais l'action de la Métropole peut-elle être un contrepoids suffisant aux politiques gouvernementales de casse du service public ? Peut-elle contrer les logiques économiques qui conduisent à la dislocation de l'industrie et aux licenciements massifs ?

La crise économique que nous traversons touche de nombreux secteurs d'activités, notamment les PME (petites et moyennes entreprises) et les commerces. Les grandes entreprises doivent-elles en rajouter et profiter de la crise pour installer plus de flexibilité, plus de licenciements, alors qu'elles sont rentables, font des bénéfices et profitent d'aides gouvernementales ? D'après l'estimation de la Banque de France, depuis le 1^{er} mars, l'avalanche de plans sociaux dans les grandes entreprises représente 51 000 destructions d'emplois.

Avec son plan de relance, le Gouvernement met 100 milliards sur la table. Non seulement, ce plan ne corrigera pas l'affaiblissement structurel de l'État mais il est dévoyé à l'application des orientations politiques En marche. Ce sont 20 milliards de cadeaux fiscaux aux entreprises, sans contreparties sociales, environnementales et d'emplois. Un véritable chèque en blanc, en oubliant, un peu vite, la centaine de milliards d'euros déversés, depuis 2013, au titre du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) sans réelle efficacité sur l'emploi.

Ne serait-il pas opportun de mettre en place une nouvelle doctrine en matière d'aides publiques aux entreprises, avec l'interdiction des plans sociaux et des licenciements boursiers ? Cela empêcherait des multinationales comme Renault ou Air France de continuer les licenciements.

La réduction des impôts de production est une fragilisation supplémentaire des ressources et de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales. Alors que pour maintenir l'action locale de soutien aux entreprises, aux commerces, aux artisans et répondre aux besoins des populations confrontées à l'aggravation du chômage, il est impératif de préserver ce lien fiscal entre collectivités, entreprises et habitants.

Quand l'État montre de sérieuses défaillances face à la Covid avec un manque de cohérence total, une communication contradictoire, des directives et contre-directives, les fonctionnaires publics territoriaux et les élus locaux sont sur le terrain pour pallier les manquements et venir en aide à des populations démunies et surtout inquiètes. La pluie de milliards aux grandes entreprises passe de plus en plus mal à l'heure où nous votons, ici-même, une hausse nécessaire des dépenses liées au RSA et à l'heure où les lits de réanimation manquent.

Depuis 20 ans, nous dénonçons le démantèlement de la Sécurité sociale et le déclassement de l'hôpital public. Nous dénonçons les inégalités d'accès à la santé ainsi que la détérioration permanente des conditions de travail. Ce qu'il faut remettre en cause, c'est le système de financement des hôpitaux par tarification à l'activité, c'est le manque d'effectifs, ce sont des professions que l'on ignore, un nombre de lits toujours insuffisant, un secteur psychiatrique délaissé.

Après la première vague Covid, après les applaudissements de 20 heures, combien de personnels recrutés dans le secteur de la santé, combien de lits supplémentaires ? Les choix et les décisions de l'État ne vont pas dans le sens de l'intérêt général. Il y a de l'inquiétude et de l'incompréhension chez nos concitoyens. Et, dans les collectivités, les élus locaux se sentent bien seuls pour gérer la crise avec un empilement de mesures bien mal adaptées. Nous réclamons bien plus de cohérence. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller BRUMM : Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous rappelle que j'étais Vice-Président aux finances de la Métropole dans le mandat précédent et c'est notamment en cette qualité que j'interviens. C'est aussi en cette qualité que je me permets de vous indiquer que je dépasserai peut-être de deux ou trois minutes le temps qui m'a été imparti parce que mon Président n'a pas été vigilant et aussi parce que monsieur Geourjon ici présent a fait des économies de temps considérable dans les interventions qu'il a faites.

Comme vous le savez, mes chers collègues, cette décision modificative permet d'affecter le résultat de l'année 2019 et d'intégrer la mise en place de votre nouvelle politique en attendant le vote du prochain budget. La crise sanitaire que nous traversons a bien entendu impacté considérablement nos comptes, en recettes comme en fonctionnement. Dans ce contexte, je me félicite tout particulièrement de la situation financière que nous vous avons laissée en héritage avec un résultat de fonctionnement très proche de zéro qui montre que la Métropole a emprunté en 2019 le strict montant nécessaire à l'équilibre du budget, évitant ainsi les frais financiers inutiles.

J'en profite pour vous rappeler qu'une collectivité a toujours intérêt à emprunter ce strict minimum pour équilibrer ses comptes. En effet, un trop fort excédent serait signe de mauvaise gestion, cet excédent générant des frais financiers et surtout ne pouvant pas être placé.

L'examen de la délibération nous donne l'occasion de nous pencher sur la gestion passée de la collectivité. Et de ce point de vue, le bilan depuis 2015 est objectivement satisfaisant. Avec une très forte progression de notre capacité d'autofinancement, passée de 384 M€ en 2015 à 487 M€ en 2019, soit une augmentation de 27 % ; avec une baisse continue de la capacité de désendettement passant de 4,95 années en 2015 à 3,3 années en 2019, avec entre autres les événements tels que la désensibilisation de la dette toxique héritée du Département. Nous sommes fiers d'avoir laissé une collectivité en très bonne santé financière et nous apprécions d'ailleurs, monsieur le Président, que vous ayez, à plusieurs reprises, reconnu cet état de fait.

Nous entendons cependant souvent dire que cette bonne santé s'est faite au détriment de certains investissements. Cet argument, c'est oublier l'ambitieux programme d'investissements que nous avons mis en place lors de la dernière mandature. Nous connaissons votre position sur certains aspects de cette PPI (programmation pluriannuelle d'investissements), notamment concernant le développement du centre d'affaires de la Part-Dieu. C'est un mauvais procès qui est fait à ce quartier. Il y a bien longtemps, en effet, que ce territoire n'est plus seulement dédié à l'immobilier d'entreprises. Avec le plan de réaménagement de la Part-Dieu, nous avons déjà lancé la création d'un vrai quartier à vivre.

Je sais compter sur François Decoster, Directeur de la SPL (société publique locale) pour vous convaincre, monsieur le Président et madame la Vice-Présidente Vessiller sur ce point. Nous espérons que vous saurez budgéter des investissements pertinents, non déterminés par dogmatisme mais pour leur utilité. En effet, toutes les politiques publiques ne peuvent se limiter à créer des pistes cyclables et à planter des arbres, même si cela a certainement des avantages. Il faut une vision stratégique pour le territoire, ce qui semble pour l'instant vous faire défaut mais vous venez d'arriver. Nous ne désespérons donc pas. En tout cas, ce qui a été fait ne doit pas être méthodiquement démonté. Ne cassez pas ce qui a fonctionné.

Comme je le disais au début de mon propos, il ne s'agit pas de nier l'impact de la crise sanitaire que nous sommes encore en train de traverser et qui bouscule nos finances. Cela nous conduit à solliciter un nouvel emprunt de 291,8 M€ aboutissant à un montant total d'emprunt de 513,5 M€ pour l'année 2020. Notre capacité de désendettement s'en trouvera ainsi multipliée par deux en un an, on passe de 3,3 années à 6,6 années en 2020, soit en fait ces 6,6 années sont le niveau d'endettement sur lequel vous vous étiez engagés pendant la campagne. C'est là mon inquiétude. Nous espérons ainsi que, lorsque notre collectivité aura retrouvé un niveau de ressources proche de la normale, vous vous engagerez à continuer cette saine gestion et à contenir notre endettement.

Lorsque dans la presse, vous vous étiez exprimé pour dire "*Qu'on peut monter à huit ou dix ans d'endettement, enfin de capacité de désendettement*", vous disiez "*oui, cela n'est pas déraisonnable*". Excusez-moi de vous le dire, monsieur le Président, c'est faux. Dix ans de capacité de désendettement, c'est le seuil d'alerte financier qui a toujours été retenu par l'État.

Monsieur le Vice-Président Artigny, qui a été un membre assidu de la commission des finances que je présidais, a parfaitement conscience de ce que j'indique et je reconnais que j'insistais beaucoup toujours lors de la présentation des budgets ou du compte administratif sur ce ratio. Pour ceux qui ne seraient pas parfaitement informés de la chose, la capacité de désendettement, c'est le temps que met une collectivité à rembourser tous les emprunts si elle n'investissait plus. Donc, 10 ans, c'est très long, c'est beaucoup trop long.

Alors certes, nous sommes dans une situation difficile et nous rentrons dans une période d'incertitudes mais l'argent public ne doit pas vous brûler les doigts. Pour avoir siégé quelques années ici comme je l'indiquais, je peux vous assurer qu'il n'y a pas de planches à billets dans les sous-sols de la Métropole. Chaque euro dépensé doit être un euro utile. En tant que collectivité, nous ne pouvons en effet faire du déficit budgétaire. Or, l'endettement trouve rapidement ses limites, même dans une période d'abondance de crédits et de taux bas, sauf si, comme certains à la direction nationale des Verts, vous comptez sur une annulation de la dette de la Métropole, ce qui est bien sûr une pure illusion.

C'est d'abord en consolidant l'attractivité du territoire que vous stimulez les recettes et donc les investissements de la Métropole et cela, bien évidemment sans augmenter la pression fiscale, pour ne pas aggraver encore la situation des entreprises déjà, en cette période particulière, en grande difficulté. Nous vous mettons donc solennellement en garde sur les dérapages liés à un endettement incontrôlé. Les conséquences pourraient s'avérer désastreuses mais ne se révéler que bien trop tard, dans quelques années.

Parlons justement rapidement d'avenir. Vous évoquez dans la presse une élaboration du plan de mandat et de la nouvelle PPI d'ici à décembre-janvier, avec une possible phase de réactualisation dans un an, une fois la situation stabilisée. Alors pourriez-vous, monsieur le Président, préciser pour la PPI, quelle stratégie, quelle méthode, quels délais précisément ? Les communes ne disposent actuellement d'aucune visibilité sur votre méthode et le contenu de cette nouvelle PPI. Quelle utilisation des restes à réaliser de la PPI actuelle ? Quelle enveloppe financière globale ? 3 ou 5 milliards annoncés ? Quels montants dédiés par politique publique, par grand projet, par territoire ? Nous sommes très attentifs à vos réponses sur ces importantes questions.

En ce qui concerne le vote de cette décision modificative, je propose de la voter car nous étions encore aux affaires jusqu'à l'été, que le budget avait été voté par notre équipe. Depuis, les dépenses ont été essentiellement des

dépenses rendues nécessaires par la crise et donc nous vous faisons confiance, c'est-à-dire qu'aujourd'hui nous voterons cette décision modificative mais nous serons très vigilants sur l'avenir, en espérant que les mises en garde que je me suis permis de vous adresser dans cette intervention seront tenues. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est au groupe Synergies Métropole.

M. le Conseiller VINCENT : Monsieur le Président, chers collègues, cette décision modificative qui nous est présentée a pour objet l'affectation des résultats de l'exercice 2019. Le résultat net de fonctionnement s'établit à 16,6 M€. On ne peut que constater une excellente gestion de l'équipe précédente qui permet, face à la crise de la Covid-19, de répondre aux enjeux du moment. La Covid-19 nous impose de prendre en compte de nouvelles dépenses de fonctionnement liées à la crise sanitaire. Ce sont 91,7 M€ de plus qu'il convient de rajouter en dépenses pour faire face à l'augmentation du RSA, soit 28,1 M€ de plus.

La liste des dépenses supplémentaires est longue. On compte l'achat de masques, de gel, l'aide au dispositif de soutien pour le tourisme, l'aide pour les établissements sociaux et médicosociaux, le soutien à la filière culturelle et artistique, au fonds social européen et enfin, le soutien aux entreprises. D'autres dépenses sont inscrites avec la refonte des fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux.

Concernant les recettes de fonctionnement, là aussi à cause de la Covid-19, nous avons une diminution sensible de certaines recettes, notamment le BPNL (boulevard périphérique nord de Lyon) et le SYTRAL (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise). En matière fiscale, au vu du ralentissement économique, il y a une diminution des ressources puisque les DMTO baissent de 20 % du produit attendu, même si à la fin de l'année, il y aura lieu de faire un bilan et peut-être que les choses iront mieux.

Ceci étant, cette décision modificative nous impose la prudence pour l'avenir car, si au 1^{er} janvier 2020, la situation financière de la Métropole était excellente et très saine, il y a lieu de s'inquiéter à cause de l'évolution de la dette dont la capacité de désendettement passe de 3 ans et 3 mois à 6 ans et 6 mois. Même si notre autofinancement a augmenté de manière sensible depuis 2017, et je voudrais insister pour dire combien la Métropole, de 2017 à 2019, a augmenté sa capacité d'investissement de manière considérable afin que la PPI qui avait été votée au début du précédent mandat soit réalisée.

Nous risquons malheureusement pour les années à venir, justement, de connaître une dégradation de cette capacité d'investissement. Or, nos communes ont besoin de l'aide de la Métropole pour leurs investissements dans le domaine des équipements scolaires, sportifs, culturels et sociaux. Mais qu'en sera-t-il pour l'avenir, quid de la PPI ? Nous sommes tous en attente et je sais que nos communes ont de grands besoins. C'est pour cela qu'il faudra lancer une réflexion importante concernant les ressources fiscales. Il est vrai aussi que nous sommes tributaires de l'État qui, de plus en plus, réduit l'autonomie fiscale et budgétaire des collectivités et qu'il y aura lieu là aussi de réfléchir pour trouver des ressources supplémentaires et il est indispensable que la Métropole continue à être le plus attractif possible pour que nous ayons des bases fiscales plus importantes puisqu'il y aura un grand besoin de dépenses.

Donc, nous allons être amenés aussi à travailler sur la dotation de solidarité et de compensation ainsi que sur la taxe d'aménagement en espérant que les communes puissent avoir des recettes supplémentaires puisque, dans le précédent mandat, la DSC (dotation de solidarité communautaire) avait augmenté de façon extrêmement sensible et tout cela pour faire face à nos besoins d'équipement.

Et je rappelle que la Métropole, pour moi, devra contractualiser avec les communes afin d'être la plus efficace et réactive pour être au service de nos habitants. Le groupe Synergies Métropole sera très attentif aux orientations qui seront définies par l'Exécutif métropolitain. Bien sûr, nous voterons cette décision modificative mais nous attendons avec impatience de connaître quelles seront vos orientations budgétaires pour l'année 2021 mais aussi dans la perspective de cette nouvelle mandature. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère JANNOT : Monsieur le Président, chers collègues, cette première décision modificative du budget 2020 est l'occasion pour nous de réaffirmer un certain nombre de choses et d'assumer complètement et entièrement l'action que nous avons menée durant la crise sanitaire et son impact sur les finances de la collectivité.

Oui, nous avons agi durant cette crise sanitaire sociale et économique. Nous l'avons fait en concertation avec les acteurs du territoire et nous avons même co-construit avec eux des réponses ambitieuses à une crise inédite. Oui, nous avons dépensé de l'argent pour accompagner nos entreprises, leurs salariés, nos associations, leurs bénéficiaires, nos collègues, les enfants, les familles et les étudiants les plus modestes et nos aînés bien sûr.

Plus de 100 M€ d'aides pour les entreprises, plus de 10 M€ de constitution d'un stock stratégique de masques et d'équipements de protection pour nos agents, nos communes, les Grand Lyonnais ; 28 M€ dédiés au versement du RSA consécutif au besoin d'aides sociales de nos concitoyens dans cette période tragique ; plus de 6 M€ pour mettre en place un fonds d'aide au paiement des loyers et charges pour adapter la culture à la situation sanitaire avec l'appel à projets hors les murs pour mettre en place un fonds d'aides exceptionnelles, d'aides aux associations, notamment celles auprès des plus démunis.

Oui, les chiffres sont éloquentes mais ils étaient nécessaires. Les finances de la Métropole ne sont plus les mêmes qu'en mars 2020 et je vais même vous dire, en mars 2021, si elles n'ont pas été touchées, nous pourrions nous en

inquiéter aussi parce que la Métropole de Lyon doit s'engager dans cette deuxième vague de l'épidémie et de la crise économique. Les associations, les établissements sociaux et médico-sociaux, le secteur culturel, le secteur du bâtiment et des travaux publics, de l'hôtellerie et de l'événementiel, le secteur du tourisme, toutes ces filières, leurs salariés, toutes ces structures ont besoin de la Métropole de Lyon.

En complément de France relance, le plan de relance de l'État, notre collectivité doit s'engager dans le rebond de notre territoire, le rebond économique, social et culturel de notre Métropole. Notre groupe vous appelle à réagir et à agir le plus vite possible sur le plan économique. Saisissez l'occasion de cette situation inédite pour continuer à engager notre territoire dans une transition écologique et énergétique qui bénéficie pleinement à notre économie locale.

N'occultez pas les sujets et les difficultés parce qu'elles n'ont pas de lien direct avec vos objectifs en matière de transition écologique ou nous en paierons les conséquences sur le long terme. Et surtout, monsieur le Président, ne laissez pas la Métropole de Lyon s'effacer au profit d'autres, alors que notre collectivité commençait à être identifiée par des habitants pour sa puissance, son agilité et sa capacité à coordonner et à agir. Montrez qu'elle est capable de le faire et même qu'elle peut le faire mieux encore. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il vous a été distribué les bulletins de vote pour le scrutin que l'on va faire après. Vous avez le nom affiché des trois candidates et, pour que votre bulletin soit valable, il faut noter aucun nom, un ou deux noms. Naturellement, si vous mettez les trois, le bulletin sera nul, et lors du dépouillement, les deux des trois candidates qui auront obtenu le plus de voix, seront élues.

Je reprends les temps de parole. Le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

M. le Vice-Président LONGUEVAL : Merci monsieur le Président. Comme vous, je souhaite remercier notre Vice-Président sur sa clarté et sa synthèse et ne pas revenir sur les chiffres car je pense que tout le monde les a bien intégrés et la question de la dépense globale sur la gestion de la crise est claire et nette, elle multiplie notre capacité de désendettement par deux et je pense que ces chiffres sont bien intégrés.

Je voulais juste dire aussi ici qu'au-delà de la Métropole, les communes de la Métropole, mais monsieur le Président, vous l'avez aussi évoqué dans votre propos introductif, ne sont pas en reste sur ces efforts-là et, que ce soit la Métropole, les communes et je dirais même aussi les autres partenaires publics, nous sommes tous concernés par cet effet ciseau d'augmentation des dépenses et de baisse des recettes et donc je pense que ce n'est pas aujourd'hui que l'on doit revenir bien entendu sur les dépenses engagées pour la première vague et ni même commenter la gestion de la crise des différentes strates de notre puissance publique.

Surtout qu'on l'a souvent dit dans ses rangs, quand on voit la multiplication dans les réseaux sociaux de ce flot de sites et de commentaires tous les jours, toujours plus documentés et compétents que les experts, je pense que cela aussi, dans la reconnaissance d'une communauté scientifique qui essaie avec ses limites mais toute sa connaissance de conseiller nos élus, il faut aussi leur rendre hommage.

Je pense que ce qui nous préoccupe tous ici, c'est la santé de toutes et tous avec un regard particulier sur nos aînés et les personnes vulnérables. Je pense que les impacts économiques mais aussi sociologiques du confinement feront sans nul doute encore longtemps l'objet d'analyses et d'études parce qu'on aura à en tirer beaucoup de conclusions sur l'évolution et l'adaptation de l'action publique et aujourd'hui, je pense que les propos du Président étaient assez clairs. Il faut aussi prendre en compte la santé de notre économie et la deuxième vague voit des modifications de cette gestion de crise qui est loin d'être facile à maîtriser.

Je voulais juste aussi dire que nous avons, certes, besoin de l'État, nous avons parlé là du plan de relance qui demande encore à être précisé. Je pense par exemple à la question du CPER (contrat de plan État-Région) pour l'enseignement supérieur sur lequel on nous dit que les dépenses du plan de relance sur la réhabilitation des bâtiments seront déduites du CPER. Vous voyez, il faut analyser les choses de près, chacun avec sa responsabilité et sa compétence. On parle de 10 milliards de baisse des impôts de production. On sait aussi que la santé de la Métropole dépend de la santé des entreprises, vous en avez parlé et donc que les jours de demain doivent nous inciter à beaucoup de prudence.

Je redis aussi que cette question de la suppression de la taxe d'habitation met les communes également en difficulté et dépendantes des questions de l'État. Certes dans le plan l'État, il y a une ligne consacrée au soutien aux personnes précaires, elle est de 800 M€, c'est 0,8 % du plan et probablement sur cette question de la précarité, on doit prendre notre place et jouer notre rôle.

J'en profite pour dire que je pense que ce n'est pas le moment de remettre sur la table la réforme de l'assurance chômage, ni avant la crise, ni maintenant, surtout que je pense que le chômage va monter nécessairement, compte tenu de cette crise sanitaire. On a vu la hausse de la Métropole de 28 M€ sur le RSA et le développement d'un certain nombre de plans sociaux qui va aussi nous confronter à l'augmentation de nos budgets de RSA par rapport à notre relais social sur ces plans de licenciement. Voilà, je pense que ce sont des éléments sur lesquels on aura l'occasion de rediscuter.

Ce que je souhaite dire ici, c'est qu'on voit bien que, dans la gestion de l'Exécutif, l'idée aujourd'hui est de prendre nos responsabilités pour soutenir l'activité. On a parlé des besoins des communes, soutenir l'activité économique, répondre aussi en soutien de l'activité en respectant nos investissements. C'est vrai que dans une transition de mandat, on appelle cela les coups partis. Il y a un certain nombre d'engagements sur lesquels le Président a déjà

annoncé qu'il les tiendrait parce que c'est aussi cela la continuité de l'action publique et que ces investissements viendront aussi soutenir l'activité économique de notre territoire mais ce n'est pas le moment de flancher.

C'est sûr que les temps sont durs. Je pense qu'on peut faire la démonstration qu'une politique de gauche en temps de crise peut aussi être une vraie politique de relance, une vraie confiance dans l'action publique, et donner à nos concitoyens et aux acteurs économiques, mais également à tous les habitants de la Métropole une lueur dans cette période obscure de pandémie.

Nous maîtriserons les impôts, nous maîtriserons les dépenses mais je crois que nous ne renierons rien de l'ambition qui nous anime et qui nous a conduits sur ses bancs. Voilà, monsieur le Président, le groupe Socialistes et moi-même avons toute confiance dans votre capacité à affronter les défis au milieu de ces contraintes qui sont les nôtres et vous nous trouverez à vos côtés.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller LASSAGNE : Merci monsieur le Président. Chers collègues, cette décision modificative est bien la vôtre et mon intervention portera donc sur les propositions qui sont les vôtres. Toutefois, nous savons bien que nous parlons d'un budget dont vous avez hérité et qui a été impacté par la crise sanitaire. Justement, sur les circonstances exceptionnelles, cette décision modificative nous inquiète. Les finances de la Métropole subissent un effet ciseau qui vient d'être décrit, d'une part une augmentation des dépenses de près de 92 M€ et, d'autre part une baisse des recettes de plus de 65 M€.

Cela arrive au plus mauvais moment puisque vous avez, pendant la campagne, fait des propositions de politique nouvelle et des promesses coûteuses. Il suffit de citer votre engagement en faveur du SYTRAL. Ces engagements sont logiques dans une campagne électorale mais leur atterrissage dans le budget métropolitain posera problème. Comment allez-vous financer vos engagements et même plus globalement, comment allez-vous retrouver les marges de manœuvre en investissement ?

Le Vice-Président aux finances nous indique qu'il ne souhaite pas utiliser le levier fiscal, dont acte. D'ailleurs, cette marge de manœuvre va encore être réduite par l'État puisque Emmanuel Macron, le Président de la République, a promis une baisse des impôts de production pour les entreprises. L'actuel article 4 du projet loi de finances pour 2021 prévoit une baisse des recettes pour la contribution foncière des entreprises de près de 1,5 milliard d'euros et de la taxe foncière des propriétés bâties à hauteur de 1,7 milliard.

Cette baisse serait compensée par un fonds national d'État. Encore une fois, l'autonomie fiscale de la Métropole va diminuer. Si ce n'est pas le levier fiscal qui sera utilisé pour dégager des marges de manœuvre, il vous restera l'endettement et la baisse des dépenses de fonctionnement.

Le Vice-Président a indiqué qu'il comptait développer les recettes annexes, notamment le mécénat, mais on ne peut pas construire un budget sur des hypothèses de recettes aussi aléatoires. Sur l'endettement, on constate déjà cette année que la conséquence de la crise sanitaire est une dégradation de la capacité de désendettement qui passe, les précédents intervenants l'ont dit, de 3,3 à 6,6 années. Ainsi, il ne sera plus possible de poursuivre cette hausse de l'endettement, même si vous avez déjà avancé la possibilité de monter à 10 ans.

Sur les économies de fonctionnement, aucune piste n'est avancée, c'est pourtant un enjeu majeur de l'autofinancement. Sur ce sujet, nous serions intéressés pour connaître votre politique salariale. Le budget ressources humaines est fortement impactant pour les budgets publics. Il est pour nous indispensable de maîtriser ces coûts. Nous espérons que vous nous épargnerez les effets de communication de l'ancienne majorité qui se targuait de 0 € d'augmentation des charges de personnel alors que la ligne 0,12 du budget de la Métropole qui y est consacrée a augmenté d'année en année.

Un autre élément sur lequel nous souhaitons et nous serons attentifs, concerne le reversement aux communes. Les communes bénéficient chacune d'un reversement lié à la compensation des transferts de charges et un autre lié à la solidarité. Pouvez-vous nous garantir le maintien de ces reversements ?

Enfin, nous souhaitons avoir des assurances sur la programmation pluriannuelle d'investissements. Si vous deviez diminuer l'investissement, c'est tout un pan de l'économie locale qui s'en retrouverait impacté et, par ricochet, les recherches fiscales à venir de la Métropole. Avez-vous mesuré cet effet sur la programmation à l'échelle du mandat ?

Nous attendons donc avec impatience le débat d'orientations budgétaires qui, nous l'espérons, nous fera part de vos choix budgétaires pour garantir les capacités d'actions de notre collectivité. Dans cette attente, nous sommes très attentifs aux réponses que vous pouvez nous apporter sur ces quelques interrogations et notre groupe votera contre la décision modificative n° 1. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les écologistes.

Mme la Vice-Présidente BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, cette année est marquée par une crise sanitaire, sociale et économique, comme tout le monde l'a indiqué. Les comptes des collectivités locales, y compris la nôtre, s'en trouvent dégradés, c'est ce qu'indiquait notre Vice-Président. Ces dernières ont d'ailleurs, et c'est ce qu'on voit dans la DM1 (décision modificative n° 1), apporté un soutien financier important et indispensable aux acteurs socio-économiques par le financement de matériel de protection, la prise en compte de la surcharge de

travail pour les femmes et les hommes du médico-social et du social mais aussi vers les entreprises lors de la période d'arrêt d'activités atténuant ainsi partiellement des chocs.

Toutefois, comme le rappelait le Secours populaire et comme l'indiquait ma collègue Michèle Picard, en fin de semaine dernière, les femmes et les hommes en situation de grande précarité sont de plus en plus nombreux. Les collectivités comme la nôtre qui ont en charge le RSA voient leur budget s'envoler. Vous aurez sans doute tous lu la tribune publiée hier dans le journal du dimanche de plusieurs Conseils départementaux. Pourtant, ces collectivités verront leurs recettes négativement impactées par le ralentissement de l'économie et la baisse attendue de plusieurs impôts dits productifs, c'est le cas pour la Métropole de Lyon.

Alors pour répondre à cette crise, le Gouvernement avance son plan de relance, plan de relance auquel faisait référence madame Jannot, inédit de 100 milliards d'euros. Malgré une mobilisation financière importante pour ce plan et nous le saluons, force est de constater que, de notre point de vue, structurellement il ne peut pas répondre à l'urgence de transformation et donc d'accompagnement des acteurs socio-économiques et de la société en général.

Je vous donne quatre illustrations, deux sur le fond : concernant les interdépendances dont nous ne pouvons nous extraire, la fameuse nature que vous évoquiez tout à l'heure, Gérard Collomb, Corinne Le Quéré du Haut Conseil pour le climat qui n'est pas une idéologue écologiste, rappelait dès avril 2020, je cite, que "beaucoup de mesures pour réduire nos émissions ont des co-bénéfices pour la santé publique" et pourtant actuellement le Gouvernement, en parallèle du fameux plan de relance, souhaite non pas relancer et préserver la nature avec un grand N mais la déséquilibrer et la ralentir avec son soutien aveugle aux néonicotinoïdes.

Deuxième point sur le fond, sur le refus de démocratie, la convention citoyenne pour le climat a émis différentes préconisations au bout d'un long processus de formation et de débat. Pourtant ce Gouvernement refuse de les suivre par exemple au sujet des questions d'innovation technologique telle que la 5G. Enfin, les échanges actuels à l'Assemblée nationale autour de la disparition de l'outil enquête publique montrent à quel point la voix des habitants est peu entendue par ce Gouvernement.

Deux exemples rapides sur la forme, puisqu'il me reste 34 secondes, sur le volet transition écologique, on nous parle sobriété, efficacité énergétique, c'est formidable, au détail près que, comme il n'y a aucune logique simple et lisible de conditionnalité des aides publiques, nous craignons bien que tous ces efforts autour de l'environnement tuent la justice sociale et enfin, dernier exemple, sur les questions d'accompagnement du numérique parce qu'il y a un gros volet dans le volet cohésion sociale, nous nous interrogeons quant au fait d'accompagner les habitants sur les nouveaux usages du numérique et, dans le même temps, que ces nouveaux usages du numérique liés au surdéveloppement d'une brique du capitalisme numérique, à savoir les plateformes du e-commerce, tuent l'emploi local.

Le Gouvernement peut et doit réguler ceci en luttant contre l'évasion fiscale et en étendant le moratoire des centres commerciaux aux plateformes logistiques de e-commerce. Comme vous le savez, les collectivités locales et la Métropole prendront toutes leurs parts et leurs responsabilités dans ces changements de trajectoire mais le Gouvernement doit lui aussi prendre des mesures pour accompagner une mutation de notre modèle de production et de solidarité nationale.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je tiens à remercier à nouveau le Vice-Président Artigny pour la clarté de ses propos préalables. Nous aurons l'occasion, au prochain Conseil, de discuter des débats d'orientations budgétaires et des perspectives prochaines. J'ai noté déjà un certain nombre de recommandations, donner un peu plus d'argent aux communes, ne pas augmenter les impôts, ne pas s'endetter et naturellement faire de l'investissement. Je suis très ouvert aux solutions donc n'hésitez pas à venir faire des propositions un peu plus concrètes pour arriver à cet équilibre que chacun souhaite, moi le premier.

Je vais mettre aux voix ce rapport :

Adopté, le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

N° 2020-0184 - éducation, culture, patrimoine et sport - Conseil d'administration de l'association Institut français de civilisation musulmane (IFCM) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Nous revenons au rapport n° 2020-0184 qui concerne la désignation de deux représentants à l'IFCM. Nous avons donc trois candidates :

- Mme Fatiha BENAHMED,
- Mme Zemorda KHELIFI,
- Mme Myriam PICOT.

Oui, madame Panassier.

Mme la Conseillère PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, nous avons respecté vos nombreux choix de représentations votés cet après-midi et je tenais avant ce vote à vous confirmer qu'effectivement, nous

avons bien transmis à votre Cabinet la proposition de notre groupe de proposer Myriam Picot comme représentante de la Métropole au sein de cet organisme. Nous vous confirmons aussi notre attachement à une véritable représentation plurielle de notre Métropole au sein de cet Institut. Nous vous remercions.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. J'allais y venir. Je voulais justement dire qu'on avait bien votre demande au sein du Cabinet, donc mon propos était inexact. Comme nous avons eu beaucoup de vos demandes et que la plupart ont été traitées, bien au-delà du poids proportionnel de votre groupe, je ne les redétaillerai pas, oui celle-ci a été refusée et donc nous allons ouvrir le vote et je vous rappelle qu'il faut mettre maximum deux noms sur ce bulletin. Monsieur Vieira, merci de procéder à l'appel nominal pour que le vote ait lieu.

(M. Vieira procède à l'appel nominal).

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, tout le monde a pu voter. Le scrutin est donc clos. Je vous demande de regagner vos places. Nous allons continuer le Conseil. Et merci aux scrutateurs de faire le dépouillement en parallèle à la poursuite du Conseil. Je reprends donc l'ordre du jour.

N° 2020-0191 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Attributions de compensation 2020 (ATC) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

N° 2020-0193 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Participation de la Métropole de Lyon au capital de la Société publique locale (SPL) de l'opérateur de services énergétiques régional (OSER) pour la rénovation des bâtiments publics - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation d'un représentant à la SPL de l'opérateur de services énergétiques régional (OSER) pour la rénovation des bâtiments publics. J'ai une intervention du groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller PELAEZ : Monsieur le Président, en 45 secondes, les chiffres présentés dans cette délibération sont clairs. Notre patrimoine, et plus généralement le patrimoine public, doit être accompagné pour améliorer ses performances énergétiques.

À ce titre, le bilan de l'opérateur de services énergétiques régional (OSER) pour la rénovation des bâtiments publics est un succès. C'est aussi le cas de son pendant dédié aux travaux de rénovation thermique pour les professionnels et particuliers : Ecoréno'v, dispositif créé il y a quelques années sous la mandature de Gérard Collomb et développé parce qu'il avait le mérite d'exister par la présidence de David Kimelfeld. Vous allez peut-être vous appuyer dessus pour l'avenir pour aller encore plus loin et nous en serons heureux.

Je sais l'accent que vous avez mis pendant la campagne comme nous l'avions fait d'ailleurs sur le développement de la filière de rénovation thermique, filière essentielle pour lutter contre les passoires thermiques, garantir le confort thermique des plus précaires et assurer la transition écologique. Vous l'avez promis, nous l'avons déjà largement commencé, à vous désormais de poursuivre et d'amplifier cette démarche vertueuse, vertueuse car elle symbolise bien notre vision de l'écologie, soit une écologie incitative et non pas restrictive.

Personne n'y perd, en réalisant des travaux sur toiture, murs, planchers, portes, fenêtres, chauffage, les Grand Lyonnais réduisent leur consommation d'énergie et leurs charges tout en allégeant également la facture environnementale. C'est aussi le développement d'une filière économique : création d'entreprises, création d'emplois et une hausse de l'activité pour tous les artisans Grand Lyonnais mais aussi de l'ensemble du territoire de l'aire lyonnaise. C'est ainsi que vous concilierez écologie des villes et écologie des champs, écologie bobo et écologie populaire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Donc, avant de procéder à la désignation, nous votons sur la délibération. Pardon, il y a une deuxième intervention, je n'avais pas vu, pour le groupe Les écologistes.

M. le Vice-Président GUELPA-BONARO : Avec cette délibération, la Métropole se donne les moyens de tester un outil potentiellement intéressant, en termes de facilité financière mais surtout en termes de savoir technique autour de la rénovation énergétique des bâtiments.

La SPL OSER a développé depuis huit ans une forte expertise de la rénovation énergétique des bâtiments publics et, notamment, des bâtiments d'enseignement. En rejoignant le réseau des actionnaires existants de la SPL, la Métropole s'offre un accès à des compétences clés pour un programme de rénovation thermique ambitieux de son patrimoine bâti mais aussi pour la production d'énergie renouvelable à partir de ce patrimoine.

Jusqu'ici, la Métropole misait sur la construction neuve et les opérations de réhabilitation lourde pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de ces bâtiments mais il n'existait aucune programmation pour les opérations de rénovation thermique proprement dites. Cet énorme point faible de notre plan climat doit être revisité de toute urgence. Aussi, nous définirons dans les prochains mois le programme d'études et de travaux qui pourrait être confié à la SPL dans les prochaines années et une évaluation pourra en être tirée en 2023 permettant alors d'apprécier les suites à donner. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Avant de voter la délibération, j'ai oublié de dire que monsieur Guelpa-Bonaro était le rapporteur et que l'avis de la commission était favorable.

Je mets aux voix ce rapport.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose la candidature de :

- M. Jean-Claude RAY.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole et Inventer la Métropole de demain s'étant abstenus.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Vice-Président GUELPA-BONARO.

N° 2020-0221 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Association La Gourguillonaise - Attribution de subventions de fonctionnement et approbation de la convention 2020 - Mise à disposition de personnel 2020 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-0221. Monsieur Artigny, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ARTIGNY, rapporteur : Merci monsieur le Président, chers collègues, je vais aller assez vite vu l'heure tardive et je sais qu'après moi, il y a une intervention assez longue de monsieur Grivel, je suppose.

Il s'agit de l'attribution à l'association La Gourguillonaise d'une première subvention de 182 853 € pour clore l'exercice 2019. On vous demande aussi de valider une autre attribution à l'association La Gourguillonaise, d'une subvention de 90 000 € pour clore également l'exercice 2020.

Je rappelle brièvement que La Gourguillonaise est une association pour les salariés de la Métropole. Nous lui avons confié, nous lui avons prêté on va dire, 2 salariés et nous lui attribuons aussi des locaux à titre gratuit et je répondrai ensuite aux différentes questions qui pourraient arriver. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, le groupe Synergies Métropole.

M. le Conseiller GRIVEL : Oui, monsieur le Président, comme le Vice-Président Artigny m'a donné la parole avant l'heure, je la prends bien volontiers ! Il s'y attendait de toute façon !

Donc, la délibération, je vous la présente en tant que telle, mais elle vient de très loin. Nous l'avons étudiée à maintes reprises afin d'essayer de trouver des solutions appropriées pour une association dont l'activité, et on peut dire aujourd'hui la survie, repose quasi-totalement sur de l'argent public.

Nous ne voulons pas reprendre l'intégralité du dossier. Encore une fois, la situation actuelle remonte à plusieurs années, sur les mandats précédents, sachant que l'association a été créée en 1975. Elle avait pour but, à l'époque -j'emploie l'imparfait du fait de sa très grande fragilité actuelle- de développer des activités culturelles, de loisirs pour les personnels de la Métropole, de la Ville de Lyon et du centre communal d'action sociale, ce qui est rappelé d'ailleurs dans une délibération du 27 avril 2018.

Au fil des années, cet objectif social a été dépassé, voire submergé puisqu'en 2018, sur 346 adhérents, on n'en dénombrait que 96 de la Métropole, 57 de la Ville de Lyon, j'allais ajouter "seulement" car les autres adhérents (193) sont enregistrés comme invités, majoritairement habitant le 7^{ème} arrondissement.

Je note d'ailleurs, au passage, que la présente délibération ne nous donne pas aujourd'hui le nombre total d'adhérents. Alors, d'après les taux en pourcentage fournis, on peut dire que cela doit tourner autour de 260, à quelques adhérents près. Je précise que sur ce nombre approximatif, on ne compte que 65 adhérents de la Métropole, 29 de la Ville de Lyon, actifs ou retraités. C'est donc une régression sensible depuis 2018.

Depuis trois ans, il a été demandé aux dirigeants de cette association de revoir les programmes d'activités, soit en les regroupant, soit en abandonnant certaines. Des efforts ont effectivement été faits : réduction en mètres carrés, passage de trois à deux agents salariés sur site, réduction très partielle des activités proposées, principalement d'ailleurs des conférences, mais l'ensemble des activités a été maintenu. Le résultat reste donc très limité, malgré l'accompagnement des dirigeants par les directions et services de la Métropole que nous remercions, au passage, pour le travail fourni.

Aujourd'hui, monsieur le Président, la présente délibération se termine par un paragraphe établissant des perspectives. À l'évidence, il est mince et nous dit surtout que la Métropole devra statuer rapidement sur la poursuite

de ses aides à cette association. Il n'y a donc pas de perspectives. Ce dernier paragraphe devrait s'intituler : "et maintenant on fait quoi ?" Eh bien, on ne sait pas !

Donc, monsieur le Président, non, nous n'en sommes plus à devoir nous positionner. Nous pouvons comprendre qu'en reprenant ce dossier vous souhaitiez, comme nous, ne pas avoir à arrêter brutalement l'activité associative mais il s'agit de débloquer pour cela près de 300 000 € d'argent public. Avec un calcul sommaire -j'en conviens- cela revient à dire que 3 000 € seraient (ou peut-être seront) par le vote, consacrés par agent, retraités compris et adhérents extérieurs.

Nous avons demandé que les perspectives d'avenir soient établies de manière nette avec un plan de sortie de la Métropole qui confirmerait ainsi la volonté de faire évoluer dès maintenant La Gourguillonaise en association culturelle de quartier autonome.

Monsieur le Président, nous voulons savoir si vous confirmez cette orientation et donc savoir quels en seraient le calendrier prévisionnel et le coût estimatif, sur un ou deux ans peut-être. En l'état actuel des choses et n'ayant pas de vision sur ledit calendrier et les montants de ces nouvelles subventions à engager, notre groupe votera, bien évidemment, contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Monsieur Artigny, pouvez-vous rassurer monsieur Grivel ?

M. le Vice-Président ARTIGNY : Je ne sais pas si je peux rassurer monsieur Grivel. Je vais essayer d'être assez bref parce que vous posez des questions, monsieur Grivel, auxquelles je ne souhaite pas répondre aujourd'hui dans la mesure où nous avons engagé des discussions avec les dirigeants de l'association. J'aurai d'ailleurs des rendez-vous avec eux et avec la Vice-Présidente, madame Zemorda Khelifi, en charge des ressources humaines, d'ici une quinzaine de jours.

Nous allons effectivement étudier un plan de sorte avec cette association. Il est clair que je ne peux pas aujourd'hui vous dire ce qu'il sortira des différentes discussions qui vont être engagées avec les dirigeants de La Gourguillonaise.

En second lieu, nous avons le souhait, aussi bien la Ville de Lyon que la Métropole, de trouver une sortie honorable de cette situation qui, comme vous l'avez dit, est enkystée depuis trois ans. Et sauf le respect que j'ai pour vous, et vous savez que j'en ai, vous avez été en charge de ce dossier-là pendant le mandat précédent et ne nous demandez pas de régler en quelques jours ou quelques semaines des choses que vous n'avez pas pu, pas su ou pas voulu régler.

On va traiter ce dossier avec méthode, on va essayer aussi de le faire avec nos convictions et nos valeurs. Aujourd'hui, effectivement, les subventions sont pour l'année 2019 et s'arrêtent au 31 décembre 2020. On va voir, dans les jours qui viennent, d'une part comme je le disais, avec La Gourguillonaise et, d'autre part avec la Ville de Lyon, comment on trouve une sortie honorable pour à la fois les adhérents de cette association et pour les dirigeants qui méritent notre respect.

Je ne peux pas vous dire aujourd'hui, de manière précise, quelle est la sortie de cette situation. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Grivel.

M. le Conseiller GRIVEL : Juste quelques mots. Je connais bien monsieur Bertrand Artigny et je m'attendais absolument à cette réponse et surtout la petite pique sur les mois passés. Je connais bien ce dossier, vous le savez, on en a parlé suffisamment.

Dans le dossier, nous avons déjà tracé des perspectives et je pense que l'on aurait pu travailler pour faire le lien et aller beaucoup plus loin. Les perspectives étaient déjà, en partie, tracées. Je suis prêt, en tout cas, à revenir vers vous et à travailler avec vous sur ces perspectives si vous le voulez.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie monsieur Grivel puisque nous partageons avec vous le souci de la bonne utilisation des deniers de la collectivité et dans ce dossier il y a en effet des choses à dire.

Je mets ce rapport ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Synergies Métropole ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

N° 2020-0194 - proximité, environnement et agriculture - Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation de représentants à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites. Les candidats proposés sont affichés par catégorie. Est-ce que monsieur Vieira vous pouvez nous en dire plus ?

M. le Conseiller VIEIRA : Par formation spécialisée :

- pour la formation nature :

. titulaire : M. Pierre ATHANAZE,
. suppléant : Mme Anne REVEYRAND ;

- pour la formation sites et paysages :

. titulaire : M. Jean-Claude RAY,
. suppléant : M. Gilles Pillon ;

- pour la formation publicité :

. titulaire : M. Benjamin BADOUARD,
. suppléant : M. Philippe GUELPA-BONARO ;

- pour la formation unités touristiques nouvelles :

. titulaire : Mme Anne REVEYRAND,
. suppléant : Mme Hélène DROMAIN ;

- pour la formation carrières :

. titulaire : M. Pierre ATHANAZE,
. suppléant : M. Jean-Claude RAY ;

- pour la formation faune sauvage captive :

. titulaire : Mme Nathalie DEHAN,
. suppléant : M. Pierre ATHANAZE.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile et Inventer la Métropole de demain s'étant abstenus.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0195 - proximité, environnement et agriculture - Commission départementale de la présence postale territoriale (CDPPT) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Nous désignons un binôme pour la Commission départementale de la présence postale territoriale. Je vous propose les candidatures suivantes :

- titulaire :

. M. Raphaël DEBÛ,

- suppléant :

. M. Hugo DALBY.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0196 - proximité, environnement et agriculture - Conseil d'administration du Groupement de défense sanitaire (GDS) du Rhône - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Nous désignons un représentant au conseil d'administration du Groupement de défense sanitaire du Rhône. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Jérémy CAMUS.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0197 - proximité, environnement et agriculture - Assemblée générale de l'association Terres en ville - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Nous désignons un binôme à l'assemblée générale de l'association Terres en ville. Je vous propose : Je vous propose les candidatures suivantes :

- titulaire :

. M. Jérémy CAMUS,

- suppléant :

. M. Laurent LEGENDRE.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0198 - proximité, environnement et agriculture - Comité d'orientation agricole (COA) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Nous désignons cinq représentants au Comité d'orientation agricole. Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Jérémy CAMUS,

- Mme Nathalie DEHAN,

- M. Pierre ATHANAZE,

- M. Gilbert-Luc DEVINAZ,

- M. Lucien BARGE.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Synergies Métropole et Inventer la Métropole de demain s'étant abstenus.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0199 - proximité, environnement et agriculture - Plan métropolitain santé environnement (PMSE) - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations dans le cadre de l'appel à projet pour le développement des modes actifs et de l'intermodalité - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Athanaze a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-0199. Monsieur Athanaze, vous avez la parole, quel est l'avis de la commission ?

M. le Vice-Président ATHANAZE, rapporteur : Avis favorable de la commission monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une intervention du groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller PELAEZ : Très rapidement monsieur le Président, par cette délibération vous souhaitez encourager le développement de la pratique du vélo afin de concourir à une meilleure santé pour les Grand Lyonnais.

Nous sommes bien évidemment favorable au développement de la pratique du vélo et pour cause, c'est notre majorité, et particulièrement Gérard Collomb qui a lancé Vélo'v et qui ensuite a lancé le développement du réseau cyclable. Le modèle économique du Vélo'v est devenu un cas d'école mondial financé par la publicité sur l'espace public. Ce service public a un impact positif sur la santé des Lyonnaises et des Lyonnais, sur l'environnement mais aussi sur le trafic routier.

Déployé sur l'ensemble des communes, c'est un maillage territorial fort et pérenne. Depuis le début du débat sur le règlement local de publicité, dont mon collègue parlera tout à l'heure, ce modèle économique est en sursis. C'est ce qui a d'ailleurs poussé le précédent Exécutif à assumer le coût de l'installation des e-Vélo'v, les Vélo'v hybrides à assistance électrique par la collectivité. Il était initialement prévu que le coût soit supporté par l'installation des panneaux numériques, nous vous invitons à expertiser ce choix. Donc si vous supprimez cette publicité comme annoncé par certains de vos partenaires, c'est la collectivité qui devra assumer finalement la totalité du coût du service. Sur ce sujet, comme sur tant d'autres, vous ne pouvez pas simplement diminuer les recettes d'un côté et augmenter les dépenses de l'autre sans créer à terme un problème de financement.

Mais au fond quelle est vraiment votre vision ? Aujourd'hui on n'en a pas su beaucoup. Je pense que l'on ne va pas en savoir beaucoup plus. Le Vélo'v est rentré dans la pop culture lyonnaise, c'est un modèle économique remarquable aux enjeux multiples, prenez-en soin. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets donc ce rapport aux voix :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ATHANAZE.

N° 2020-0200 - proximité, environnement et agriculture - Politique agricole - Soutien au projet Agroécologie pour la restauration collective (ARC) - Partenariat avec le Centre de développement de l'agroécologie, la Chambre d'agriculture du Rhône, la coopérative Dauphinoise, la société Via Terroirs et la société Emerjean - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Camus a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-0200. Monsieur Camus, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CAMUS, rapporteur : Avis favorable de la commission monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Nous avons quatre demandes d'intervention. Tout d'abord le groupe Métropole insoumise résiliente solidaire.

M. le Conseiller GROULT : Monsieur le Président, chers collègues, très rapidement, nous développerons un peu plus notre pensée lors de la prochaine délibération.

Que nous a montré ce projet que nous avons longuement discuté en commission ? C'est que, si nous souhaitons mettre en place un nouveau système d'alimentation résilient et durable, la puissance publique devra accompagner la mise en place de nouvelles filières économes en eau et en ressources naturelles.

Par ailleurs, les discussions en commission thématique nous ont montré aussi l'importance de la commande publique comme levier pour installer ces nouvelles filières. Nous développerons tout cela dans la prochaine délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, rapidement, ce dossier qui vise à structurer une filière d'approvisionnement de la restauration collective du territoire (cuisines centrales, scolaires, administratives) en lentilles locales poursuit en l'amplifiant la première phase de ce projet, dans les années 2017-2020, réalisée à l'époque avec l'accompagnement du groupement d'intérêt économique et environnemental Robins des champs. La phase 1 a démontré que l'usage de la lentille dans l'assolement céréalière permettait une réduction de l'usage des phytosanitaires.

Je souhaite ici remercier les services ainsi que le Vice-Président à l'agriculture pour leurs réponses précises à nos interrogations en commission. Je vais rapidement reprendre certains points qui font que, bien que ce dossier ait été mal engagé au départ, nous voterons ce rapport.

Le premier objectif du soutien à cette nouvelle culture sur le territoire métropolitain est de préserver la qualité de l'eau potable dans les aires d'alimentation des captages. C'est dans ce contexte que l'Agence de l'eau subventionne ce projet à hauteur de 50 %.

Le deuxième objectif, qui nous paraît très intéressant pour l'avenir, est d'accompagner les agriculteurs vers l'obtention d'une qualification haute valeur environnementale (HVE). Au 1^{er} janvier 2020, seulement

5 394 exploitations agricoles bénéficiaient de ce label au niveau national. Cette certification pourra être utilisée comme critère de sélection dans nos marchés publics. C'est donc un moyen pour nous de sélectionner une production locale respectueuse de l'environnement. Il y a bien là l'alliance de l'environnement et de l'économie. La démarche est pour nous vertueuse, nous accompagnons nos producteurs vers un haut niveau de qualité, puis nous incluons ce niveau de qualité dans nos critères d'achats publics.

Troisième point, il nous a été indiqué en commission que ce dispositif avait vocation à accompagner d'autres filières que celle de la lentille vers l'obtention de la certification HVE. On peut penser naturellement à la filière céréalière mais aussi à la filière maraîchère ou arboriculture.

Enfin, il a été indiqué également en commission, suite à nos questions, que la filière, après avoir été accompagnée dans sa phase de démarrage et de structuration, devra devenir autonome au plus tard à la fin du projet, en 2023.

Madame la Vice-Présidente aux collègues, vous avez maintenant la responsabilité d'inclure la certification HVE dans les appels d'offre pour la restauration collective scolaire. De même, nous comptons sur la Vice-Présidente à la commande publique pour inclure également ce critère dans la restauration d'entreprise au niveau notamment de l'Hôtel de la Métropole.

Dans le cas contraire, cette délibération serait un échec. Nous serons donc particulièrement vigilants sur ce point. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Monsieur le Président, chers collègues, n'étant pas présente à la Commission permanente, je n'ai pas pu entendre les savants propos de monsieur Cochet sur la production des lentilles et sur les machines nécessaires à leur production ainsi que sa demande de soutien direct aux agriculteurs plutôt qu'à un financement à divers partenaires.

Que l'on ne s'y trompe pas, le sujet de ce rapport n'est pas la production agricole mais c'est celui de la construction d'une filière agricole locale. C'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur pour avoir suivi à la Ville de Villeurbanne en tant qu'adjointe au développement durable, les questions alimentaires et, notamment dans le mandat 2014-2020, l'émergence de cette filière lentilles. Je peux dire que nous avons vécu une expérience très excitante et très enrichissante. Nous n'avions d'ailleurs pas attendu ce que l'on appelle aujourd'hui la transition écologique pour agir dans ce domaine. Et au-delà d'achat de produits biologiques pour lesquels l'offre dans la région est insuffisante, nous avons pris le parti de travailler sur l'apport de protéines végétales dans nos restaurants scolaires. Pourquoi ? Pour diversifier l'alimentation des enfants, pour apporter des protéines non carnées dans leur alimentation, pour diminuer notre empreinte carbone mais aussi pour libérer du budget au profit d'une alimentation de qualité.

Nous avons alors rencontré un premier agriculteur qui nous proposait des tonnes de lentilles bio en vrac, compliqué. Puis les Robins des champs qui nous ont mis en contact avec des agriculteurs du territoire en quête de diversification. Nous avons aussi à cette époque noué des contacts avec l'ISARA (Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes) et accueilli des étudiants en recherche de mise au point d'une cuisson attractive de steaks végétaux dans notre magnifique cuisine centrale en régie. D'autres jeunes entrepreneurs s'y sont d'ailleurs succédés sur d'autres thèmes comme la cuisson basse température de la viande car il ne s'agit pas seulement d'acheter et de cuire, encore faut-il que les mets préparés aient de réelles qualités visuelles et gustatives pour donner envie aux enfants. Il nous faut aussi former les personnels pour qu'ils soient tous convaincus qu'un repas sans viande peut être un vrai repas également.

Bref, nous avons travaillé à rendre le produit accessible et pratique. Nous étions un peu seuls car les conventions avec des producteurs locaux nécessitent un travail de sourcing pour identifier et choisir les bons partenaires, de montages des procédures d'achat, etc. Si la restauration collective se veut la plus vertueuse possible, l'approvisionnement nécessite une véritable structuration des filières. Elle permettra des économies d'échelle et une certaine démocratisation de l'accès à certains types de produit.

Plus que jamais, nous avons eu conscience que la structuration, qui ne doit pas obérer l'aide directe aux agriculteurs et c'est une autre question, nécessite la présence de moteurs comme le sont Via Terroirs, les coopératives agricoles ou la Chambre d'agriculture pour permettre aux acteurs du territoire de dépasser leurs modes de fonctionnement habituels, surtout si l'on veut voir s'étendre ce type de pratiques. C'est en cela que la Métropole de Lyon joue un rôle essentiel et nous sommes là en plein dans le projet alimentaire territorial qui, s'il a pour vocation de relocaliser les productions au plus près des consommations métropolitaines, n'exclut d'ailleurs pas la coopération de territoires plus éloignés, notamment via des contrats de réciprocité.

L'agriculture péri-urbaine reste une composante essentielle de notre Métropole. De l'Est lyonnais au pays de l'Ozon en passant par les Monts d'Or, nous profitons tous de ces territoires cultivés qu'il nous faut préserver d'une disparition sournoise au profit d'un habitat dispersé ou d'aménagements. Ayons conscience que les terres cultivées sont un milieu qui participe intrinsèquement de la vie des urbains. Plus que jamais soyons conscients de la nécessaire solidarité ville-campagne.

Encore une fois, comme pour beaucoup de sujets environnementaux, cette production de lentilles génère des bénéfices multifactoriels. Elle se fait au bénéfice de notre approvisionnement en eau évitant une production céréalière consommatrice d'irrigation au détriment de la ressource hydrique. Elle se fait au bénéfice de la terre car

elle permet un assolement bénéfique à la fertilité naturelle des sols. Elle se fait au bénéfice des agriculteurs qui trouvent là un débouché pérenne à leur production. Elle se fait au bénéfice des consommateurs qui goûtent un produit plus sain. Comment ramener tout cela à 2,40 € par kilo de lentilles, comme cela a été fait en Commission permanente ?

Les enjeux sont multiples. Il s'agit de penser ensemble la production, l'approvisionnement, la distribution, la consommation individuelle et collective. Quand cessera-t-on, dans ce pays, de penser les choses de manière segmentée et non pas systémique ?

Le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés votera, bien évidemment, ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile. Monsieur Cochet vous avez la parole, c'était prévu.

M. le Conseiller COCHET : Je vais céder la parole à monsieur Mône mais simplement je voudrais rappeler à madame Reveyrand que, d'abord, manger des lentilles cela facilite la digestion et, en plus, comment dire, cela améliore la mémoire. Ce n'est pas en Commission permanente mais en Conseil métropolitain que ce sujet a été abordé. Je laisse la parole à monsieur Mône.

M. le Conseiller MÔNE : Monsieur le Président, chers collègues, j'ai bien entendu votre appel à vous donner des solutions pour économiser sur le budget, je vais vous donner une petite piste.

Nous travaillons ici pour la troisième fois sur le même rapport. Il est inscrit à l'ordre du jour du Conseil et non pas à celui de la Commission permanente suite à notre demande. Nous aurions pu vous en remercier mais finalement, nous ne pouvons qu'être déçus. En effet, si nous avions formulé une telle demande, c'était pour que ce rapport soit étudié de nouveau, revu avec des explications plus importantes et modifié afin de tenir compte de ses carences.

Pour cela, nous avons écrit par courrier du 16 septembre afin de vous faire part de nos propositions. Mais rien, vraiment rien du tout, pas de réponse à notre courrier de votre part, des membres de l'Exécutif et le Bureau de la commission non informés de notre courrier au moment de sa présentation, une délibération identique, mot pour mot. En fait, votre proposition de transférer ce rapport vers le Conseil se résumerait donc à une pratique administrative sans réelle ouverture de travail. Alors nous allons ici rappeler notre proposition et, si celle-ci n'est pas entendue ce jour, nous ne porterons pas ce rapport.

Sur l'objet même du rapport et l'opportunité de favoriser des filières agricoles locales, nous ne pouvons que soutenir cette démarche. Nous partageons le choix de favoriser les protéines végétales, ici des lentilles. Créer une production sur le territoire du Grand Lyon est opportun, développer un approvisionnement local pour les cantines des collèges de notre Métropole est une bonne idée. En revanche, sur les modalités de l'intervention, on retrouve ici les dérives de la gestion socialiste que vous n'avez pas su réformer et c'est bien là-dessus que nous sommes déjà intervenus, exactement ce sur quoi nous attendions des évolutions, en vain.

Plusieurs écueils doivent être corrigés, d'abord sur l'équilibre financier de cette opération. Nous vous avons demandé des informations sur le rendement attendu, les coûts d'exploitation par entreprises agricoles, les éléments prospectifs sur le développement de la productivité, nous ne les avons pas. Si vous avez bien indiqué que la montée en puissance se ferait sur trois ans, il n'y a que sept producteurs et 15 acheteurs. Le faible tonnage proposé à l'arrivée ne permettra pas l'équilibre financier selon les services de la Métropole. Qui paiera alors le déficit de fonctionnement ? Personne ne le sait. C'est un point crucial car, si l'activité n'est pas rentable dans trois ans et que le prix de sortie n'est pas concurrentiel, comment garantir que les exploitants pourront s'assurer un revenu digne ?

Le montant de l'aide publique est élevé. Il pourrait s'entendre s'il s'agissait d'une aide à l'investissement qui, après son amortissement, amènerait du bénéfice pour l'exploitant, mais ce n'est pas le cas. Les dépenses vont aller vers des intermédiaires pour assurer du service. On ne peut que s'étonner de ces aides de fonctionnement alors que les exploitants agricoles sont déjà bien organisés pour obtenir des services, notamment dans la mise en place de nouvelles productions. La Chambre d'agriculture assure ce rôle et il y a besoin de compétences complémentaires, elle peut elle-même déléguer des missions car elle a les réseaux, l'expérience et le savoir-faire, à l'image de La Dauphinoise en Isère ou Terre d'alliances à Bourg en Bresse.

L'alternative à ces dépenses de fonctionnement est assez facile à trouver. Il serait bien plus efficace de proposer une aide directe aux exploitants, non pas comme un revenu mais comme un moyen de rentabiliser au plus vite leur transformation. Nous vous l'avions indiqué, la culture de la lentille nécessite du matériel onéreux (nettoyeur-séparateur, trieur rotatif, séchoir, table densimétrique). Notre vision est claire, nous voulons que nos exploitants puissent vivre de leur travail, ce n'est pas le choix de cette délibération.

Nous vous demandons donc d'amender votre proposition ou de vous engager à ouvrir une aide directe en faveur des exploitants agricoles dans le cadre des investissements liés à l'organisation de la filière territoriale pour la production locale de lentilles. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je tiens à remercier monsieur Cochet pour sa proposition lors de la Commission permanente du 14 septembre de nous demander de retirer le dossier pour qu'il passe au Conseil. Cela permet aux nombreux médias d'assister à nos débats, et j'espère à plusieurs milliers d'habitants qui doivent nous suivre en direct sur ce débat essentiel de la filière de la lentille.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté, le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile ayant voté contre et le groupe Synergies Métropole s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président CAMUS.

N° 2020-0201 - proximité, environnement et agriculture - Projet alimentaire du territoire lyonnais - Défi famille à alimentation positive (FAAP) 2020-2021 - Attribution de subventions à l'Association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB) et la Fédération des centres sociaux du Rhône (FCSR) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Camus a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-0201. Monsieur Camus, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CAMUS, rapporteur : Avis favorable de la commission monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux demandes d'intervention. La première, le groupe Métropole insoumise résiliente solidaire.

M. le Conseiller GROULT : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, chers collègues, comme c'était un peu la bourse aux minutes d'intervention cet après-midi, j'espère pouvoir récupérer la minute que j'ai économisée tout à l'heure.

Familles à alimentation positive poursuit une ambition qui nous concerne toutes et tous : offrir l'accès à une alimentation saine et de qualité pour chacune et chacun. Ce programme nous montre notamment que l'on pourrait augmenter la part des produits issus de l'agriculture biologique dans les repas de tous les jours. C'est un projet qui s'inscrit dans la durée, depuis 2008 c'est un succès. La qualité de ce travail et la pertinence du dispositif ont d'ailleurs permis d'essaimer sur l'ensemble du territoire national.

Ainsi, monsieur le Vice-Président, nous voterons favorablement cette délibération pour voir se poursuivre ce projet, le voir s'inscrire dans la politique de résilience alimentaire à laquelle vous œuvrez mais aussi pour affirmer notre soutien à la mise en œuvre de l'objet associatif de l'Association des agriculteurs biologiques, quelque peu mise à mal, il faut bien le dire, et marginalisée par la politique régionale Auvergne-Rhône-Alpes.

Mais permettez-moi, dans le cadre de cette assemblée, de prendre un temps pour considérer comment ce projet, ce défi de Familles à alimentation positive s'inscrit dans ce dernier mandat pour le climat.

L'alimentation est une chose trop sérieuse pour laisser croire que nous sommes égaux et libre face à nos choix alimentaires. Le privilège que j'ai eu, tout à l'heure, d'aller acheter une barre céréalière au distributeur n'est pas donné à tout le monde.

D'aucuns pourraient penser que le succès de Familles à alimentation positive réside dans l'éducation alimentaire, dans le "apprendre" à manger, à cuisiner, à faire ses courses. En vérité, et les recherches nous le disent, chacune et chacun, quel que soit son niveau de revenu, sait globalement ce qui est bon pour soi en termes de nourriture et en termes de nutrition. Ce n'est pas là la principale cause du problème. Le problème, en vérité, c'est que tout le monde n'a pas le choix, faute de revenus, de ce qu'il peut manger. Ainsi, ne nous y trompons pas, le projet Familles à alimentation positive ne réussit pas simplement parce qu'il sensibilise mais parce que, grâce à l'accompagnement, grâce aux outils qu'il met à disposition, grâce à un accès facilité à une alimentation, il redonne pour un temps ce choix qui est ôté à certains.

Ainsi, relever le défi de la précarité alimentaire c'est avant tout permettre de mettre en œuvre ce choix qui est déjà su ou qui est appris lors de ce défi. C'est permettre finalement, largement et de manière pérenne, le droit de collectivement définir ce que nous voulons manger, comment le produire, et comment en assurer l'accès à toutes et tous.

Et cela, et je veux insister là-dessus, ce n'est pas qu'une affaire de comportement individuel dépendant de son porte-monnaie et surtout ce n'est pas juste une simple optimisation, inégale et asymétrique, des marges de manœuvre laissées par un système de production agro-industrielle qui dicte la demande tout en proposant l'offre. Non.

M. LE PRÉSIDENT : Merci d'arriver à la conclusion monsieur Groult.

M. le Conseiller GROULT : Très bien. Pour un besoin essentiel tel que l'alimentation, il faut impérativement transformer le modèle de l'offre et de la demande. C'est un modèle qui par définition même, par idéologie en fait aurais-je envie de dire, repose sur la recherche du mieux-disant et relègue en arrière-plan les enjeux sociaux, environnementaux et écologiques.

Alors comment ? Comment offrir en fait, sans conditions de revenus, le pouvoir de décider de ce qui se mange et de décider du parcours de production qui doit être mis en place pour satisfaire cette demande ?

Hier, le 4 octobre nous fêtons l'anniversaire des 75 ans de la Sécurité sociale. Un conquies social, un progrès humain qui, bien qu'attaqué au fil des années, a fait ses preuves. Alors que ce progrès est assailli de toutes parts, nous vous invitons aujourd'hui à le défendre, à l'affirmer, à l'étendre même, en se faisant sur la Métropole le

précurseur d'une véritable sécurité sociale de l'alimentation, un dispositif innovant qui perce aujourd'hui dans les études et les recherches.

Nous nous tenons disponibles pour vous y accompagner dans le cadre de votre politique d'alimentation durable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

Mme la Conseillère RUNEL : Je vais retirer cette merveilleuse intervention, monsieur le Président, que je devais porter, par ailleurs, pour les groupes Socialistes et Europe Écologie-Les Verts. Je crois qu'à cette heure tardive, de toute manière, plus personne ne nous écoute, malgré le nombre de connexions, effectivement, fort important.

Vous pourrez retrouver cette intervention, non pas sur le blog de Pierre-Alain Millet mais au compte-rendu de cette séance. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets donc le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CAMUS.

N° 2020-0184 - éducation, culture, patrimoine et sport - Conseil d'administration de l'association Institut français de civilisation musulmane (IFCM) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats du vote de la délibération n° 2020-0184 qui devait désigner deux candidats.

**Résultats du scrutin secret sur appel nominal
Amendement au rapport n° 2020-0184**

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 148,
 - nombre de bulletins blancs..... 41,
 - nombre de bulletins nuls.....2,
 - nombre de suffrage exprimés..... 105,
 - majorité absolue : 53 voix

. Mme Fatiha Benahmed : est élue avec 70 voix,
 . Mme Zemorda Khelifi : est élue avec 73 voix,
 . Mme Myriam Picot : 36 voix,
 . M. Gérard Collomb : 1 voix,
 . Mme Nathalie Perrin-Gilbert : 1 voix.

(VOIR annexe 4 page 114)

N° 2020-0202 - proximité, environnement et agriculture - Déchets - Organisation de la collecte des ordures ménagères et assimilées sur le territoire de la Métropole de Lyon - Définition du zonage selon le niveau de service - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Petiot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0202 et qui nous donnera également l'avis du Conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets. Madame Petiot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PETIOT, rapporteur : Avis favorable de la commission monsieur le Président et avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une intervention du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller PETIT : Monsieur le Président, mes chers collègues, voilà un rapport qui peut paraître très organisationnel mais symptomatique du fait que les décisions prises à la Métropole ne peuvent être imposées sans un minimum d'échanges.

Je n'utiliserai pas le terme concertation car il est aujourd'hui utilisé à tout bout de champ : par vous-mêmes, monsieur le Président, pour vous plaindre que l'État ne vous consulte pas pour les restrictions liées à la crise sanitaire, par le Maire de Lyon pour indiquer qu'il va concerter tout le monde pour piétonner les rues de Lyon alors que personne parmi les acteurs économiques n'a été jusqu'ici impliqué dans la réflexion, par les Maires des communes de la Métropole qui aimeraient bien qu'on les consulte lorsque l'on modifie la voirie. Bref, tout le monde veut être concerté sur tout, aujourd'hui, même si à la fin, cela ne change pas grand-chose à la décision qui sera prise.

Dans ce rapport on préférera donc le terme d'échanges techniques entre collectivités pour décrire la façon dont on devrait déterminer le rythme de collectes des déchets ménagers et assimilés.

Sur le sujet qui nous intéresse, le rythme des collectes de déchets, on nous a expliqué en Conseil de la régie des déchets, que plusieurs raisons pouvaient expliquer les modifications. L'augmentation du rythme des collectes est, à priori, assez simple puisqu'elle est liée à une densification urbaine accrue dans les zones bien délimitées, la diminution des collectes est beaucoup plus sensible dans la population et les raisons qui nous ont été données nous semblent bien légères : la sécurité des agents à qui on demande parfois des manœuvres de véhicules dans les impasses où le retournement est impossible mais ce n'est pas nouveau et on nous a parlé aussi de problématique environnementale sans que l'on sache très bien les définir.

Surtout, certaines communes se sont plaintes du peu d'explications liées à ces diminutions. Il est clair que la période pendant laquelle ces décisions ont été prises, en gros au printemps et à l'été, a été bousculée par la crise du Covid et par la mise en place des nouvelles équipes municipales et métropolitaines. Donc on ne vous imputera pas aujourd'hui le sentiment d'injustice et de non-écoute qu'ont ressenti certaines Mairies sur ce dossier, d'autant que la Vice-Présidente en charge du sujet, madame Isabelle Petiot, s'est démenée pour résoudre ce problème avant notre Conseil.

En revanche, notre devoir est de vous alerter sur les attentes des élus locaux, particulièrement ceux qui ne sont pas représentés ici. Certes, le sujet du jour peut paraître léger mais il est révélateur de la grosse machine qu'est la Métropole aujourd'hui. Que ce soit dans la politique des déchets, dans le développement des pistes cyclables, dans le déploiement du réseau de chaleur urbain, par exemple, vous ne pourrez pas vous passer de l'avis et du soutien des communes car le jour où il faudra porter ces décisions auprès des habitants, il sera toujours plus efficace de les porter à plusieurs voix et de façon coordonnée plutôt que chacun dans son coin.

Nous sommes inquiets, monsieur le Président, de constater ici ou là, dans nos réunions techniques ou politiques, que transparaît une volonté d'hégémonie de votre majorité, on l'a encore vu avec l'élection du SEPAL (Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise) vendredi dernier où vous avez expulsé un Vice-Président de l'opposition métropolitaine de l'Exécutif du SEPAL, une première depuis quatre mandats créant ainsi une situation d'entre-soi où aucune contradiction ne sera permise.

Par la même occasion, vous avez été élu Président du même SEPAL quelques jours après avoir été élu Président du SYTRAL et quelques semaines après avoir été élu Président de la Métropole. Nous avons cru comprendre que vous aviez parlé de non-cumul des mandats pendant la campagne ! Nous espérons que la voix de l'opposition sera malgré tout entendue et que l'hégémonie dont j'ai parlé ne se vérifiera pas.

Une petite citation pour terminer : "Imposer sa volonté aux autres c'est force, se l'imposer à soi-même c'est force supérieure". Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les écologistes.

M. le Conseiller NOVAK : Monsieur le Président, chers collègues, je souhaitais prendre la parole afin d'apporter quelques éléments concernant notre trajectoire sur la question des déchets et je vais essayer de faire assez rapide.

Dans un contexte d'impératifs écologique et économique, nous souhaitons engager la Métropole dans une logique de réduction de nos déchets en suivant les principes du zéro déchet. Il faut le comprendre comme une trajectoire : refuser, réduire, réparer, réutiliser, recycler. Rappelons que la diminution de nos déchets nous permettra d'éviter de nombreuses pollutions liées à l'incinération. Dans le cadre de ces objectifs et de la réalité du terrain donc du besoin, les agents ont d'ores et déjà diminué la fréquence de collectes dans certaines communes.

Il s'agit donc d'une délibération permettant d'acter des pratiques déjà effectives et qui seront, avant tout, bénéfiques pour les habitants en réduisant le montant de la TEOM, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui est fonction de la fréquence, votée par notre Conseil.

Rappelons que chaque année la Métropole produit près de 530 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés. Il s'agit d'une situation qui n'est donc pas satisfaisante. À l'avenir, nous souhaitons déployer des solutions de diminution des déchets à la source, en particulier sur le volet sensibilisation pour lequel nous allouerons environ 5 % du budget. Nous travaillerons également plus particulièrement sur les bio-déchets en multipliant les composteurs individuels et collectifs et en mettant en place, progressivement, une collecte des bio-déchets par exemple.

Il nous paraît indispensable que ces évolutions et ces projets soient réalisés en concertation avec les communes mais aussi les copropriétés, les entreprises, les associations, soyez assurés de notre bonne volonté en la matière. En somme, nous agissons dès maintenant pour que, dans un an, nous soyons en mesure de voter une nouvelle diminution des collectes, significative d'une diminution de la production des déchets. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans l'exposé des motifs il convient de lire :

- "les délibérations doivent être prises avant le 15 octobre 2020"

au lieu de :

- "les délibérations doivent être prises avant le 1^{er} octobre 2020".

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PETIOT.

N° 2020-0203 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant à la Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur. Je vous propose les candidatures suivantes :

- titulaire :

. Mme Béatrice VESSILLER,

- suppléant :

. M. Valentin LUNGENSTRASS.

J'ai une demande d'intervention du groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère PANASSIER : Nous mettrons notre intervention au compte-rendu monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0204 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Albigny sur Saône - Neuville sur Saône - Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) d'Albigny sur Saône et Neuville sur Saône - Désignation représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation de trois représentants à la Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine d'Albigny sur Saône et Neuville sur Saône. Je vous propose les candidatures suivantes :

- Mme Béatrice VESSILLER,

- Mme Gisèle COIN,

- M. Jérémie CAMUS.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0205 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Villeurbanne - Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) des Gratte-Ciel à Villeurbanne - Désignation des représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner cinq représentants à la Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine des Gratte-Ciel à Villeurbanne. Je vous propose les candidatures suivantes :

- Mme Béatrice VESSILLER,
- M. Floyd NOVAK,
- Mme Anne REVEYRAND,
- M. Hugo DALBY,
- Mme Émilie PROST.

Il y a une minute d'intervention pour le groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère PROST : Monsieur le Président, ma candidature étant confirmée et vu l'horaire tardif, je vais donc retirer mon intervention, merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT : Je suis heureux de voir que, dès que nous répondons à votre demande, vous y êtes favorable.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0207 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Assemblée générale et conseil d'administration de l'association SOLIHA Solidaires pour l'habitat Rhône et Grand Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit de la désignation d'un représentant à l'assemblée générale et conseil d'administration de l'association SOLIHA. Je vous propose la candidature suivante :

- Mme Séverine HEMAIN.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(La candidate est désignée).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0208 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Conseil d'administration du Réseau national des collectivités pour l'habitat participatif (RNCHP) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner un représentant au conseil d'administration du Réseau national des collectivités pour l'habitat participatif. Avant de procéder à la désignation, je mets le dossier aux voix.

Adopté, Les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain et La Métropole pour tous s'étant abstenus.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose la candidature suivante :

- M. Renaud PAYRE.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2020-0209 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Assemblées générales et conseils d'administration des entreprises sociales de l'habitat (ESH) - Désignation de représentants du Conseil - Participation de la Métropole de Lyon dans l'actionnariat - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner une dizaine de représentants dans différentes entreprises sociales de l'habitat.

Avant de procéder aux désignations de ces rapports que madame Ederly rapporte. Quel est l'avis de la commission ?

Mme la Conseillère EDERY : La commission a donné un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce rapport aux voix, on procédera ensuite à la désignation de nos représentants.

Adopté, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Vieira, pouvez-vous nous lire les noms des représentants proposés ?

M. le Conseiller VIEIRA :

- Alliade habitat : M. Renaud PAYRE,
- Batigère Rhône-Alpes : Mme Véronique MOREIRA,
- CDC Habitat social : M. Renaud PAYRE,
- Erilia : M. Pierre-Alain MILLET,
- ICF Sud-Est Méditerranée : M. Raphaël DEBÛ,
- Société Immobilière Rhône-Alpes : Mme Lucie VACHER,
- Société anonyme régionale d'HLM de Lyon : Mme Joëlle SECHAUD,
- SFHE : M. Stéphane GOMEZ,
- Sollar : M. Richard MARION.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain, La Métropole pour tous s'étant abstenus.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. la Conseillère EDERY.

N° 2020-0211 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 9° - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier Lyon 9° La Duchère - Bilan de la concertation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0211. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission pour cette délibération sur le NPNRU de La Duchère.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une demande d'intervention du groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller COLLOMB : Monsieur le Président, compte tenu de l'heure tardive, je vous aurais bien donné mon discours mais il se trouve que je ne l'ai pas écrit donc je vais vous dire quelques mots.

Dans le rapport que vous nous présentez ce soir, vous retracez l'histoire de La Duchère et cette histoire est à mon avis assez instructive. La Duchère partait d'un bon sentiment, il s'agissait de loger les gens les plus en difficulté. Et donc à La Duchère, on avait prévu de construire 80 % de logements sociaux. Cette histoire de La Duchère est celle de beaucoup de nos quartiers ou de nos communes des années 1960. Est-ce que l'on peut dire que cela a été une réussite ? Évidemment non puisque nous sommes obligés de faire partout des opérations de rénovation urbaine.

Alors dire que l'on va construire beaucoup de logement social, ce n'est pas forcément une condition d'équilibre de la société. Il se trouve que je suis élu, comme vous le savez, depuis un certain temps, et quand je regardais ce quartier de La Duchère, je siégeais à l'époque, dans les conseils d'administration des Offices HLM, je voyais les revenus des personnes qui étaient logées diminuer d'année en année puis à un moment donné, je n'ai plus vu que des personnes qui vivaient d'allocations sociales. Est-ce que l'on peut trouver un vrai équilibre social dans ce type de quartier ? Non.

Sont montés la violence, le trafic de stupéfiants. Je fus élu en 1995 Maire de cet arrondissement et six mois après éclataient les émeutes de La Duchère, pour ceux qui veulent voir la violence, vous pouvez consulter sur internet et vous verrez ce que donnait l'ensemble du quartier. C'est pour cela que j'ai voulu lorsque j'ai été élu Maire de Lyon, faire en sorte que nous puissions, dans ces quartiers, mener des opérations fortes de rénovation urbaine. Est-ce que nous avons réussi ? Je dirai que je n'en suis pas sûr.

Quand je vois aujourd'hui l'état d'un certain nombre de nos communes, d'un certain nombre de nos quartiers, est-ce que l'on peut dire que nous avons résorbé les fractures sociales, économiques qui les marquent ? Je n'en sais rien. J'ai vu tout à l'heure que le Ministre de l'intérieur était ce soir à Rillieux, après les événements qui se sont passés ce week-end. Je regardais un peu les titres du Progrès d'aujourd'hui, je voyais un pompier blessé à Lyon, des voitures incendiées à Rillieux, l'église affectée, je voyais sur Bron un policier qui avait été blessé et vous aviez toute une série de titres. Cette violence est le signe que nous n'avons pas réussi à faire une société, une agglomération équilibrée.

Et donc lorsque vous pensez logement social, ne pensez pas simplement quantité mais pensez qualité. J'ai toujours voulu la mixité sociale et je pense qu'il faut mener, et je le dis comme je le pense, des politiques de peuplement parce que, si vous logez dans les mêmes quartiers chaque fois les gens les plus pauvres, et les différentes lois qui sont passées, il y en a pour tout le monde, la loi DALO (droit au logement opposable), la loi sur l'égalité et la citoyenneté, plus récemment et cela a été un de mes motifs de désaccord, la loi ELAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) faisait que l'on nous disait toujours ici que le logement social permettait à 70 % de la population de se loger. En théorie, allez voir dans les faits ! Ce sont ceux-là que vous voyez dans le logement social ? Non. Je crois que c'est un des problèmes fondamentaux de notre société.

Il est certes bon de parler pendant quelques temps des lentilles mais quand nous n'aurons plus à résoudre que le problème des lentilles, alors je crois que nous aurons fait de grands progrès.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère AUGÉY : Monsieur le Président, chers collègues, La Duchère est aujourd'hui l'un des quartiers emblématiques de la politique de la ville et de la rénovation urbaine pour notre agglomération. Il a été profondément transformé ces dernières décennies, au rythme des opérations d'urbanisme successives. La délibération votée ce jour vise à engager une nouvelle phase de renouvellement urbain pour le quartier, dans les secteurs du Château et de la Sauvegarde.

Nous nous réjouissons de la prise en compte, dans cette nouvelle phase de projet, de l'aspiration des habitantes et habitants à davantage de végétalisation. Cette dimension, en plus de répondre aux enjeux du changement climatique, nous paraît d'autant plus cruciale que le confinement a donné plus d'importance à notre cadre de vie au quotidien. Et La Duchère, malgré la présence du parc du Vallon, reste aujourd'hui très minérale. Il nous faut systématiser la place de la nature, celle-ci ne doit pas être cantonnée dans les parcs ou dans des bacs.

Au-delà du projet en lui-même, nous souhaitons agir de manière conjointe, Ville et Métropole, pour l'amélioration du cadre de vie. Loin des nouvelles constructions, certaines écoles et équipements sportifs sont encore vétustes et doivent être rénovés. Un aménagement de la voirie sera également conduit pour apaiser la circulation et le stationnement. Enfin, le label Eco-quartier ne doit pas être le simple reflet d'un dossier bien construit et nous serons attentifs à la qualité réelle des logements, à l'appropriation des espaces année après année et à l'évolution des conditions de vie dans le quartier pour les résidents actuels, avec les problématiques telles que l'augmentation potentielle des loyers.

Mais si l'on ne peut que reconnaître l'effet positif que le dernier programme de renouvellement urbain a eu à La Duchère, les difficultés demeurent. Le quartier reste une poche de pauvreté de l'agglomération. Le chômage, le décrochage scolaire y sont bien plus importants qu'ailleurs et la mixité sociale reste à réussir car la cohésion sociale, si mise à mal à La Duchère pendant le confinement, ne se crée pas uniquement par l'urbain mais aussi par l'humain.

La diversité et la richesse de sa vie associative font partie des forces indéniables du quartier. Nous ne pouvons que saluer les habitantes et habitants qui donnent de leur temps pour s'impliquer aux conseils citoyens, dans les associations sportives et de quartier. Valoriser les projets citoyens et les actions en faveur du lien social est pour nous un objectif pour le quartier de La Duchère comme pour l'ensemble des quartiers de la Métropole.

Mais nous pouvons encore aller plus loin et la concertation doit évoluer vers plus d'horizontalité, en impliquant la jeunesse, les structures d'éducation populaire, les associations. Il s'agit de donner du sens à la transformation, de démontrer notre volonté de faire avec et de laisser place à une réelle initiative habitante. Les démolitions et les constructions ne doivent pas faire oublier les habitantes et habitants parfois présents depuis des générations, tout comme les projets entrepris à La Duchère ne doivent pas faire oublier les autres quartiers. À la fois les autres quartiers prioritaires qui, loin des projecteurs médiatiques, n'ont pas eu le droit à autant d'attention sur les derniers mandats. Mais aussi ceux hors géographie prioritaire connaissant d'importantes difficultés. Notre action ne doit

laisser personne sur le côté et nous souhaitons engager tous les quartiers dans la transition écologique et solidaire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets aux voix ce bilan de concertation.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° 2020-0212 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 9° - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier Lyon 9° La Duchère - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0212. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Il s'agit maintenant de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain que nous signons avec l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) et la Ville. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a une demande pour le groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit ici de la 14^{ème} et dernière convention que doit adopter la Métropole de Lyon dans le cadre du deuxième programme de renouvellement urbain, les 13 précédentes ayant été adoptées au cours des derniers mois de la mandature de David Kimelfeld.

C'est un engagement important pris par la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et l'État pour ce quartier qui a connu une transformation radicale grâce au premier programme de l'ANRU au début des années 2000.

Sur la première phase, les 750 M€ de fonds publics et de fonds privés investis sur La Duchère ont permis de baisser de plus de 20 points le taux de logement social qui atteignait les 80 % en 2000 mais aussi, et c'est ce sur quoi nous voulons insister, de développer des équipements publics de qualité comme la désormais célèbre halle Diagona car en matière de renouvellement urbain, il ne s'agit pas uniquement de parier sur le renouvellement du bâti mais aussi de donner les outils aux habitants de ces quartiers pour vivre ensemble et créer du lien. Les équipements et espaces publics, de même que les crédits accordés au tissu associatif local, à un meilleur accès aux services publics et à l'implantation d'entrepreneurs et d'entreprises nouvelles y participent pleinement. C'est aussi cela mettre fin à l'assignation à résidence.

Aujourd'hui, cette nouvelle convention de sites permettra près de 200 M€ d'investissement pour le secteur de la Sauvegarde et du Château dont plus de 34 M€ seront à la charge de la Métropole de Lyon. Les engagements sont divers. Ils vont de la voirie aux équipements publics en passant, bien évidemment, par le logement.

Notre groupe ayant participé à son élaboration dans le précédent mandat, votera donc pour cette délibération. Mais il s'interroge tout de même sur la politique de renouvellement urbain que votre majorité entend mener. Monsieur le Président, en effet, vos programmes municipaux et métropolitains durant les élections ont été avares de propositions à ce sujet, tout comme vos interventions dans la presse. En clair nous savons tout juste que vous souhaitez construire 6 000 logements abordables ou sociaux par an d'ici la fin du mandat dans la Métropole et nous vous remercions de nous donner la recette.

Le renouvellement urbain est une affaire de temps long, comme vous le savez, et souvent fait d'obstacles. La crise sanitaire notamment a ralenti la dynamique et créé un certain nombre de problèmes, notamment financiers. Si l'ANRU a réagi, comment la Métropole de Lyon souhaite-t-elle se positionner face à ces contraintes financières supplémentaires ?

Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, notre groupe souhaite donc que vous puissiez préciser vos intentions en matière de renouvellement urbain. Des dizaines de quartiers, des QPV (quartier en politique de la ville) ou quartiers de veille active au sein de notre Métropole sont concernés et leurs habitants attendent des réponses sur des réalisations qui ont vocation à changer durablement leur quotidien.

Par ailleurs, si sur le principe nous soutenons, bien sûr, la mixité sociale, nous pensons que les ménages relogés dans divers lieux de l'agglomération doivent être accompagnés. Un déménagement ne suffit pas à résoudre des problèmes de précarité et d'insertion que vivent ces personnes. De même les cohabitations, notamment dans le cadre des VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) ne s'improvisent pas. Elles méritent d'être prises en compte pour garantir une qualité d'habiter et de vivre ensemble. Nous vous remercions.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° 2020-0213 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Élaboration du règlement local de publicité (RLP) de la Métropole de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0212. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission pour l'élaboration du règlement local de publicité.

Je passe la parole à notre collègue Philippe Guelpa-Bonaro qui le présente rapidement.

M. le Vice-Président GUELPA-BONARO : Très rapidement, une explication suite au renouvellement des Exécutifs des communes et de la Métropole, nous avons pour volonté de rediscuter avec les communes de l'élaboration d'un règlement publicitaire ambitieux.

L'objectif, toujours en lien avec ces communes, sera de valoriser les commerces locaux, de réduire la pression publicitaire et d'améliorer le cadre de vie des Grand Lyonnaises et des Grand Lyonnais. La délibération que nous portons vise à autoriser les dépenses nécessaires à l'élaboration de ce règlement local de publicité que nous espérons pouvoir finaliser en 2022. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous avons cinq demandes d'intervention. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

M. Le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, tous, nous souhaitons une évolution forte de la publicité : plus d'informations qualitatives (nutriscoring, impact environnemental, entre autres), une publicité plus respectueuse de la diversité de nos sociétés, du vivre ensemble, une publicité plus locale et moins internationale. Au-delà, nous partageons tous la volonté de réduction de la publicité sur l'espace public.

Dans ce contexte, je souhaite souligner le travail important mené par les services et le Conseiller métropolitain délégué Patrick Véron entre 2017 et 2019 sur ce sujet, un travail réalisé en concertation étroite avec les 59 communes de la Métropole de Lyon ainsi qu'avec les associations. Ce travail a permis d'arriver à un règlement local de la publicité strict qui réduisait très significativement la place de la publicité sur le territoire métropolitain, avec notamment une réduction drastique de près de 80 % des panneaux papier.

Pour mémoire, quelques données qui étaient actées dans ce projet de règlement local de la publicité : suppression des enseignes lumineuses sur les bâtiments des quais du Rhône et le long du boulevard Laurent Bonnefoy, suppression des panneaux de 12 m² (les fameux 4x3 de chez Decaux notamment), très peu de panneaux de 8 m² autorisés. La majorité des communes de la Métropole n'aurait plus de publicité papier du fait de l'introduction d'une contrainte d'une distance de 100 m linéaire minimum entre deux panneaux alors qu'actuellement cette contrainte est seulement à 20 mètres. La surface maximale des bâches publicitaires était fortement réduite à 40 m² sauf dans le cas d'une éco-rénovation de niveau BBC (bâtiment basse consommation).

Concernant les 80 supports de publicités numériques, le débat n'était effectivement pas tranché mais l'interdiction de déploiement dans les secteurs patrimoniaux ainsi qu'à proximité des monuments historiques était acté.

En réalité, avec cette délibération vous redémarrez le projet de règlement local de la publicité à zéro. On oublie donc les trois années de travail et de concertation réalisés par les services et les élus métropolitains et municipaux pour repartir d'une feuille blanche.

Cela a une première conséquence très directe : le budget qui s'envole de manière déraisonnable. Entre 2017 et 2019, le dossier du RLP a représenté un coût pour notre collectivité de 260 000 €. Aujourd'hui, vous nous demandez de voter une nouvelle autorisation de programme pour un montant supplémentaire de 499 191 €. L'addition est salée mais l'éradication de la publicité de l'espace public était un de vos marqueurs durant la campagne électorale.

Cela a aussi une deuxième conséquence directe, vu le vide juridique par manque de réglementation, des écrans publicitaires vidéos de l'entreprise Oxialive s'installent dès à présent sur le territoire métropolitain.

J'imagine que si vous avez décidé de faire table rase de ce projet de règlement local de la publicité, qui était quasiment bouclé, si vous avez décidé de dépenser 500 000 € supplémentaires en études et conseils juridiques, c'est que vous voulez aller beaucoup plus loin. Monsieur le Président, pouvez-vous indiquer aux élus métropolitains votre ambition sur cette question importante ? Monsieur le Président, quels sont les objectifs que vous donnez pour ces nouvelles études techniques ? Voulez-vous l'interdiction totale des publicités lumineuses ? Si oui, en tant que président du SYTRAL, vous avez la possibilité de mettre fin dès maintenant, aux écrans Clear Channel qui illuminent les stations de métro et ce, sans attendre l'adoption du RLP. Par ailleurs, comment allez-vous éviter la multiplication des écrans lumineux dans les vitrines ?

Voulez-vous dénoncer le contrat Vélo'v qui est financé par la publicité ? Si oui, êtes-vous prêt à augmenter le budget de la Métropole consacré au Vélo'v ? Puisqu'aujourd'hui ce sont seulement les Vélo'v électriques qui sont financés par la Métropole, s'il n'y a plus de publicité ce sera l'ensemble du parc Vélo'v qu'il faudra financer sur notre budget.

Voulez-vous interdire les bâches publicitaires lors des travaux importants de rénovation ? Si oui, mettez-vous en place une aide financière publique supplémentaire pour accompagner ces travaux qui contribuent à embellir la ville et à réduire l'impact environnemental des bâtiments rénovés BBC ?

Voulez-vous mettre fin aux publicités institutionnelles de la Métropole ? Si oui, vous pouvez le faire dès maintenant. Si non, demanderez-vous aux afficheurs une séparation stricte entre publicités commerciales et publicités institutionnelles avec l'usage de supports différenciés ?

Êtes-vous opposé aux actions de mécénat ou aux partenariats, notamment dans le secteur culturel ? Si oui, augmenterez-vous les budgets culture de la Métropole pour suppléer les financements des mécènes ou partenaires ? Si non, comment concilierez-vous l'objectif de visibilité des mécènes et partenaires et donc de publicité ?

Pour conclure, nous considérons que le budget que vous demandez pour cette nouvelle étude du RLP est excessif. Pour mémoire il est deux fois plus important que le budget dépensé entre 2017 et 2019, budget qui avait déjà permis d'arriver à un RLP. Pour cette raison, nous ne pouvons approuver ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère JANNOT : Monsieur le Président, chers collègues, quelques remarques concernant le règlement local de publicité métropolitain qui nous permettra, lorsqu'il aura été adopté, d'avoir des règles unifiées en matière de régulation de la publicité et de définir ensemble un pan important du cadre de vie que nous souhaitons dans nos communes.

Le processus d'élaboration débuté en 2017 sous la présidence de David Kimelfeld a été conduit en concertation avec chacune des 59 communes, des professionnels du secteur et des associations engagées sur le sujet, comme Plein la vue, dont nous gardons encore en mémoire les affichages caricaturaux sur les façades de l'Hôtel de Métropole mais aussi, avec certains d'entre vous, aujourd'hui membres de votre majorité ou de votre Exécutif.

Maintenant, vous voilà confrontés à l'épreuve de la réalité politique, administrative et juridique de ce défi de la régulation de la publicité. Les premières lignes directrices définies par notre majorité étaient ambitieuses : régulation de la publicité numérique, réduction drastique des panneaux publicitaires en ville et à proximité des écoles, meilleur contrôle des bâches de chantier.

Nous avons bien avancé et étions même plus restrictifs que certaines métropoles, comme par hasard celle de Grenoble dont l'action, je crois, vous inspire peut-être encore. Durant les dernières campagnes électorales, vous avez annoncé que vous pourriez être plus ambitieux que ce qu'il y avait d'ores et déjà été proposé.

Alors si nous ne nous opposons pas à ce budget supplémentaire pour réaliser de nouvelles études dans le cadre de l'élaboration du RLP, nous nous interrogeons monsieur le Président sur vos intentions précises en matière de publicité mais aussi d'information publique lors d'opérations emblématiques par exemple. Celle de la piétonisation de certains quartiers de la Métropole pose des questions de communication : sans panneaux, comment informer le plus grand nombre ? Sans signalisation, comment comprendre aisément le fonctionnement de cette opération ? Tous les habitants de notre Métropole ne sont pas lyonnais et j'avoue qu'il était bien difficile de circuler à Lyon au gré des petits panneaux posés à l'entrée des rues le week-end dernier.

Sur les panneaux et moyens d'affichage existants que vous comptiez supprimer durant votre campagne, près de 50 % des informations diffusées sont publiques et les politiques publiques méritent une vraie et bonne information. Aussi, monsieur le Président, à l'occasion de cette délibération à laquelle nous ne nous opposerons pas, je vous le redis, nous souhaitons néanmoins connaître plus précisément vos intentions sur le devenir de ce règlement et plus largement sur votre vision précise du devenir de la publicité mais aussi sur l'information publique dans toutes les communes de la Métropole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL : Monsieur le Président, chers collègues, je m'exprime ici en tant que membre de mon groupe mais aussi, si vous me le permettez, en tant qu' élu villeurbannais attaché à l'histoire de ce territoire qui a porté certains combats de manière un peu avant-gardiste et je le dis d'autant plus librement et tranquillement qu'ils ont été portés par les équipes qui nous ont précédés et dont certains siègent dans cette assemblée.

En effet, cette question de la réduction de la publicité, qui est aujourd'hui en débat dans notre assemblée, a été portée de longue date par la Ville de Villeurbanne. L'ancien Maire, Jean-Paul Bret, qui a déjà été cité une première fois, avait travaillé sur ces questions il y a presque 20 ans alors que le sujet n'était pas l'objet de discussions publiques à l'époque ni même de débat citoyen sur la place publique. Dès 2001, cette question avait été prise à bras le corps par l'équipe d'élus en place à travers une charte qui s'appelait "À nous la belle ville". Cette démarche avait abouti en 2004 à l'adoption par la ville du premier règlement local de publicité. Ce règlement s'intégrait alors dans un projet stratégique portant sur l'identité de la ville, la qualité du cadre de vie et la qualité paysagère, alors que d'autres territoires urbains voyaient au même moment fleurir les espaces publicitaires, comme ces immenses bâches de chantier que tout le monde a en tête.

Cette politique volontariste n'en est pas restée au plan stratégique ou aux déclarations d'intentions, elle a réellement et concrètement porté ses fruits : entre 2001 et 2016, la ville est passée de 582 panneaux de 8 m² à 150 seulement et elle a interdit les nouveaux panneaux de 12 m². Au total sur cette période, les trois quarts des surfaces

publicitaires de la ville ont été supprimés. Parmi les mesures fortes qui ont symbolisé cette politique de réduction de l'empreinte publicitaire dans l'espace public, on peut en citer deux : l'interdiction complète de la publicité sur le site patrimonial des Gratte-ciel et l'interdiction complète de la publicité sur les bâches de chantier.

Depuis, Villeurbanne a été rejointe par de nombreuses villes, tout récemment la Ville de Paris a pris des positions très fortes sur la question des panneaux publicitaires lumineux dans les vitrines des magasins. Pour autant la prise de conscience n'est pas générale puisque la proposition de loi d'interdiction de ces panneaux déposée par Delphine Batho en février 2020 est restée lettre morte pour l'instant.

Aujourd'hui nous comptons poursuivre dans cette voie car pour nous, cette question de l'omniprésence de la publicité dans l'espace public et dans nos vies en général n'est pas anecdotique. Elle dit beaucoup des travers de notre époque et elle en porte de nombreuses conséquences. Elle interroge notamment la qualité paysagère de nos espaces urbains, la sur-sollicitation des consommateurs, une étude récente des chercheurs, comme Jean-Philippe Lachaux chercheur à l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) à Villeurbanne, indique que nous sommes entrés dans une véritable économie de l'attention où ce qui est cher et précieux c'est le fameux temps de cerveau disponible évoqué il y a quelques années par le PDG (Président-directeur général) de TF1. Cette course à la captation de l'attention par les publicitaires, et en premier lieu, celle des enfants et des adolescents, n'est pas le modèle de société que nous souhaitons.

Cette incitation constante à la consommation a pour objectif de nous faire consommer ce dont nous n'avons pas besoin, de rendre désirable des objets dont la production, le transport et les déchets produits tuent notre planète à petit feu. Et puisque David Kimelfeld nous a fait des recommandations culturelles, permettez-moi de citer Alain Souchon : "On nous inflige des désirs qui nous affligent".

Cette consommation effrénée vient parfois combler des existences dont nous avons perdu le sens profond. Même si quelques progrès ont été réalisés ces derniers temps, on peut aussi évoquer les dégâts que peuvent occasionner le contenu de certaines publicités avec leurs lots de clichés sexistes, par exemple, ou les ravages sur l'estime de soi des adolescents que peuvent causer les publicités mettant en avant l'éternel minceur.

Enfin, j'ajouterais que la publicité ne correspond pas à l'idée que nous nous faisons d'un développement économique équilibré et durable. Sur cette question de la réduction de l'espace publicitaire dans l'espace public, des engagements forts ont été pris dans de nombreux programmes métropolitains et municipaux dont les candidats sont désormais en responsabilité dans cette assemblée.

Je me permets de saluer ici certains élus, par ailleurs membres de l'association Plein la vue. Pendant la campagne, les militants de cette association contre la pollution publicitaire avaient réalisé des questionnaires très précis. Certes, ils avaient oublié celui de la liste que je conduisais mais ils se sont rattrapés juste après, l'affront a donc été vite réparé.

Le nouvel Exécutif est fortement attaché à cette question, le Président Bruno Bernard a pris des engagements forts sur la question et a notamment déclaré dans une interview pendant l'été qu'il n'y aura pas de panneaux vidéo. Un des signaux forts de cette volonté politique est l'intitulé de la délégation du Vice-Président Philippe Guelpa-Bonaro qui mentionne expressément la réduction de la publicité.

Le texte que nous votons aujourd'hui permettra d'engager de nouvelles études et de se doter d'un accompagnement juridique fort dans la perspective de voter en 2022 un règlement local de publicité en phase avec toutes les aspirations que je viens de décrire et qui nous permettra, je l'espère, de faire nôtre le slogan un peu adapté que nous avons utilisé en 2001 " À nous la belle Métropole". Nous voterons cette délibération, merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller COCHET : Merci monsieur le Président, une explication de vote sur notre abstention et j'attirerai votre attention, notamment sur le collectif Plein la vue qui a été cité et qui a été, en fait, un bras armé pendant la période électorale, à tel point que le collectif est venu dans ma commune, nous avait mis en rouge et vous en vert, bien évidemment, et ils se sont aperçus qu'effectivement ils s'étaient peut-être trompés parce que chez nous il y a très peu de publicité. C'est-à-dire qu'avant de faire de la prose comme certains l'indiquent, comme cela a été indiqué par le Maire de Villeurbanne, nous aussi, un certain nombre de communes se sont occupées de ce sujet bien avant qu'aujourd'hui ce soit souligné et depuis de très nombreuses années.

Donc sur un sujet aussi sensible, s'il vous plaît, il n'y a pas un avant et un après. Je soulignerai également que notre commune a permis, notamment, à la base de la Métropole de travailler sur le règlement local de la publicité. Ici il n'y a que des gens vertueux, simplement partageons cet aspect vertueux sur l'ensemble des bancs de cette assemblée. Il n'y a pas les bons d'un côté, les mauvais de l'autre, c'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les écologistes.

M. le Conseiller BADOUARD : Juste pour vous répondre rapidement. À l'époque effectivement j'étais au collectif Plein la vue et c'est moi-même qui avais téléphoné au moins cinq fois au Cabinet de la Ville de Caluire et je n'ai jamais eu de réponse pour un éventuel rendez-vous.

M. le Conseiller COCHET : Vous nous avez mis en rouge sans vérifier !

M. le Conseiller BADOUARD : On a essayé de vous avoir au moins cinq fois ! En fait on avait des rendez-vous avec chaque commune et, au bout d'un moment, si le Cabinet ne veut jamais répondre !

Je continue. Chers collègues, monsieur le Président, je suis particulièrement heureux de prendre la parole sur cette délibération qui concerne l'élaboration, sur de nouvelles bases, du règlement local de la publicité. C'est un des sujets que nous, écologistes, avons mis en avant durant la campagne et que nous portons avec toujours autant de convictions.

Un important travail a déjà été mené par l'équipe précédente autour de ce RLPI (règlement local de publicité intercommunal) mais l'élaboration du document s'est avérée plus complexe que prévu, dans le dialogue avec les communes comme avec les citoyens. En particulier, les citoyens se sont emparés du sujet et ont exprimé lors de la concertation autour du projet et par leur mobilisation, leur volonté de limiter la présence de la publicité dans l'espace public. Par ce débat devenu politique, une autre vision de l'espace public a pu s'exprimer, libéré des injonctions à consommer à tous les coins de rue, plus paisible et ouvert à la contemplation.

Si notre collectivité ne peut intervenir sur les messages publicitaires croissants auxquels sont exposés nos concitoyens dans leur sphère privée, elle peut et elle doit agir pour ce qui concerne l'espace public. En effet, dans la rue, dans cet espace public, et j'insiste sur public, il n'est pas possible de détourner le regard de ce qui nous entoure. Le seul moyen pour éviter de voir ces panneaux publicitaires serait de marcher bien sagement, les yeux baissés, à contempler nos beaux trottoirs ! Et encore, un ancien Ministre de l'intérieur avait permis il y a bientôt trois ans l'expérimentation de la publicité sur les trottoirs, le seul espace public encore préservé de nos villes ! Heureusement, la mobilisation d'associations locales et de citoyens a permis d'y mettre fin.

À tous points de vue, il nous faut aujourd'hui diminuer la pression publicitaire dans l'espace public:

- pour nos paysages. Esthétiquement, la publicité sur panneau n'apporte rien, c'est de la pollution visuelle,
- pour soutenir les commerces de proximité, qui sont concurrencés par les grandes enseignes et qui, contrairement à elles, n'ont pas les moyens d'accéder à ces supports publicitaires,
- pour réduire la pollution lumineuse, dangereuse pour la biodiversité et pour notre santé,
- pour arrêter de promouvoir les clichés sociétaux et les contenus climaticides. Le sexisme, la malbouffe, les voitures de 1,5 tonne et les vols pour aller à l'autre bout du monde s'étalent en 4x3 grâce à la publicité, et nous devons freiner cela,
- pour sortir de la société de l'hyperconsommation et du capitalisme outrancier, parce que la planète se meurt de son exploitation incessante, alors que les injonctions à consommer polluent nos villes et nos cerveaux,
- enfin, parce que la publicité a aujourd'hui recours à de nouveaux supports toujours plus agressifs et néfastes pour l'environnement, comme les écrans vidéo publicitaires, ces télévisions géantes qui diffusent de la publicité, sources de pollution lumineuse, de problèmes sanitaires notamment pour nos enfants, de consommation immodérée de matières premières et d'énergie.

Au-delà de cette Métropole, le sujet prend aujourd'hui de l'ampleur au niveau politique. Depuis juillet 2018, après un premier amendement déposé par une députée En Marche à l'Assemblée nationale pour interdire ces écrans, plus d'une dizaine de propositions de lois et d'amendements divers ont été proposés par les Députés de tous bords, et à nouveau il y a quelques jours par le groupe Écologie, démocratie et solidarité.

Début mars de cette année, une tribune est parue dans le Journal du dimanche, signée par 67 Députés de tous bords, dont certains de la Métropole, par des responsables associatifs et des personnalités et par des scientifiques, pour l'interdiction de ces écrans. Vendredi dernier, c'est la Mairie de Paris qui s'est attaquée à ces écrans implantés derrière les vitrines des commerces.

Enfin, parmi les propositions de la convention citoyenne pour le climat, 11 portent sur la consommation et précisément sur la publicité. Vous le voyez avec cette expérience citoyenne, lorsque l'on tire au sort des citoyens et qu'on les informe et leur montre les arguments contre la publicité, ils demandent une forte réduction de celle-ci.

C'est forts de nos convictions et de ces soutiens que nous réduirons la taille des panneaux et leur densité sur le territoire, que nous n'autoriserons pas les panneaux numériques et les grandes bâches publicitaires, je rappelle aujourd'hui qu'elles n'existent pas, donc déjà c'est simplement le fait de ne pas augmenter la publicité, on va dire que l'on s'arrête là, comme il nous a été proposé jusqu'à ce jour, que nous ferons diminuer la pollution lumineuse etc., tout ceci en préservant et en promouvant l'information pour les événements culturels et pour les collectivités, on vous rassure.

Les travaux pour ce règlement local de publicité de la Métropole se feront dans l'écoute des communes, en concertation avec les territoires, en les accompagnant dans cette transition. Ils se feront aussi avec des services dont je veux dire ici le professionnalisme, que je souhaite remercier et féliciter pour le travail déjà accompli.

Notre groupe votera pour cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci chers collègues pour ce premier débat autour du règlement local de publicité. Nous avons l'objectif de le finaliser en 2022 donc nous allons avoir l'occasion d'y travailler de nombreuses fois. Nos objectifs sont connus, monsieur Badouard vient de les rappeler, je ne les redévelopperai pas maintenant. La phase qui démarre maintenant c'est celle de la consultation avec les communes et du travail avec nos 59 communes pour arriver à un document commun.

Je rappelle que cette délibération, qui ne porte pas sur le contenu du règlement local de publicité, vise à autoriser les dépenses nécessaires à l'élaboration de ce règlement. Il est à noter qu'aparavant les études étaient réalisées

par l'Agence d'urbanisme et qu'elles étaient intégrées dans la subvention annuelle globale de l'Agence d'urbanisme. En 2019, il a été décidé d'individualiser cette prestation spécifique et c'est pour cela que nous votons ces montants prévisionnels de 2020-2021-2022, il n'y a pas budget supplémentaire, c'est simplement lié à ce choix de 2019.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Inventer la Métropole de demain ayant voté contre et les groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole, et Métropole pour tous s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° 2020-0215 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Marcy l'Etoile - Plan de cession - Mise à disposition par bail emphytéotique, à titre onéreux, au profit de l'association école secrète de gastronomie, d'un ensemble immobilier situé 1 171 avenue Lacroix Laval - Institution de servitudes de passage et de réseaux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0215. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission pour la mise à disposition par bail emphytéotique du château de Lacroix Laval au profit de l'association école secrète de gastronomie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci une demande d'intervention du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère FONTANGES : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers, les professionnels de la gastronomie, les élus, notamment ceux de l'ouest lyonnais voient leur territoire se développer et se professionnaliser. Les familles des futurs apprentis se réjouissent de l'ouverture de ce CFA (centre de formation d'apprentis) dans ce site qui est si beau du parc de Lacroix Laval.

Nous ne pouvons que remercier le Chef Christian Têtedoie pour s'être investi et pour avoir porté ce projet, la Région Auvergne-Rhône-Alpes le soutient, j'espère que la Métropole le soutiendra aussi financièrement. Ce CFA de la gastronomie ne concerne pas seulement les jeunes en recherche d'une formation professionnalisante mais également des femmes et des hommes en reconversion professionnelle ainsi que des bénéficiaires du RSA, soit 450 apprentis par an.

Même si les restaurateurs sont aujourd'hui confrontés à de grandes difficultés, l'offre d'emploi dans ce secteur ne faiblit pas. C'est pourquoi ce CFA présente une belle opportunité pour notre territoire.

Cependant, j'attire l'attention de l'assemblée sur l'absence inquiétante de desserte en transport en commun sur ce secteur ouest de notre Métropole. Cette lacune peut dangereusement obédier le projet du CFA. Le centre de formation s'adresse principalement à un public de jeunes de 15 à 18 ans et à des bénéficiaires du RSA. Or, il n'y a qu'un seul bus qui circule, certes avec une fréquence de 15 minutes aux heures de pointe mais une heure les soirs et les week-ends. Il y a donc un besoin urgent de renforcer l'offre de transport. De même, je le rappelle, le campus Région du numérique va ouvrir en janvier 2021 à Charbonnières, il drainera dans un premier temps 2 000 étudiants puis à terme 5 000. Derrière le parc de Lacroix Laval se trouve l'École supérieure vétérinaire et les sites de Sanofi Pasteur et de bioMérieux à Marcy l'Étoile qui voient arriver jusqu'à 8 000 personnes par jour.

Des améliorations à court terme sont réalisables, par exemple proposer un arrêt intermédiaire à l'entrée du parc sur la navette GE6 qui relie la gare TER au site de Sanofi. Il est également possible de dévier le circuit du bus 5 du rond-point du lycée en le faisant passer par le centre de Charbonnières avec un terminus devant le CFA au parc de Lacroix Laval. Des aménagements à moyen terme pourraient également être programmés comme rénover le chemin piétonnier qui part derrière le château et qui descend jusqu'à la gare TER du casino, également construire un site propre sur la route de Sain Bel où pourraient cohabiter des bus et des vélos. La route de Sain Bel a largement le gabarit pour supporter ce site et, évidemment, des projets structurants à long terme peuvent également être poursuivis, comme le ticket unique, pour le bus, le métro et le tram, et la mise en œuvre du projet du métro E jusqu'à Alaï.

Sur le financement du projet, ce CFA prévoit trois rentrées de 150 élèves par an, soit 450 apprentis par an. Pour mémoire, la Région finance 5 M€. La Métropole met à disposition le château du parc de Lacroix Laval contre un loyer, par un bail emphytéotique de 355 550 € par an pendant 30 ans mais payable sur les 25 dernières années. Monsieur le Président, pourquoi la Métropole n'exonérerait-elle pas le CFA du versement du loyer des trois premières années ? Une exonération sur les trois premières années serait une preuve tangible de la volonté de la Métropole d'aider les apprentis et le monde de la gastronomie, sachant qu'à l'issue du bail reviendraient à la Métropole la propriété du sol et des bâtiments, l'ensemble des aménagements, les améliorations et travaux que le preneur aura réalisés. Ce projet est et sera un réel investissement pour la Métropole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je m'associe à vos remerciements auprès de Christian Têtedoie pour ce projet qui va notamment permettre aux étudiants d'avoir accès à une formation gratuite, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent pour la gastronomie sur l'agglomération.

Je rappelle que cette délibération a été complétée par une délibération votée ce matin en Commission permanente qui est un soutien fort de la Métropole et qui permet, notamment, qu'il ne paie pas de loyer les trois premières années.

Enfin, je vous confirme que nous voulons développer fortement le bus, on en discutera au SYTRAL et que, naturellement, il y a des études en cours et vous pourrez y être associée.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° 2020-0217 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 8° - Site Patay - Projet urbain partenarial (PUP) - Acquisitions foncières - Travaux d'aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0217. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission monsieur le Président pour le PUP Patay où nous avons une individualisation complémentaire d'autorisation de programme.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux demandes d'intervention. Le groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller PELAEZ : Intervention retirée monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Le groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère PANASSIER : Intervention retirée monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets donc ce rapport au vote.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° 2020-0218 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Opération Lyon Part-Dieu - Participation à la remise, à titre onéreux, d'équipements publics d'infrastructure zone d'aménagement concerté (ZAC) et hors ZAC - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0218. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission monsieur le Président pour ce rapport qui concerne la participation à la remise d'équipements publics dans le cadre de l'opération Lyon Part-Dieu.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a une demande d'intervention du groupe Rassemble de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est donc une délibération d'héritage puisqu'il s'agit d'honorer la participation de la Métropole aux équipements publics de la ZAC et hors ZAC pour l'année 2020 pour le projet Part-Dieu.

Il paraît assez clair que votre majorité souhaite revenir sur ce dossier. Notre groupe n'est pas opposé à une évolution du projet puisque par le passé nous avons eu l'occasion d'afficher nos divergences sur le projet Part-Dieu. Ainsi à plusieurs reprises, nous étions intervenus sur le manque d'équipements publics, de salles associatives, de logements, 2 200 logements supplémentaires ne permettent pas d'en faire un quartier à vivre. Un meilleur équilibre entre l'habitat et le tertiaire serait intéressant ainsi que le déploiement de plus de végétalisation. Nous n'étions pas favorables non plus au choix de l'extension de deux groupes scolaires plutôt que de créer un nouveau groupe scolaire.

Vous le voyez, nous partageons donc sur plusieurs points votre constat. Mais au-delà du constat il faut examiner la proposition. Un de vos objectifs annoncés est de renforcer d'autres sites tertiaires avec un rééquilibrage de ces activités sur les 59 communes. Mais attention à ne pas tomber dans l'étalement urbain et à ne pas multiplier les déplacements. C'est bien à la Part-Dieu qu'existe une très bonne desserte en transports en commun grâce à la proximité de la gare, ce qui a contribué à faire de la Part-Dieu un pôle tertiaire depuis plus de 40 ans.

Un autre souhait que vous exprimez est celui de la végétalisation mais l'implantation d'une forêt urbaine risque de se heurter à un sous-sol très encombré. À côté de ce constat et de ces deux objectifs, il y a donc la réalité, celle d'ores et déjà de l'engagement de plusieurs aménagements sur ce secteur. Peut-être que votre majorité ne les aurait pas lancés comme cela même si certains de vos élus ont voté ces délibérations concernant le projet Part-Dieu et le PLU-H (plan local d'urbanisme et de l'habitat) correspondant. Mais ces aménagements sont là et rompre le projet Part-Dieu aurait un coût financier non négligeable. Ajoutons que la crise sanitaire que nous traversons interroge nécessairement sur les modes de travail et l'avenir d'un quartier tertiaire. Votre choix ne peut être dogmatique sur un dossier aussi complexe.

Monsieur le Président, au regard des enjeux financiers pour notre collectivité que représente le projet Part-Dieu, notre groupe souhaite un débat sur les nouvelles orientations que vous et le nouveau Président de la SPL Part-Dieu, Maire de Lyon, voulez donner au projet Part-Dieu. Ce débat pourrait se faire à l'occasion d'une commission générale, ce qui permettrait à l'ensemble des élus de notre assemblée d'exprimer leur vision et ainsi participer, au moins un peu, à la construction de ce projet. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Naturellement je pense que nous aurons l'occasion d'en discuter en commission au moins thématique, pourquoi pas une commission générale, nous verrons selon les calendriers.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° 2020-0219 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 2° - Lyon Confluence côté Rhône - Participation à la remise à titre onéreux - Parking public A1 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0219. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Il s'agit d'un rapport sur l'opération Lyon Confluence. Là aussi c'est une participation à la remise d'un équipement public, en l'occurrence un parking. Avis favorable de la commission monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Inventer la Métropole de demain a la parole.

M. le Conseiller PELAEZ : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller COCHET : Merci monsieur le Président. Chers collègues, nous nous saisissons de ce rapport pour évoquer la problématique de la sécurité publique qui occupe l'esprit de nos concitoyens et celui des élus. Le Ministre de l'intérieur étant venu ce soir à Rillieux la Pape, il était important que nous puissions évoquer cette situation.

J'ai bien noté les regrets et les interrogations de monsieur Collomb, ex-Ministre de l'intérieur, ex-Maire de Lyon et ex-Président de la Métropole. Laissons de côté les caricatures médiatiques, les bagarres de chiffres et les renvois de responsabilité d'une majorité à une autre. Nos habitants n'attendent pas de joutes politiques mais des mesures de sécurité et des actions de terrain pour améliorer leur vie quotidienne et, au-delà, pour assurer leur liberté, notamment celle de leur intégrité physique.

Quand des bandes rivales décident de transformer une rue de Lyon en scène de bataille avec des armes blanches, des jets de barrières de chantier et même des tirs de mortier, quand on peut mourir dans le métro pour quelques euros, voire même un simple regard, plus personne ne peut parler de sentiment d'insécurité, sinon à devenir complice des auteurs.

Nous devons tous faire face à une violence qui sert de régulateur social de certains criminels. Face à cela, je vous l'accorde il n'y a pas une solution miracle mais il y a deux actions importantes dans lesquelles la Métropole doit prendre toute sa place.

Le premier élément est la volonté politique. Il y a une crise d'autorité des institutions qui n'est pas acceptable. Dans la lutte contre l'insécurité, il faut une condamnation politique et donc des élus du peuple sans faille. Non, il n'y a pas de justification à la violence. Laissons les sociologues faire leur travail de recherche sur les causes, nourrissons-nous des réflexions et analyses de criminologues pour mener des actions de prévention, de médiation, d'éducation mais ce n'est pas suffisant. Nous devons assumer notre rôle d'élus qui nous impose l'autorité légitime. La violence, et l'insécurité qu'elle engendre, est inacceptable et mérite à chaque fois, quelles que soient les circonstances, une condamnation politique puis une réponse judiciaire et, le cas échéant, une sanction pénale.

Sur ce point monsieur le Président, nous sommes nombreux à constater que votre majorité est frileuse. Quand déjà elle daigne regarder le monde réel de nos habitants et de ne pas détourner le regard. Face à la violence, notre volonté politique doit être permanente, solide et démonstrative.

Le deuxième élément concerne la mise en œuvre de solutions pour assurer la sécurité. Il est peu de dire que la Métropole est très absente de la garantie de la sécurité de ses habitants et visiteurs. Et que l'on ne vienne pas nous parler des compétences de notre collectivité. Nos habitants ne sont pas des agents administratifs, ils ne veulent pas des cours sur l'organisation de nos institutions, ils veulent des résultats.

Que l'on pense aux collèges, aux transports collectifs, aux équipements de voirie, aux lieux d'accueil publics comme nos centres sociaux, les bibliothèques etc., la Métropole a toutes les justifications pour avoir une politique de sécurité publique. Pour cela, contrairement à certains défaitistes, tout n'a pas été tenté et notre rôle est d'encourager les initiatives, notamment communales.

Monsieur le Président, par courrier du 22 septembre vous avez reçu une demande commune de soutien des Communes de Grigny et de Pierre Bénite. Ces communes ont lancé une étude portant sur la mutualisation des moyens de vidéo-protection envisageant ainsi de concentrer leurs moyens autour d'un seul centre de supervision urbain au lieu de six actuellement. Cela permettra de favoriser le visionnage et de fournir des renseignements en temps réel aux forces de l'ordre.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une réflexion de la Conférence territoriale des Maires Lones et Coteaux au profit d'une vision mutualisée. La Métropole doit jouer son rôle d'accompagnement et la réponse est urgente. Monsieur le Président, pouvez-vous nous faire part de votre position sur cette politique de vidéo-protection et sur votre engagement à apporter le soutien financier de la Métropole sur ce projet intercommunal ? Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Cochet. Vous auriez même pu poser une question orale où je ne sais quoi. Ce soir je crois que vous avez battu le record de l'intervention la plus éloignée de la délibération puisque nous étions sur un parking...

M. le Conseiller COCHET : Si vous pensez que c'est la solution la plus éloignée pour nos concitoyens, je pense qu'effectivement nous sommes en total désaccord.

M. LE PRÉSIDENT : Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que vos propos étaient les plus éloignés du sujet de la délibération mais je crois que même vous en êtes convaincus puisque nous étions sur un parking à Confluence et que vous avez parlé de sécurité, Grigny, Pierre Bénite et donc je ne vous répondrai pas sur un sujet qui n'a rien à voir avec la délibération mais je répondrai aux Maires concernés, si ce n'est déjà fait.

Je reviens à Confluence, dans le 2^{ème} arrondissement et je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° 2020-0220 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Pré Gaudry - Aménagement - Bilan et clôture de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-0220. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Il s'agit d'une délibération sur l'opération Pré Gaudry dans le 7^{ème} arrondissement. Avis favorable de la commission sur le bilan et la clôture de la concertation préalable.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller PELAEZ : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est au groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère PANASSIER : Intervention retirée monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets donc ce rapport au vote.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

M. LE PRÉSIDENT : Nous arrivons à la fin des délibérations. Nous avons encore deux points à l'ordre du jour : une proposition de vœu et une question orale.

Vœu déposé par les groupes Métropole en commun - Métropole insoumise résiliente solidaire - Communiste et républicain - Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés - Les écologistes en soutien aux salariés de General Electric

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole à monsieur Legendre pour le présenter.

(VOIR vœu - annexe 5 - page 114)

M. le Conseiller LEGENDRE : Monsieur le Président je vous remercie. Je prends la parole au nom de la majorité.

Profitant de la crise du Coronavirus et invoquant des difficultés financières, General Electric a récemment annoncé un énième plan de restructuration des filières Hydro et Grid Solutions au niveau européen, menaçant 753 emplois en France, notamment à Villeurbanne et Saint Priest. Malgré la promesse de créer 1 000 emplois en France dans la foulée du rachat d'Alstom Énergie en 2015, validée par Emmanuel Macron en tant que Ministre de l'économie de l'époque, General Electric a multiplié les plans de licenciement depuis 2016. À ce jour, le groupe a déjà supprimé plus d'un millier d'emplois en France depuis 2016 et ne fait plus mystère de sa volonté de recentrer ses activités vers des pays à bas coût de production.

L'entreprise a pourtant largement profité des financements publics. Depuis 2015, elle a perçu jusqu'à 200 M€ dans le cadre du CIR (crédit d'impôt recherche) et du CICE. Quant au SuperGrid Institute, installé sur le site de Villeurbanne, il n'est pas concerné par la restructuration mais General Electric en détient un quart de capital et il a

perçu plus de 80 M€ de subventions de la part de l'État français et 4 M€ de la Métropole de Lyon. De plus, comme le rappelle l'intersyndicale, General Electric a versé 117 milliards de dollars de dividendes à ses actionnaires depuis 10 ans.

Pourtant, cette destruction progressive des outils de production et des savoir-faire menace directement notre capacité à relever les défis de la transition énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique. À l'heure de l'hyper-dépendance au système productif mondialisé, elle pose la question de notre autonomie stratégique sur le secteur de l'énergie.

C'est pourquoi la Métropole de Lyon :

- apporte son soutien aux salariés de General Electric qui refusent cette restructuration et portent un projet alternatif de développement de leurs activités,
- demande à l'État de prendre toutes les mesures conservatoires pour protéger les outils productifs et les savoir-faire indispensables à la maîtrise par la France de la filière électrique et donc de la transition énergétique,
- demande à l'État d'évaluer et de faire respecter les engagements consentis par General Electric et figurant dans l'accord du 4 novembre 2014, en amont du rachat d'Alstom Énergie,
- demande à notre assemblée de conditionner les aides publiques à un contrôle a posteriori de l'effet réel sur l'emploi.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Pelaez et monsieur Cochet après.

M. le Conseiller PELAEZ : Très rapidement, sur un sujet aussi important que celui-ci, si vous voulez véritablement avoir une unanimité, il vaudrait mieux que l'on puisse en discuter avant, on a déjà fait la remarque en Conférence des Présidents. Pour autant sur ce sujet nous soutiendrons votre vœu.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Cochet puis monsieur Corazzol.

M. le Conseiller COCHET : Merci monsieur le Président. Nous voterons ce vœu avec quand même un certain nombre de points indiqués. Notamment sur le point demandant à notre assemblée de conditionner les aides publiques à un contrôle, a posteriori, de l'effet réel sur l'emploi, je pense que l'on pourrait également appliquer cette règle sur les associations que la Métropole subventionne, notamment dans ce domaine-là mais pas que.

Par ailleurs, on peut faire une petite redondance sur ce qui a été dit sur notre territoire qui doit rester attractif, et notamment sur la remarque qui a été faite sur la 5G, on ne peut pas vouloir tout et son contraire pour permettre le développement économique sur notre territoire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Corazzol.

M. le Conseiller CORAZZOL : Monsieur le Président, chers collègues, nous partageons bien évidemment les inquiétudes des salariés et nous soutenons pleinement leur démarche.

En revanche, même si nous voterons ce vœu et nous associerons à ce vœu, nous voulons simplement dire que, parfois il est peut-être plus habile d'être moins clivant sur la forme et, sur le fond, juste une remarque et un exemple : la subordination exclusive des aides publiques à l'emploi aurait pu être modérée ou aurait pu donner lieu à des arguments complémentaires. En tout cas le groupe que je représente ce soir votera ce vœu. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Grivel.

M. le Conseiller GRIVEL : Pour compléter ce qu'ont dit les groupes avant nous, évidemment notre groupe apportera son soutien, d'abord, aux salariés parce que c'est le plus important. C'est clair que, quand on parle aujourd'hui de plan de relance, il manque un mot que certains utilisent mais il faudrait le mettre de plus en plus en exergue, c'est un plan de relance et de transition. Le mot "transition" est encore plus important que "relance" parce que c'est le passage dans une évolution sociétale forte. Dans la transition, on parle de transition écologique, on parle de transition énergétique, on parle aussi, on en a parlé cette après-midi, de la transition alimentaire, il y a aussi, à l'intérieur, la transition industrielle et quand on dit "transition industrielle", on dit effectivement, sur certains sujets et sur certaines activités, retrouver de la souveraineté et changer aussi un certain nombre de pratiques.

Sur les pratiques, au cours du mandat précédent, nous avons souhaité, nous avons commencé un travail, avec un certain nombre de collègues, pour mettre en place des méthodes d'évaluation des politiques publiques et c'est pour cela que l'on soutiendra aussi le point de demande à notre assemblée de conditionner les aides publiques à un contrôle et c'est pour cela que nous voterons aussi ce vœu.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Millet.

M. le Conseiller MILLET : Très brièvement monsieur le Président, on ne peut que se féliciter de l'unanimité qui semble se dégager et pourtant tout le monde sait que depuis 20 ans, tous les gouvernements successifs ont fait des plans sur l'industrie et qu'ils sont tous en échec. Il faut donc, au-delà de ce qui est proposé dans ce vœu et dont je me réjouis qu'il soit adopté massivement, essayer de comprendre pourquoi nous sommes dans cette situation. C'est pour cela que mon groupe vous propose une petite contribution que je ne vais pas vous lire et que je vous propose, monsieur le Président, d'inclure dans le compte-rendu, vous l'aurez évidemment disponible rapidement.

(Le texte de cette intervention non prononcée en séance publique, sous réserve de communication par son auteur, sera publié après approbation du procès-verbal sur le site Grand Lyon Territoires - Rubrique Vie institutionnelle - Présentations en séance - Conseil de la Métropole - 25 janvier 2021).

M. LE PRÉSIDENT : On ira voir votre blog. Monsieur Van Styvendael.

M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL : Chers collègues, il s'agissait juste de se féliciter de l'unanimité qui semble se construire malgré les quelques soucis de fond et de forme et je vous remercie de passer au-delà de cela et je suis sûr qu'avec Gilles Gascon, Maire de Saint Priest, nous saurons nous faire l'écho de ce soutien que vous apportez à ces deux lieux d'entreprises qui sont fortement touchées. Je sais qu'on les a rencontrées chacun de notre côté, que nous continuons à les voir et que Gilbert-Luc Devinaz était avec eux ce soir, donc nous leur ferons part de ce soutien et je vous remercie d'avoir dépassé nos quelques divergences de points de vue parfois pour ce sujet aussi important pour l'emploi sur la Métropole.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Question orale du groupe Communiste et républicain

Distribution de la presse nationale dans l'agglomération lyonnaise

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Millet.

(VOIR question orale - annexe 6 page 115)

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, après un arrêt total de la distribution de la presse nationale en pleine campagne électorale, elle n'est aujourd'hui distribuée qu'à travers la mobilisation des ex-salariés de la SAD (société d'agences et de diffusion) dans une régie provisoire des messageries nationales.

Les ex-salariés de la SAD, filiale du groupe Presstalis qui assurait la distribution de la presse dans la région, sont toujours présents sur leur site de Vénissieux mais la table ronde qui devait se tenir en Préfecture début septembre autour de leur projet de SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) a été annulée alors qu'il y a toujours urgence à trouver une solution.

C'est inacceptable pour la vie démocratique, la mutualisation de la distribution de la presse organisée après 1945, est indispensable au pluralisme dans un paysage médiatique marqué par la concentration des médias dans quelques grands groupes.

Monsieur le Président que pouvez-vous faire pour que s'organise rapidement cette table ronde destinée à remettre en place la distribution de la presse en concrétisant la projet de société coopérative d'intérêt collectif porté par les salariés ?

Les Messageries lyonnaises de presse, qui s'étaient engagées à entrer au capital à hauteur de 5 %, n'ont toujours pas confirmé. Les collectivités locales peuvent être proactives pour sortir de ce statu quo mortifère. Le temps est compté : le 21 octobre, soyons précis, les salariés de la SAD devront quitter leurs locaux et, si aucune solution n'est trouvée d'ici là, la presse nationale ne sera de nouveau plus distribuée sur la Métropole et ses environs.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je partage naturellement l'importance de la diffusion de la presse, c'est une nécessité démocratique. C'est aussi une activité économique et nous avons quand même depuis des années de nombreux points presse qui ferment et, pour ceux qui restent, c'est une part de leur chiffre d'affaires qui les met en difficulté quand la presse n'est pas distribuée. C'est aussi difficile pour les journaux eux-mêmes, naturellement, de ne pas être distribués. On a eu, en plus, Presstalis qui, lorsqu'il a coulé, n'a pas réglé les factures qu'il devait à certains journaux hebdomadaires, ce qui a mis ces organes de presse en difficulté donc la situation est préoccupante et, naturellement, je la partage.

Sur le projet que vous avez évoqué de SCIC, moi je suis favorable à soutenir tout projet qui serait viable. Aujourd'hui malheureusement, les avis qui s'expriment sur ce projet, notamment de l'URSCOP (Union régionale des sociétés coopératives), ne sont pas favorables sur cette viabilité. Les services de la Métropole sont à disposition des salariés porteurs du projet pour le faire évoluer et voir si on arrive à trouver un équilibre qui rende possible leur projet, ce qui pour l'instant n'est pas le cas. Naturellement, si ce projet était viable, nous serions tout à fait favorables à participer à la SCIC dans ces conditions.

Je vous remercie, chers collègues, d'avoir tenu jusque-là et vous souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 22 heures 25.

Annexe 1 (1/2)
Amendement relatif au dossier n° 2020-0192
Périmètres des Conférences territoriales des Maires (CTM)

REPUBLIQUE FRANCAISE



Direction générale déléguée aux ressources
Direction des assemblées
et de la vie de l'institution

Lyon, le 24 septembre 2020

Objet : *Conseil du 5 Octobre 2020*
Modification d'un projet de délibération

Affaire suivie par : A. Janny

AMENDEMENT RELATIF
AU PROJET DE DELIBERATION N° 2020-0192
Commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale
Périmètres des Conférences territoriales des Maires (CTM)

- Dans le "II - Proposition d'ajustement des périmètres de CTM sur les circonscriptions électorales métropolitaines" de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"L'ajustement du périmètre des CTM sur celui des circonscriptions électorales entraîne les évolutions suivantes :

- la Commune de Sainte Foy lès Lyon bascule de la CTM Lômes et Coteaux du Rhône à la CTM Val d'Yzeron,
- la CTM Centre, composée de deux Communes, Lyon et Villeurbanne, se scinde en deux CTM : CTM Lyon et CTM Villeurbanne,

Compte tenu du nombre important de communes (25) de la circonscription Val de Saône, il est proposé de maintenir les deux CTM Val de Saône et Ouest Nord."

- au lieu de :

"L'ajustement total du périmètre des CTM sur celui des circonscriptions électorales entraîne les évolutions suivantes :

- la Commune de Sainte Foy lès Lyon bascule de la CTM Lômes et Coteaux du Rhône à la CTM Val d'Yzeron,
- la CTM Centre, composée de deux Communes, Lyon et Villeurbanne, se scinde en deux CTM : CTM Lyon et CTM Villeurbanne,
- les CTM Ouest Nord et Val de Saône fusionnent en une seule CTM Val de Saône. Pour des questions pratiques dues au nombre de communes (25), des groupes de travail calqués sur les périmètres des anciennes CTM Val de Saône et Ouest Nord pourront continuer à être convoqués OU, compte tenu du nombre important de communes (25), il est proposé de maintenir les deux CTM Val de Saône et Ouest Nord."

Annexe (2/2)

- Dans le **DISPOSITIF**, il convient de lire :

"Arrête les périmètres des 10 CTM suivantes :

- CTM Val de Saône : Communes de Collonges au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Quincieux, Genay, Montanay, Albigny sur Saône, Fleurieu sur Saône, Fontaines sur Saône, Neuville sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Fontaines Saint Martin, Cailloux sur Fontaines, Sathonay Village,

- CTM Ouest Nord : Communes de Champagne au Mont d'Or, Écully, Dardilly, La Tour de Salvagny, Limonest, Lissieu, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or,"

- au lieu de :

"Arrête les périmètres des 9 CTM suivantes :

- CTM Val de Saône : Communes d'Écully, Champagne au Mont d'Or, Dardilly, La Tour de Salvagny, Lissieu, Limonest, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Quincieux, Genay, Montanay, Albigny sur Saône, Fleurieu sur Saône, Fontaines sur Saône, Neuville sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Fontaines Saint Martin, Cailloux sur Fontaines, Sathonay Village,

OU :

- CTM Val de Saône : Communes de Collonges au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Quincieux, Genay, Montanay, Albigny sur Saône, Fleurieu sur Saône, Fontaines sur Saône, Neuville sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Fontaines Saint Martin, Cailloux sur Fontaines, Sathonay Village,

- CTM Ouest Nord : Communes de Champagne au Mont d'Or, Écully, Dardilly, La Tour de Salvagny, Limonest, Lissieu, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or,"

Le Président,

Annexe 3 (1/13)

Budget supplémentaire - Décision modification n° 1 pour 2020

(dossier n° 2020-0190)

Document projeté lors de la présentation de M. le Vice-Président Artigny



Décision Modificative n°1

Conseil de la Métropole de Lyon
5 Octobre 2020

Annexe (2/13)



Principes de présentation

Sur le seul budget principal en fonctionnement
Une approche consolidée des 6 budgets en
investissement

Annexe (3/13)

I. DM 1 : L'évolution des crédits

Annexe (4/13)

■ Evolution des dépenses : 91,7 M€

1/2

■ En lien avec la crise sanitaire (principales dépenses)

- + 28,1 M€ pour le revenu de solidarité active (RSA) / 247 M€ au BP 2020
- + 11,7 M€ achats et prestations liés à la crise (achats de masques, gels, lingettes, gardiennage MDM durant Covid, surcoût nettoyage collèges,...)
- + 10,2 M€ pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile œuvrant auprès des personnes âgées et handicapées (ordonnance n°2020-428 du 15 avril 2020 qui prévoit le financement intégral des heures attribuées dans les plans d'aide et non les heures réalisées + prime exceptionnelle aux intervenants -décret n°2020-711 du 12 juin 2020)
- + 5,8 M€ pour les établissements sociaux et médicaux sociaux (ESMS) accueillant des personnes âgées et handicapées (ordonnance n°2020-313 du 25 mars 2020 visant à maintenir un niveau de financement des ESMS en cas de sous activité ou fermeture temporaire résultant de l'épidémie)
- + 6,0 M€ de mesures d'urgence d'accompagnement des ménages, du tissu associatif, économique et social
- + 1,7 M€ cité de la gastronomie indemnité résiliation délégation service public
- + 2,0 M€ au titre du versement de la prime exceptionnelle aux agents métropolitains
- + 0,5 M€ pour le transport des élèves en situation de handicap
- + 11,3 M€ de contributions aux BA dont, 5,7 M€ pour les opérations d'urbanisme en régie directe, 4 M€ pour l'assainissement et 1,8 M€ pour le BA gestion des déchets











Annexe (5/13)

 Evolution des dépenses : 91,7 M€

2/2



 En lien avec la gestion courante de nos politiques publiques (principales mesures)

- 
-
- 
-
- 
-
- 
-
- 
-
- 
-
- 
-
- 
-
- 
-
- 
- + 5,1 M€ de contributions aux fonds de péréquation nationaux liés à la DMTO
 - + 2,1 M€ contractualisation 2016-2020 avec les offices publics de l'habitat (OPH)
 - + 1,6 M€ actions stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Annexe (6/13)



Evolution des recettes : - 65,3 M€








En lien avec la crise sanitaire (principales mesures)

- 73,6 M€ droits de mutation à titre onéreux (DMTO) soit - 20% par rapport à BP 2020
- 6,0 M€ recettes de péage du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) / 39 M€ au BP 2020)
- 2,0 M€ produit de la taxe de séjour (10 M€ au BP 2020)
- 1,3 M€ exonérations de 3 mois de loyers (délibération n°2020-4246 du 23 avril) des locataires professionnels
- 1,0 M€ report d'échéance au délégataire exploitant le Centre des Congrès
- + 2,7 M€ participation de l'État à l'achat de masques

Annexe (7/13)

 Evolution des recettes : -65,3 M€


 **En lien avec la gestion courante de nos politiques publiques (principales mesures)**


- 
-  + 8,2 M€ produit de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (calculé sur la base du chiffre d'affaires 2019)
 -  + 4,2 M€ contribution SYTRAL aux charges du centre d'échange de Lyon-Perrache (nouvelle convention)
 -  + 2,0 M€ financements projets territoires d'innovation de grande ambition (TIGA)
 -  + 2,0 M€ produits financiers (NEUCP)
- 
-
- 

Annexe (8/13)

Evolution des crédits d'investissement

Tous budgets périmètre PPI

	BP 2020	DM1	Voté 2020
CP 2020 en dépenses	700,0	140,0	840,0
CP 2020 en recettes	87,6	-14,8	72,8

	BP 2020	DM1	Voté 2020
AP nouvelles 2020	750,0	100,0	850,0
<i>dont récurrentes</i>	272,9	12,5	285,4
<i>dont projets</i>	477,1	87,5	564,6

Annexe (9/13)

Evolution des crédits de paiement PPI

	BP 2020	DM1	Voté 2020
CP 2020 en dépenses	700,0	140,0	840,0
CP 2020 en recettes	87,6	-14,8	72,8

En dépenses :

- + **105 M€ abondement du fonds de soutien aux entreprises**
- + **1,5 M€ incitation à l'acquisition de vélos électriques**
- + 2 M€ Soutien aux établissements accueillant des personnes âgées (diminution du prix de journée)
- + 8,1 M€ réserves foncières logement social (préemptions déjà engagées)
- + 5 M€ pour la gestion du déclassement de l'autoroute A6/A7
- + 5 M€ participations d'équilibre aux ZAC (recalage CP)
- + 3 M€ soutien aux établissements accueillant des jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance
- + 1,5 M€ Usine d'incinération Lyon Nord

En recettes :

- 14,8 M€ en lien avec des décalages de perception sur les exercices ultérieurs

Annexe (10/13)

Evolution de l'autofinancement

Budget principal	Dépenses	Recettes	Autofi.
BP 2020	2 250,9	2 650,7	399,8
Restes à réaliser	3,9		
reprise résultats 2019		16,6	
Demandes DM1 2020	91,7	-65,3	
BP + DM1	2 346,4	2 602,0	255,6

Une dégradation de notre capacité d'investissement de 262 M€ (dont 105 M€ aides éco).

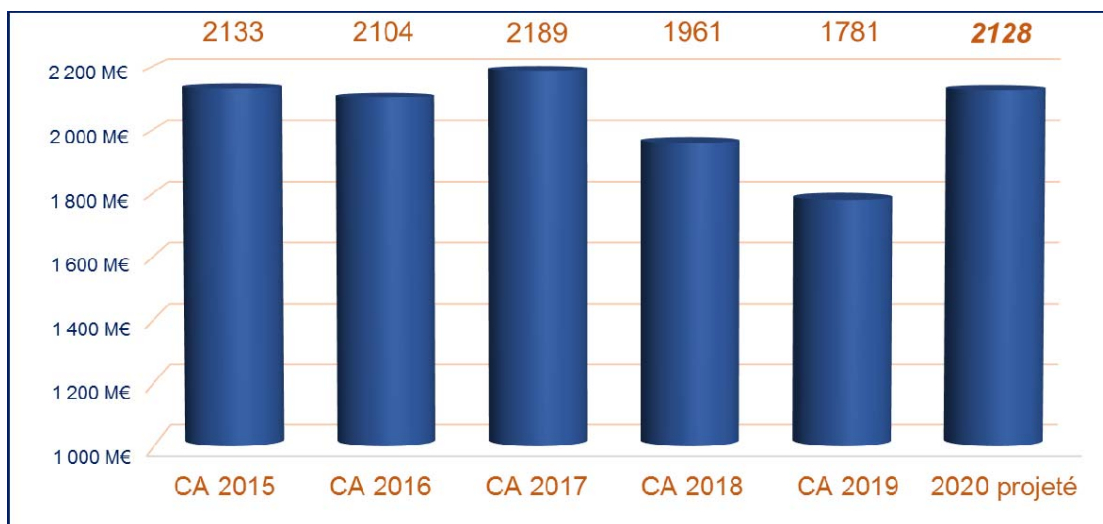


II. Impact sur les grands équilibres

Annexe (12/13)

■ Les impacts sur les grands équilibres – tous budgets

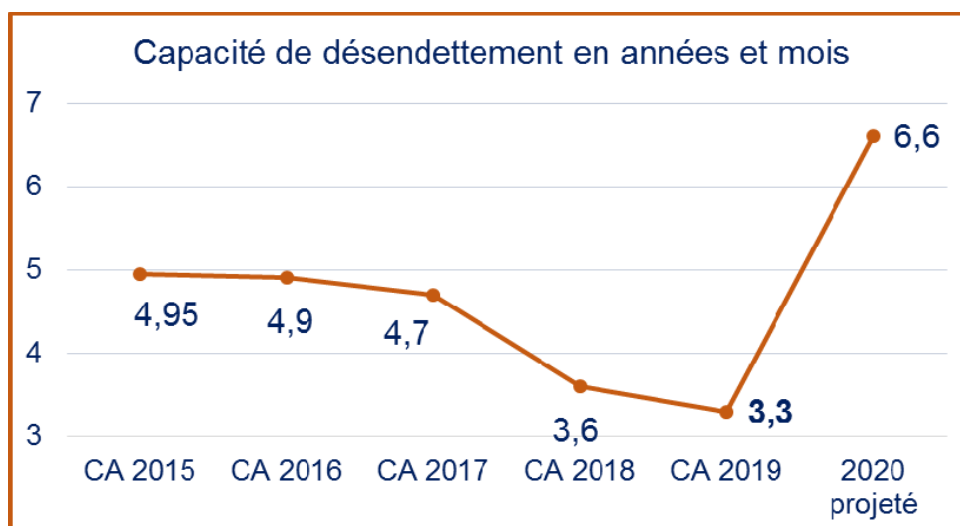
Evolution de la dette



- Un besoin d'emprunts supplémentaire de 291,8 M€ aboutissant à un montant total d'emprunt de 513,5 M€ pour l'année 2020.
- Un encours de dette estimé à 2 128 M€ tous budgets fin 2020.

Annexe (13/13)

■ Les impacts sur les grands équilibres – tous budgets



Une capacité de désendettement hors remboursements anticipés de 6 ans et 6 mois

Annexe 4
Résultats du scrutin secret sur appel nominal
Conseil d'administration de l'association Institut français de civilisation musulmane (IFCM)
Désignation de représentants du Conseil
(dossier n° 2020-0184)

Séance du **5 octobre 2020**

Métropole de Lyon

Désignation

(rapport n° 2020-0184)

RESULTATS DU VOTE

Tour unique

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **148**

A déduire :

Bulletins « blancs » (dont enveloppes ne contenant aucun bulletin) - 41

Bulletins « nuls » (bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître, bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires, bulletins écrits sur papier de couleur, bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance, bulletins ou enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers) - 2

Reste pour le nombre de **suffrages exprimés** : **= 105**

A/ont obtenu :

Majorité RELATIVE :

53

Fatiha BENAHMED.....	70 (soixante-dix).....
Zemorda KHELIFI.....	73 (soixante-treize).....
Myriam PICOT.....	36 (trente-six).....
Gérard COLLOMB.....	1 (un).....
Nathalie PERRIN-GILBERT.....	1 (un).....
.....
.....
.....

Annexe 5

Voeu déposé par les groupes Métropole en commun, Métropole insoumise résiliente solidaire, Communiste et républicain, Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés et Les écologistes

Soutien aux salariés de General Electric

Vœu du Conseil de la Métropole de Lyon pour le maintien et le développement des activités industrielles du site de GENERAL ELECTRIC sur notre territoire.

Profitant de la crise du Coronavirus et invoquant des difficultés financières, General Electric a récemment annoncé un **énième plan de restructuration de ses filières Hydro et Grid Solutions** au niveau européen, **menaçant 753 emplois en France**, notamment à Villeurbanne et Saint Priest. Malgré la promesse de créer 1000 emplois en France dans la foulée du rachat d'Alstom Énergie en 2015, validée par Emmanuel Macron en tant que Ministre de l'Économie de l'époque, General Electric a multiplié les plans de licenciement depuis 2016. À ce jour, **le groupe a déjà supprimé plus d'un millier d'emplois en France depuis 2016¹** et ne fait plus mystère de sa volonté de recentrer ses activités vers des pays à bas coût de production.

L'entreprise a pourtant **largement profité des financements publics**. Depuis 2015, elle a perçu jusqu'à 200 millions d'euros dans le cadre du CIR et du CICE². Quant au SuperGrid Institute, installé sur le site Villeurbannais, il n'est pas concerné par la restructuration. Mais GE en détient un quart du capital, il a **perçu plus de 80 millions d'euros** de subventions de la part de l'État français³ et **4 millions de la Métropole de Lyon**. De plus, comme le rappelle l'intersyndicale, GE a versé 117 milliards de dollars de dividendes à ses actionnaires en 10 ans⁴.

Pourtant, cette destruction progressive des outils de production et des savoir-faire **menace directement notre capacité à relever les défis de la transition énergétique** et de la lutte contre le réchauffement climatique. À l'heure de l'hyper-dépendance au système productif mondialisé, elle pose la question de notre autonomie stratégique dans le secteur de l'énergie.

C'est pourquoi la Métropole de Lyon

- **apporte son soutien aux salariés** de General Electric, qui refusent cette restructuration et portent un projet alternatif de développement de leurs activités.

- **demande à l'État de prendre toute mesure conservatoire pour protéger les outils productifs et les savoir-faire** indispensables à la maîtrise par la France de la filière électrique et donc de la transition énergétique.

- **demande à l'État d'évaluer et de faire respecter les engagements consentis** par General Electric et figurant dans l'accord du 4 Novembre 2014, en amont du rachat d'Alstom Énergie.

- **demande à notre assemblée de conditionner les aides publiques** à un contrôle a posteriori de l'effet réel sur l'emploi

¹ 590 emplois supprimés en 2016, 350 à Grenoble en 2017-18, 500 à Belfort et en Bourgogne en 2019.

² « **General Electric a perçu 200 millions d'euros d'aides mais licencie quand même** », Jean-Christophe FERAUD, 18/09/20, Libération.

³ Communiqué de presse : « **SuperGrid Institute sera financé à hauteur de 86,6 millions d'euros par l'Etat français** », SuperGrid Institute, Villeurbanne, 23/10/14.

⁴ « **La casse sociale va être énorme : à Villeurbanne, les GE se préparent au pire** », Maïté DARNAULT, 17/09/20, Libération.

Annexe 6**Question orale déposée par le groupe Communiste et républicain****La distribution de la presse nationale dans l'agglomération lyonnaise*****groupe Communiste et Républicain******Grand Lyon la Métropole*****CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU LUNDI 5 OCTOBRE 2020****Question sur "La distribution de la presse nationale dans l'agglomération lyonnaise"**

Après un arrêt total de la distribution de la presse nationale en pleine campagne électorale, elle n'est aujourd'hui distribuée qu'à travers la mobilisation des ex-salariés de la SAD dans une régie provisoire des messageries nationales.

Car les ex-salariés de la SAD, la filiale du groupe Presstalis qui assurait la distribution de la presse dans la région, sont toujours présents sur leur site de Vénissieux, mais la table ronde qui devait se tenir en préfecture début septembre autour de leur projet de SCIC a été annulée alors qu'il y a toujours urgence à trouver une solution.

Cette situation est inacceptable pour la vie démocratique. La mutualisation de la distribution de la presse, organisée après 1945, est indispensable au pluralisme dans un paysage médiatique marqué par la concentration des médias dans quelques grands groupes

Monsieur le Président, que pouvez-vous faire pour que s'organise rapidement une table ronde destinée à remettre en place la distribution de la presse en concrétisant le projet de Société coopérative d'intérêt collectif porté par les salariés ?

Les Messageries lyonnaises de presse, qui s'étaient engagées à entrer au capital à hauteur de 5 %, n'ont toujours pas confirmé. Les collectivités locales peuvent être proactives pour sortir de ce statu quo mortifère. Le temps est compté : fin octobre, les salariés de la SAD devront quitter leurs locaux et, si aucune solution n'est trouvée d'ici là, la presse nationale ne sera de nouveau plus distribuée sur la métropole et ses environs.

Lyon, le 30 septembre 2020

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 25 janvier 2021.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,
